

**dossier
du centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

OXFORD

Les agriculteurs exploitants familiaux

Décembre 1979

DOSSIER N° 23

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575.62.63

Directeur : Ducray (Gabriel)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education, qui en assure la tutelle, le ministre des Universités, le ministre du Travail et de la Participation et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès d'organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

HUIT MEMBRES DE DROIT

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Education
- Blanchard (Alain), directeur des affaires financières, Ministère de l'Education
- Malassis (Louis), directeur général de l'enseignement et de la recherche au Ministère de l'Agriculture
- Sauviron (Jean-Pierre), directeur général de l'industrie, Ministère de l'Industrie
- Vught (Gabriel), directeur général de l'Administration et de la Fonction publique
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère des Universités
- Rezeau (Michel), chef du service des études et de la statistique au Ministère du Travail et de la Participation

NEUF MEMBRES DESIGNES REPRESENTANT

- Le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- Le Secrétariat général de la Formation professionnelle
- L'Institut national de la statistique et des études économiques
- L'Institut national d'études démographiques
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Economie.
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Education
- L'Agence nationale pour l'Emploi
- Le Centre national de la recherche scientifique

DEUX MEMBRES ELUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFI- QUE DU CENTRE

(Renouvellement annuel)

CINQ PERSONNALITES COOP- TEES EN RAISON DE LEUR COMPETENCE

- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du travail féminin, membre du Conseil économique et social.
- Durand (Claude), directeur du Groupe de sociologie du travail à l'Université de Paris VII
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Education de l'Université de Dijon
- Mouret (Jean-Claude), délégué général du Centre d'enseignement supérieur des affaires
- N . . .

CONFERENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS DES SYNDICATS ET PROFESSIONS

Blondeau (ACCI)
Bonhomme (représentant la CGT au Conseil d'administration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)
Cayeux (de) (CNPFF)
Terry (UIMM)
Cheramy (FEN)
Galpin (CGT-FO)

Guillaume (FNSEA)
M^{lle} Richard (APCM)
Roussel (APCA)
Darmois (CFDT)
Teboul (CGC)

LES AGRICULTEURS EXPLOITANTS FAMILIAUX

*Cette étude a été réalisée
dans le cadre du département Qualification du travail
par Patrick PHARO de l'Agence nationale pour l'emploi
et Pierre SIMULA du Centre d'études et de recherches sur les qualifications.*

LISTE DES PUBLICATIONS PARUES DANS LA COLLECTION DES DOSSIERS DU CEREQ

- Dossier n° 1 : Nomenclatures de métiers, d'emplois et de formations
- Dossier n° 2 : Les tâches et qualifications de l'informatique
- Dossier n° 3 : Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans
- Dossier n° 4 : Les possibilités d'emploi selon les qualifications acquises dans les formations initiales (épuisé)
- Dossier n° 5 : L'accès à la vie professionnelle - Enseignement technologique long
- Dossier n° 6 : L'inventaire des moyens privés de formation professionnelle (épuisé)
- Dossier n° 7 : L'accès à la vie professionnelle à la sortie des instituts universitaires de technologie
- Dossier n° 8 : Nomenclature nationale des formations (épuisé)
- Dossier n° 9 : Les journalistes - Etude statistique et sociologique de la profession
- Dossier n° 10 : Les emplois et les formations dans le tourisme en France
- Dossier n° 11 : La formation et l'emploi des docteurs ès sciences
- Dossier n° 12 : La prévision régionale des besoins en formation
- Dossier n° 13 : La participation des cadres aux activités de gestion dans la grande entreprise
- Dossier n° 14 : Les universités et le marché du travail
- Dossier n° 15 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie automobile
- Dossier n° 16 : L'évolution des professions de l'information et de la documentation - Etude de la fonction documentaire
- Dossier n° 17 : La formation professionnelle continue financée par les entreprises - Année 1974
- Dossier n° 18 : L'échec au baccalauréat ; ses conséquences dans l'éducation et la vie active
- Dossier n° 19 : Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP
- Dossier n° 20 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie textile
- Dossier n° 21 : Enseignement et organisation du travail du XIX^e siècle à nos jours
- Dossier n° 22 : La formation par la recherche et l'emploi - Les docteurs de 3^e cycle

AVANT-PROPOS

Le champ d'observation du CEREQ s'étend à l'ensemble des activités professionnelles représentées dans notre économie. A ce titre, le ministère de l'Agriculture, comme le ministère de l'Industrie pour ce qui le concerne, dispose de cet institut d'analyse et de prévision commun à plusieurs administrations, afin d'apprécier les évolutions qui surviennent dans les professions.

Jusqu'à une période récente, les priorités retenues dans les premiers programmes d'études et de recherches du Centre n'avaient pas permis de donner aux questions agricoles toute la place qu'elles méritent. Le reproche m'en avait été adressé par les Organisations professionnelles et les Chambres consulaires.

Cette situation se trouve aujourd'hui redressée grâce d'une part, à l'application totale des deux observatoires spécialisés du CEREQ (Observatoire national des entrées dans la vie active EVA ; Répertoire français des emplois RFE) à l'agriculture ; d'autre part, à des relations avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture qui donnent lieu à la définition d'un programme annuel d'études, régulièrement actualisé. C'est ainsi que, par exemple, le CEREQ achève une étude sur les industries agricoles et alimentaires, qui fera l'objet d'un prochain Dossier.

Je suis particulièrement heureux que la première information donnée dans ce cadre aux lecteurs des publications du CEREQ concerne « les agriculteurs exploitants familiaux ».

En effet, l'exploitation familiale est la cellule économique et sociale choisie par le Parlement en 1960 pour assurer l'expansion et la modernisation de notre agriculture. Or, ses caractéristiques professionnelles actuelles sont souvent dissimulées derrière les thèmes inspirés par l'évolution de la paysannerie et du monde rural. Elles méritaient d'être examinées du point de vue de l'organisation de la production, de la répartition et du contenu des tâches, de la formation et de l'utilisation des compétences.

C'est ce que se propose de faire ce Dossier, en considérant l'exploitation familiale comme un système de travail appliqué à la réalisation d'une production déterminée et en utilisant les méthodes d'analyses mises au point par le CEREQ pour traiter ces questions.

Il m'est agréable également de souligner la qualité de la collaboration qui s'est nouée à l'occasion de ce travail entre les Services agricoles, l'Institut national de la recherche agronomique, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, la Profession et le Centre, concrétisant ainsi la mission interministérielle de ce dernier. Je souhaite donc que ce Dossier réponde aux attentes de chacun et, malgré ses objectifs limités, trouve sa justification dans l'utilisation qui en sera faite par les responsables de la formation et de l'emploi dans l'agriculture.

Gabriel DUCRAY

Directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications

PRÉSENTATION

Ce document rend compte de la participation du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) à l'Enquête sur la Qualification professionnelle en Agriculture (EQPA) (1) entreprise par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) (2).

En dehors des contacts professionnels et des réunions de travail extrêmement fructueuses (3), l'étude s'est appuyée sur quatre-vingt-six enquêtes détaillées auprès d'exploitations de dimensions très variables et localisées dans quatre régions technico-économiques contrastées (Béarn, Champagne, Corrèze, Bas-Léon).

Quarante-cinq de ces enquêtes ont été réalisées par une équipe APCA - INRA - CEREQ et se présentent sous la forme d'entretiens enregistrés et intégralement dactylographiés. Les quarante-et-une autres enquêtes ont été réalisées à partir d'un guide d'entretien par une équipe du CEREQ et ont donné lieu à autant d'enregistrements et comptes rendus d'enquêtes (4).

*
**

Les informations recueillies par l'enquête sur la qualification professionnelle en agriculture sont suffisamment riches pour autoriser leur exploitation dans une direction différente de celle initialement prévue. En effet, si les objectifs poursuivis par l'APCA concernent, dans le cadre de cette opération, davantage l'évolution des besoins que l'observation d'une situation présente, davantage l'aspect formation que l'aspect contenu des emplois ; la voie choisie par le CEREQ répond quant à elle plus directement à son souci permanent d'améliorer la connaissance qualitative des situations de travail. Elle cherche également à dépasser les problèmes soulevés par l'utilisation des nomenclatures existantes dans le secteur agricole et à proposer un système de classification des emplois à partir de l'observation du milieu (5).

Dans une certaine mesure — et dans une certaine mesure seulement — si l'on note que l'analyse des besoins en formation relève aussi d'une définition et d'une

(1) L'opération EQPA vise à analyser l'évolution de la qualification en agriculture, ceci afin de mieux adapter les formations professionnelles aux qualifications requises pour tenir les emplois.

(2) Nous remercions l'APCA et les Chambres d'Agriculture qui ont bien voulu faciliter nos entretiens avec les exploitants agricoles enquêtés.

(3) Nous remercions particulièrement à ce titre M. Paul SPINAT (APCA) et M. Hervé MOISAN (INRA) pour la collaboration efficace qu'ils nous ont apportée dans la réalisation de notre étude. En particulier, ce travail a pu être mené à bien grâce à l'expérience et aux connaissances approfondies de Paul SPINAT qui a bien voulu nous éclairer de ses conseils et de ses critiques.

(4) Les enquêtes et comptes rendus ont été réalisés par E. BIEGANSKI (Corrèze), J. DANREY (Champagne), P. PHARO (Corrèze), P. SIMULA (Béarn) et O. SINGLA (Bas-Léon).

(5) Il convient de rappeler à ce titre la refonte par l'INSEE du système de nomenclatures d'emplois et de formations. Le secteur de la production agricole restant jusqu'à présent un domaine d'emplois mal maîtrisé, les travaux du CEREQ devraient comme pour les autres secteurs, faciliter cette entreprise.

étude des emplois, le document que nous présentons se démarque de l'objectif prioritaire de l'EQPA sinon de son esprit général : la formation apparaît, dans nos préoccupations, quelque peu négligée au profit du **contenu de l'activité** qui constitue notre dimension d'analyse privilégiée.

*
**

La construction de l'étude reprend la subdivision en deux grandes parties inspirée de la présentation des cahiers du Répertoire Français des Emplois (1). Notre objectif s'apparente en effet lui-même à celui que poursuit le CEREQ avec la réalisation du RFE, puisqu'il s'agit ici également **de définir et de décrire** les emplois existant dans un secteur économique donné. C'est ainsi que la deuxième partie du texte sera consacrée à la description, sous forme de fiches, des emplois définis dans la première partie.

Si l'étude présente s'inscrit dans le cadre de l'extension des activités du CEREQ au secteur de l'agriculture, au stade actuel, seule est concernée, à l'intérieur de la fonction de production, la **catégorie des exploitants familiaux**. Encore convient-il de préciser que les arboriculteurs, les maraîchers et les horticulteurs n'ont pu être décrits faute d'observations suffisantes sur le terrain. Les travaux se poursuivent afin de compléter l'analyse des exploitants familiaux et d'étendre nos investigations aux autres catégories d'emplois de la production et paragrícolas (2).

En décidant dans ces conditions une publication immédiate des résultats disponibles, le CEREQ souhaite à la fois marquer l'achèvement de la phase « qualification professionnelle en agriculture » et mettre l'accent sur le rôle privilégié des exploitants familiaux dans les structures de la production agricole.

*
**

Même si sa présentation est très générale, l'approche reste volontairement centrée, à l'intérieur des emplois de la production, sur cette catégorie dominante — puisqu'elle regroupe l'essentiel des actifs agricoles — constituée par les exploitants familiaux.

Une telle orientation résulte avant tout de l'**observation** de la structure réelle des unités de production. Il se trouve que cette structure — en privilégiant l'une des formes spécifiques d'organisation du travail — est conforme dans ses grandes lignes à la politique des structures entreprises en France il y a environ vingt ans, le législateur de 1960 ayant en effet décidé de promouvoir une politique agricole basée sur l'exploitation familiale.

Est-ce pour cela que ce modèle prédomine largement l'activité économique du secteur ? Notre rôle n'est pas de prendre position en la matière, ni de nous prononcer sur les perspectives d'évolution à très long terme. Notre ambition est seulement de rendre compte d'une situation existante et susceptible de se maintenir en moyenne période.

(1) Cf. Notes d'information du CEREQ n° 18 et n° 24. Les résultats des observations du Répertoire français des emplois sont publiés dans la série des « Cahiers », consacrés chacun à un groupe d'emplois. Ces Cahiers sont édités à La Documentation Française.

(2) Plus précisément, un deuxième volet sera consacré aux agents de développement agricole et un troisième volet aux salariés des exploitations (à paraître dans la collection des dossiers du CEREQ).

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES EMPLOIS DE LA PRODUCTION AGRICOLE	11
CHAPITRE I. - STRUCTURES TECHNICO-ECONOMIQUES ET EMPLOIS AGRICOLES	14
A. - Production et emplois de l'agriculture	15
I. - L'environnement technico-économique des emplois	15
1. Le développement technique	15
2. Les conditions du progrès	16
3. L'assistance au développement	16
II. - L'environnement socio-démographique des emplois	17
1. L'exode agricole	17
2. L'exploitation familiale	18
3. L'entreprise individuelle	19
III. - L'environnement des emplois agricoles : quelques repères quantitatifs	19
1. L'évolution technico-économique	20
2. L'évolution socio-démographique	23
3. L'évolution structurelle	27
B. - Les unités de production agricole	29
I. - Le type économique d'exploitation	29
Type A. - L'exploitation salariale	30

Type B. - L'exploitation familiale fortement insérée dans l'économie marchande	30
Type C. - L'exploitation familiale traditionnelle	31
II. - Le type de production	32
Type I. - Exploitation spécialisée à dominance hors-sol	33
Type II. - Exploitation spécialisée en cultures pérennes (arboriculture, viticulture)	33
Type III. - Exploitation spécialisée en maraîchage-horticulture	34
Type IV. - Exploitation à productions animales dominantes	34
Type V. - Exploitation à productions végétales dominantes	35
III. - Proposition d'une typologie des exploitations agricoles	37
C. - L'accès aux emplois de la production agricole	40
I. - La formation agricole instituée	40
1. L'école et les paysans	40
2. Les paysans et l'école	41
II. - Les contraintes économiques et financières	43
1. Les investissements en matériels et bâtiments	43
2. Le problème du foncier	44
III. - Les contraintes sociologiques	44
1. L'origine sociale	44
2. Le milieu socio-culturel	45
CHAPITRE II. - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES EMPLOIS AGRICOLES	47
A. - Classification générale	48
I. - Problèmes posés par les classifications existantes	48
1. Classifications internationales	48
2. Classifications françaises	48
3. Délimitation des emplois agricoles	49

II. - Approche socio-économique et classifications	50
1. Données socio-historiques	50
2. Les trois pôles de l'emploi agricole	51
3. Critères de classification	52
4. Caractéristiques des trois groupes d'emplois agricoles	53
B. - Les exploitants agricoles familiaux	55
I. - Les frontières	55
1. Exploitants familiaux, exploitants salariaux	55
2. Exploitants familiaux, salariés agricoles	56
3. Le problème des aides familiaux	57
II. - L'exploitant familial et son environnement	58
1. Situation de l'exploitant familial	58
2. Exploitant familial et environnement structurel	59
3. Les choix de l'exploitant familial	60
III. - Typologie d'exploitation et classification des emplois	61
1. Types d'exploitations et contraintes technico-économiques ..	61
2. Productions à modèle technico-économique imposé	62
3. Productions à modèle technico-économique variable	63
4. Classification des exploitants familiaux	65
DEUXIÈME PARTIE. - LES EXPLOITANTS FAMILIAUX : FICHES DES-	
CRIPTIVES	67
Exploitant familial de production hors-sol	71
Exploitant familial viticulteur	77
Exploitant familial de production viande	83
Exploitant familial de production lait	89
Exploitant familial de production mixte culture-élevage	95
Exploitant familial de production végétale annuelle	103

Première partie

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES EMPLOIS
DE LA PRODUCTION AGRICOLE**

L'objectif poursuivi dans le cadre de cette présentation générale est de **décrire, avant d'analyser et de classer les emplois, les structures économiques dans lesquelles ils s'insèrent**. La démarche, qui reste extrêmement traditionnelle dans sa forme, se justifie peut-être davantage dans la production agricole que dans les autres secteurs. L'organisation de la production et de la vie sociale — qui non seulement maintient l'exploitation familiale mais encore l'impose comme modèle dominant — établit un lien étroit entre emplois et classification économique des exploitations agricoles et conduit dès lors — toujours dans une optique d'analyse des emplois — à replacer les unités de production dans leur environnement technique et économique. Le sens de notre démarche répond en partie aux lacunes des classifications disponibles qui, pour avoir semble-t-il négligé l'analyse du milieu, sont le plus souvent déconnectées des réalités de l'organisation du travail dans le secteur.

STRUCTURES TECHNICO-ECONOMIQUES ET EMPLOIS AGRICOLES

Nous entendons présenter ici les facteurs ayant contribué à structurer le travail et à définir les formes actuelles de son organisation.

De prime abord, l'axe d'analyse n'est pas évident : en effet, dans le domaine de l'agriculture, force est de constater que — à l'opposé des autres activités où le salariat et la concentration des entreprises sont généralement la règle — l'exploitation familiale se maintient comme système de production très largement dominant sinon unique. La définition des emplois n'est-elle pas alors en grande partie induite par la typologie des exploitations ?

Il convient cependant — dans la mesure où l'héritage apparent du passé mélange ses effets au poids de l'intégration à la croissance et au développement — de bien souligner au préalable le rôle joué par la transformation des moyens techniques de production sur l'évolution quantitative et qualitative des actifs agricoles. Les relations et les interactions entre l'agriculture et le capitalisme se multiplient et s'intensifient. Il en résulte une modification sensible des contenus d'activité.

En outre, — et n'est-ce pas là un témoignage du changement ? — les conditions d'accès au métier d'agriculteur, tout en restant très liées aux contraintes économiques et sociologiques, tendent à devenir davantage tributaires de la formation.

Nous étudierons donc successivement :

- A. - Production et emplois de l'agriculture.
- B. - Les unités de production agricoles.
- C. - L'accès aux emplois de la production agricole.

A. - PRODUCTION ET EMPLOIS DE L'AGRICULTURE (1)

L'histoire économique récente remet en cause l'image traditionnelle de l'agriculture française. La poursuite et l'intensification du progrès technique, le recours de plus en plus systématique au machinisme provoquent à la fois un large accroissement de la production et de la productivité du travail et une baisse spectaculaire de la population active agricole, et par suite de l'ensemble de la population rurale.

Mais le changement n'est pas que quantitatif. Les mentalités se transforment ainsi que l'organisation et les conditions d'exercice du travail. Malgré une structure formelle relativement stable où continue à prédominer l'exploitation familiale, des formes nouvelles d'adaptation apparaissent. L'agriculture devient technicienne, elle tend à être de plus en plus assistée, insérée dans un système d'encadrement. Face à la compétition accrue, la mise en commun des moyens de production se développe, tandis que l'élévation du seuil de viabilité impose le travail à temps partiel sur les petites exploitations. La participation à l'évolution n'est pas identique pour tous et de fortes différences apparaissent dans les modes d'intégration à l'économie de marché.

I. - L'environnement technico-économique des emplois

1) Le développement technique

Après la seconde guerre mondiale, la France a été amenée à redéfinir sa place dans le système économique international et à remodeler la structure de son appareil productif. L'équilibre économique d'ensemble continue à reposer en partie sur l'austérité du mode de vie des paysans et sur leur acharnement au travail. Mais l'agriculture a cessé de servir de simple soubassement au développement économique.

Elle participe de plus en plus à la circulation du capital. Elle est entrée dans la course aux rendements et à la productivité du travail : l'énorme augmentation qu'a connue depuis vingt-cinq ans la production agricole a été obtenue sur une superficie pratiquement constante en mobilisant un nombre de travailleurs en décroissance rapide. Le système économique réaménagé soumet ceux qui veulent et peuvent rester agriculteurs à des cadences de travail accélérées et les contraint à renouveler sans fin des investissements dont le volume ne cesse d'augmenter.

(1) Pour la rédaction de ce paragraphe, nous avons utilisé à titre principal les ouvrages suivants :
— *Histoire de la France rurale de 1914 à nos jours*, tome IV, Paris, Seuil, 1977. Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET, Yves TAVERNIER. Sous la direction de Georges DUBY et Armand WALLON.
— *Les Sociétés rurales du XX^e siècle*, Armand COLIN, 1978, Pierre BARRAL.
— *Les Agriculteurs*, tome I - Clés pour une comparaison sociale. Collection E. de l'INSEE, n° 46-47, avril 1977. Jean-Paul GIRARD, Monique GOMBERT, Michel PETRY.

La croissance des forces productives est favorisée par **l'amélioration et la diffusion des techniques** qui tendent à bouleverser les structures économiques et sociales de l'agriculture. Le travail de la terre applique les connaissances scientifiques de la biologie et de la chimie, qui permettent la sélection et la défense des espèces aussi bien que le plein emploi du sol. Il met en œuvre les perfectionnements pratiques de la mécanique et de la motorisation : cela constitue même l'aspect le plus visible du progrès en agriculture parce que le plus proche dans sa technique et dans sa complexité de l'innovation industrielle. La productivité du travail et les rendements physiques se sont ainsi fortement élevés, les productions se sont intensifiées, augmentant considérablement le volume livré à la consommation.

2) Les conditions du progrès

Une profonde adaptation des conditions de production est indispensable pour que l'innovation puisse effectivement participer au processus productif. L'exploitation agricole est acculée au changement et doit aménager ses structures. L'irruption du progrès technique dans l'agriculture bouleverse les dispositions d'esprit. L'utilisation des engrais, le perfectionnement du matériel, l'amélioration des espèces nécessitent des connaissances et développent une mentalité technicienne. Cela exige aussi des capitaux de plus en plus importants.

Les agriculteurs apprennent à anticiper sur l'avenir. Ils recourent dans une proportion croissante aux avances du Crédit Agricole qui joue avec l'aide de l'Etat un rôle essentiel dans le développement du secteur. L'économie de subsistance traditionnelle est remplacée par une insertion, plus ou moins forte selon les cas, dans les circuits de l'économie marchande. Cette insertion impose des engagements financiers comparables à ceux d'un véritable chef d'entreprise qui doit développer ses investissements et se procurer les fonds indispensables.

Dans la compétition ouverte par le passage à la production de masse, l'exploitation doit atteindre une taille suffisante si elle veut utiliser avec profit les innovations techniques et obtenir le crédit nécessaire. La **rationalité économique** exige une dimension minimale qui rentabilisera le capital investi. En outre, pour répondre aux impératifs de production et de niveau de vie, l'élévation du seuil de rentabilité se poursuit inexorablement. Aussi existe-t-il de nombreuses situations précaires, viables seulement au prix d'une lutte constante.

3) L'assistance au développement (1)

Issue des différentes expériences de vulgarisation entreprises sous l'impulsion de la politique productiviste de l'après-guerre, l'assistance au développement agricole a orienté dans une certaine mesure l'évolution des structures des exploitations

(1) Cf. « Le Conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française » - J.F. de CAFFARELLI. *Revue des Chambres d'Agriculture* n° 637-638, octobre 1978.

agricoles. Si le modèle de l'exploitation familiale s'est maintenu, si, contrairement au schéma théorique de l'industrialisation, l'augmentation de la productivité du travail agricole n'a pas bouleversé les structures sociales de la production, cela relève en partie de l'effort d'adaptation technique des agriculteurs soutenus et encouragés par l'**encadrement professionnel** qui cherche à rationaliser l'appareil productif tout en conservant ses caractères spécifiques.

Des premières expériences de vulgarisation à la définition d'une politique de modernisation répondant aux exigences de la croissance économique, la fonction assumée par les conseillers et les techniciens agricoles correspond à une transmission et à une diffusion de connaissances techniques, économiques et sociales. Jouant le rôle d'un véritable système de formation spécifique au monde paysan, l'action entreprise a contribué à concilier une exploitation traditionnelle dans ses formes mais moderne dans sa gestion et son intégration à l'environnement économique. Elle a ainsi favorisé le développement d'un modèle de référence dominant, celui de l'exploitation familiale fortement insérée dans l'économie de marché.

L'assistance au développement n'a cependant pas toujours rendu les agriculteurs capables de maîtriser l'ensemble des relations entre l'environnement économique et social et les divers systèmes constitutifs de l'exploitation agricole. Une fraction non négligeable des agriculteurs résiste au mouvement, beaucoup d'entre eux obtiennent des résultats technico-économiques décevants. De nouveaux modèles de référence sont proposés, qui tendent notamment à améliorer la qualité de vie plutôt que les performances techniques et qui remettent plus ou moins en cause l'optique de modernisation et la logique actuelle de l'assistance au développement.

II. - L'environnement socio-démographique des emplois

1) L'exode agricole

De 1950 à nos jours, tandis que la population globale française augmente d'une façon relativement importante, la population active agricole diminue considérablement, entraînant dans sa chute brutale celle de la population des ménages agricoles puis de la population rurale. Sur ces vingt-cinq dernières années, la transformation structurelle est comparable à celle du siècle précédent dans son ensemble. Elle résulte de la disparition annuelle de cent à cent dix mille emplois, de trente à quarante mille exploitations.

Le rythme des départs à la retraite, lié à la structure par âge de la population active agricole et encouragé dans une certaine mesure par l'indemnité viagère de départ (IVD), **n'est pas compensé par l'installation des jeunes**, particulièrement dans les petites exploitations difficilement viables. Le renouvellement de la population est très faible : sur la période récente deux « sortants » sur trois ne sont pas remplacés.

Ce sont les aides familiaux qui ont fourni le plus fort contingent de migrants. S'ils représentaient la catégorie la plus nombreuse en 1954, dès 1962 ils ont perdu leur prééminence. L'exode rural reste une nécessité pour une fraction importante des enfants d'agriculteurs qui sont obligés de quitter leur milieu social d'origine. Ils entrent de moins en moins dans l'agriculture et ils l'abandonnent de plus en plus souvent pour un autre secteur après quelques années d'activité.

Le mouvement n'affecte pas sensiblement la répartition de la force de travail entre travail salarié et non-salarié. Le salariat agricole, qui concerne déjà une population très peu nombreuse par rapport aux autres actifs, ne progresse pas et son importance relative semblerait au contraire devoir décroître plus rapidement que celle des chefs d'exploitation ou des aides familiaux.

2) L'exploitation familiale

Malgré une forte réduction du nombre d'exploitations et une élévation de leur taille moyenne, ce n'est pas en généralisant la très grande entreprise de plusieurs milliers d'hectares que l'agriculture française a participé au mouvement de croissance économique accélérée de l'après-guerre. Loin de devenir la règle de l'organisation de la production agricole, **le passage à l'entreprise capitaliste ne s'effectue pas** : ce type d'unité de production tendrait plutôt à diminuer d'importance.

Certes, la lente évolution vers la concentration se poursuit par disparition progressive des plus petites exploitations mais le remaniement des structures agraires ne remet toujours pas en cause le modèle d'exploitation familiale. La suprématie de l'exploitation familiale, avec un recours de plus en plus exceptionnel aux salariés permanents, révèle en pratique une remarquable souplesse d'adaptation aux progrès techniques et aux exigences du système social.

L'évolution conserve ainsi le caractère formel de l'exploitation individuelle. Cependant, la survie de l'entreprise oblige à améliorer constamment la productivité du travail en augmentant les moyens de production mis en œuvre.

Appliqué au foncier, l'impératif d'accroissement continu des résultats économiques déplace vers le haut le seuil minimal de superficie viable et développe par là-même le jeu des mécanismes de sélection des exploitants. Le mouvement de concentration favorise l'endettement à long terme et entraîne un recul du faire valoir direct pur au profit des modes d'exploitation mixtes, où l'exploitant est partiellement propriétaire et partiellement fermier.

De profonds bouleversements techniques transforment les méthodes, les rythmes de travail et les rapports de l'agriculteur avec les autres activités productives. Les exploitations tendent plus ou moins à se spécialiser, en fonction notamment de leur taille, de la main-d'œuvre disponible et des conditions naturelles.

Ces transformations s'effectuent à des rythmes différents. Si bien que, pour chacun des produits agricoles, le même marché est approvisionné par un ensemble d'exploitations hétérogènes, grandes et petites, modernes et traditionnelles, caractérisées par des écarts considérables de productivité et de rémunération du travail.

3) L'entreprise individuelle

L'exploitation familiale reste encore le pivot de l'organisation de la production et de la vie sociale. Les structures fondamentales ne changent pas, mais elles s'ébranlent sévèrement sous l'effet, notamment, de la mécanisation et de la motorisation des travaux agricoles. La concurrence pour la terre se transforme en luttes foncières locales, opposant le paysan au propriétaire foncier, le « petit » au « gros » ou au « cumulard », l'exploitant familial à la « grosse culture ».

En réaction au mouvement de concentration, des formes de solidarité et de coopération apparaissent ou réapparaissent. L'entraide traditionnelle, les banques de travail, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), les ateliers collectifs de production, les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) peuvent être interprétés dans une certaine mesure comme une mise en commun du facteur travail, du capital technique et du capital foncier, c'est-à-dire de l'ensemble des moyens de production.

En pratique, le développement de **l'agriculture de groupe** se heurte aux limites de la propriété privée et des intérêts individuels. **L'exploitation familiale de taille économique moyenne, qui constitue le modèle de référence dominant, engage au contraire à concentrer entre les mains de l'exploitant tous les moyens de production.** Elle tend en outre à réduire plus ou moins la famille paysanne à la dimension d'un couple autonome.

L'agriculture française maintient ainsi **l'entreprise individuelle**, tout en favorisant la dispersion autour de son modèle d'unité de production familiale. Ce modèle s'oppose notamment aux exploitations salariales, de taille économique plus importante et rappelant dans une certaine mesure le capitalisme familial du XIX^e siècle. Il se distingue également des exploitations familiales relativement peu insérées dans l'économie d'échanges et caractérisées par leur faible degré d'ouverture au progrès.

III. - L'environnement des emplois agricoles :

Quelques repères quantitatifs

L'objet de ce paragraphe n'est pas d'établir un dossier statistique sur l'agriculture mais de fournir, à titre d'illustration, quelques données chiffrées sur l'évolution technico-économique, socio-démographique et structurelle. Les informa-

tions présentées, qui devraient permettre de mieux saisir certains aspects de la présentation générale des emplois de l'agriculture, sont issues des recensements de la population et des recensements et enquêtes agricoles (1).

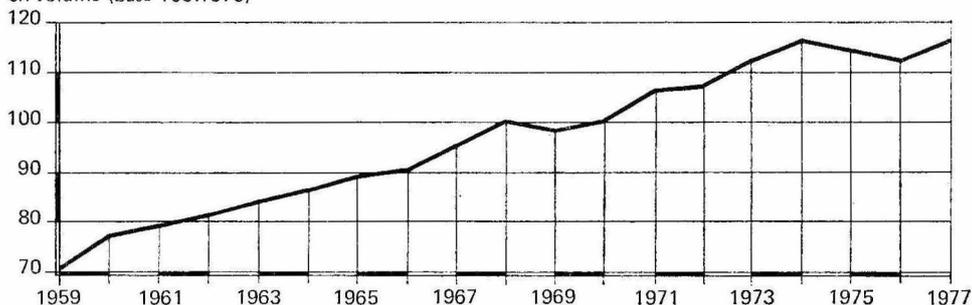
1) L'évolution technico-économique

a) L'évolution de la production agricole

Durant le XVIII^e siècle, le XIX^e et le début du XX^e, la production agricole s'accroissait à un taux moyen annuel inférieur à 1%. Le rythme s'est sensiblement accéléré à partir des années 50. Il était de l'ordre de 3,5% par an jusqu'en 1967. Au cours de la dernière décennie, il s'est situé autour de 2,5% par an.

Evolution de la production agricole

Indice de la production
en volume (base 100:1970)



Par rapport au début des années 60, l'augmentation globale de la production en volume a été de l'ordre de 50%. La production commercialisée de céréales a doublé, celle du blé a été multipliée par 1,8, celle de l'orge par 2, celle du maïs par 6. Les productions du sucre, de fruits et de lait ont augmenté de 50%, celle des viandes de boucherie de 25%.

Un tel accroissement de la production associé à une diminution importante de la population active se traduit par une augmentation rapide de la productivité brute, plus rapide au cours de ces dernières décennies dans l'agriculture (taux annuel moyen de l'ordre de 7%) que dans l'industrie (taux de l'ordre de 5%).

(1) Nous signalons à titre bibliographique deux publications que nous avons largement utilisées pour rédiger ce paragraphe :

— Les Agriculteurs, tome I - Clé pour une comparaison sociale. **Collection E de l'INSEE**, n° 46-47, avril 1977 - Jean-Paul GIRARD, Monique GOMBERT, Michel PETRY.

— La Contribution de l'Agriculture au progrès économique général - Chambres d'Agriculture. **Supplément au n° 623-624**, mars 1978.

b) Capitalisation et besoin de financement

Au cours de la période 1959-1975, les investissements en valeur réelle (matériel et bâtiments d'exploitation) ont doublé. Le parc de tracteurs a notamment été multiplié par plus de trois en vingt ans. La puissance des matériels augmente régulièrement : la proportion de tracteurs de plus 50 CV, de l'ordre de 3 % en 1963, atteint les 30 % en 1975.

% dans la production agricole	1959	1963	1967	1970	1975
— Des consommations intermédiaires (CI)	23 %	24 %	29 %	32 %	41 %
— De la formation brute de capital fixe (FBCF)	10 %	11 %	13 %	15 %	16 %
— Des CI + FBCF	33 %	35 %	42 %	47 %	57 %

Les charges courantes (engrais, produits pétroliers, aliments du bétail...) ont sensiblement triplé. Les achats d'engrais ont doublé, ceux d'aliments du bétail quadruplé. Leur rythme de croissance devrait se ralentir autour d'un taux de l'ordre de 3 à 4 % l'an en volume.

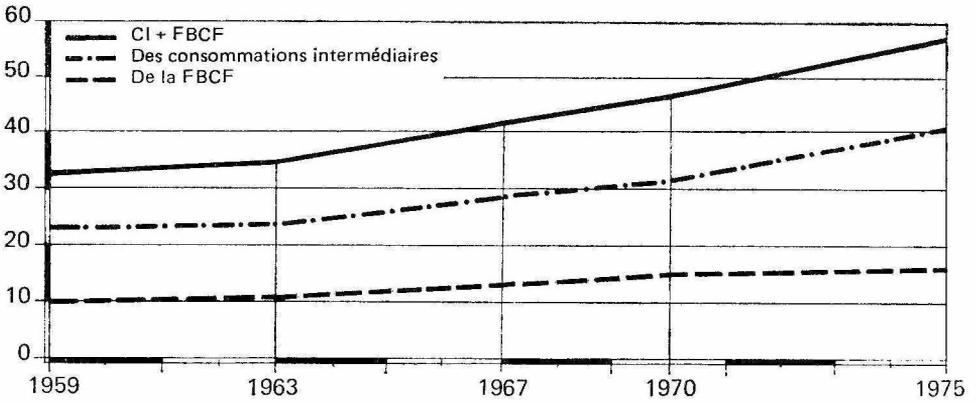
Globalement, les consommations intermédiaires (charges courantes) et la formation brute de capital fixe ou FBCF (investissements), qui représentaient le tiers des recettes agricoles en 1959, dépassent très largement leur moitié à l'heure actuelle. Cette évolution de la structure des coûts par absorption croissante des recettes disponibles, conduit à une plus grande rigidité économique du secteur en réduisant la marge d'adaptation possible aux aléas de volume et de prix agricoles.

Endettement en % de :	1959	1963	1967	1970	1975
— La production	26 %	39 %	63 %	73 %	77 %
— La valeur ajoutée	34 %	52 %	90 %	105 %	122 %
— Du revenu brut d'exploitation (RBE)	44 %	64 %	114 %	136 %	157 %

Pour faire face à l'accroissement rapide des besoins de financement, l'accroissement de l'endettement a été considérablement plus rapide que celui des recettes, de la valeur ajoutée et du revenu. En moins de vingt ans, les « en

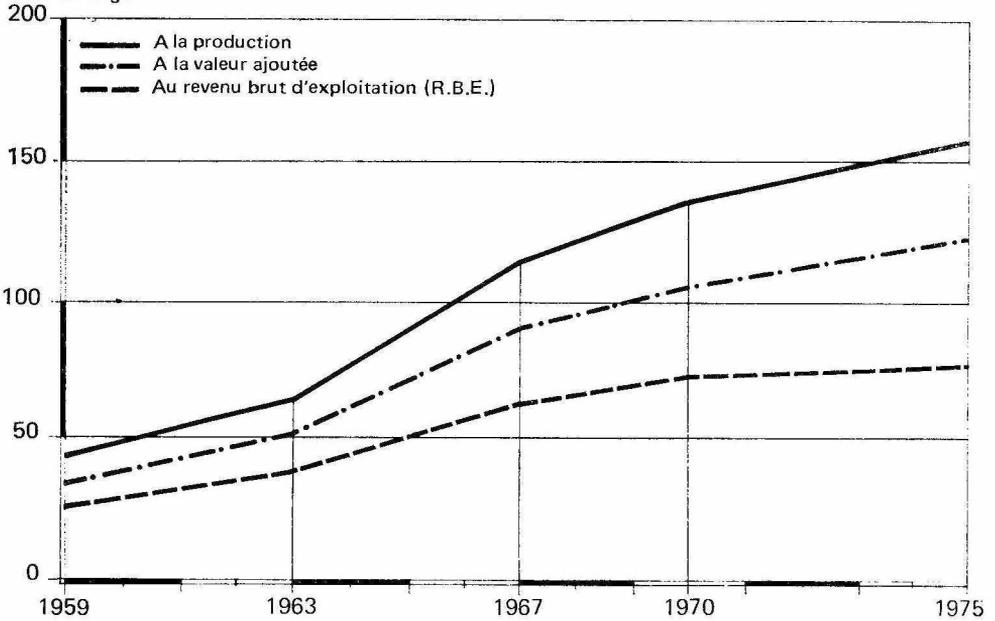
Consommations intermédiaires et formation brute de capital fixe en % de la production

Pourcentage dans la production agricole



Part (en %) de l'endettement

Pourcentage



cours » sont passés du quart aux trois quarts de la valeur de la production. Ils représentaient en 1959, le tiers de la valeur ajoutée et moins de la moitié du revenu brut d'exploitation (RBE). A l'heure actuelle, ils dépassent la valeur ajoutée d'un tiers et le RBE de plus des deux tiers. Vers les années 60, les charges financières liées aux emprunts étaient négligeables : elles représentent en 1976 plus de 8 % de la valeur ajoutée.

2) L'évolution socio-démographique

Il convient de souligner que, dans ce paragraphe, la réalité saisie à travers les chiffres n'est pas toujours la même. En particulier les données fournies par le recensement de la population se réfèrent plus ou moins explicitement à la notion d'activité principale. Dans un secteur où les doubles activités et le travail à temps partiel occupent une place relativement importante, les statistiques relevant du ministère de l'Agriculture concernent dès lors une population plus large que celles comptabilisées dans les recensements de population et enquêtes sur l'emploi. C'est ainsi que l'ordre de grandeur de la population active agricole en 1975 peut être évalué autour de deux millions ou autour de trois millions de personnes selon les sources retenues. En termes d'évolution, les données demeurent toutefois cohérentes et c'est principalement sous cet angle qu'elles seront utilisées.

a) Evolution de la population active agricole

La population active agricole qui correspondait vers 1850 aux deux tiers de la population active totale, en représente le tiers dans les années 50 et environ 10 % en 1975.

Entre 1954 et 1975, alors que la population française totale augmente de plus de 20 %, celle des ménages agricoles baisse de moitié et celle des actifs agricoles de près des deux tiers.

Le processus semble même accélérer son rythme : les taux de croissance annuels de la population active agricole sont en effet de l'ordre de — 3,5 % entre 1954 et 1962, de — 4 % entre 1962 et 1968 et de — 6 % entre 1968 et 1975.

Le nombre de chefs d'exploitation a baissé de 40 % en vingt ans. Et cette diminution est plus faible que celle des aides familiaux et des salariés dont le poids structurel diminue au profit des chefs d'exploitation. Les aides familiaux, qui comprennent les personnes de la famille ayant participé aux travaux de l'exploitation, représentent encore la moitié des actifs de l'agriculture, mais réalisent seulement un tiers du temps de travail. Les salariés agricoles permanents sont peu nombreux : avec des effectifs plus de dix fois plus faibles que ceux des actifs familiaux, ils apparaissent comme une population âgée en décroissance rapide et accélérée.

Evolution démographique (1954-1975)

Effectifs (1) (en milliers)	1954	1962	1968	1975
Population totale	42 800	46 500	49 800	52 700
Population rurale	18 800	17 800	17 200	14 250
Population rurale / Population totale ..	44 %	38 %	35 %	27 %
Population active agricole	5 130	3 900	3 000	2 000
Actifs agricoles / Total actifs	27 %	20 %	15 %	9,5 %

Répartition de la population active agricole (1955-1975)

Effectifs (2) (en milliers)	1955	1963	1967	1970	1975
Chefs d'exploitation	2 300	1 900	1 700	1 600	1 350
Aides familiaux	3 200	2 500	2 200	1 900	1 500
Salariés permanents	600	500	400	300	250
Total actifs agricoles	6 100	4 900	4 300	3 800	3 100

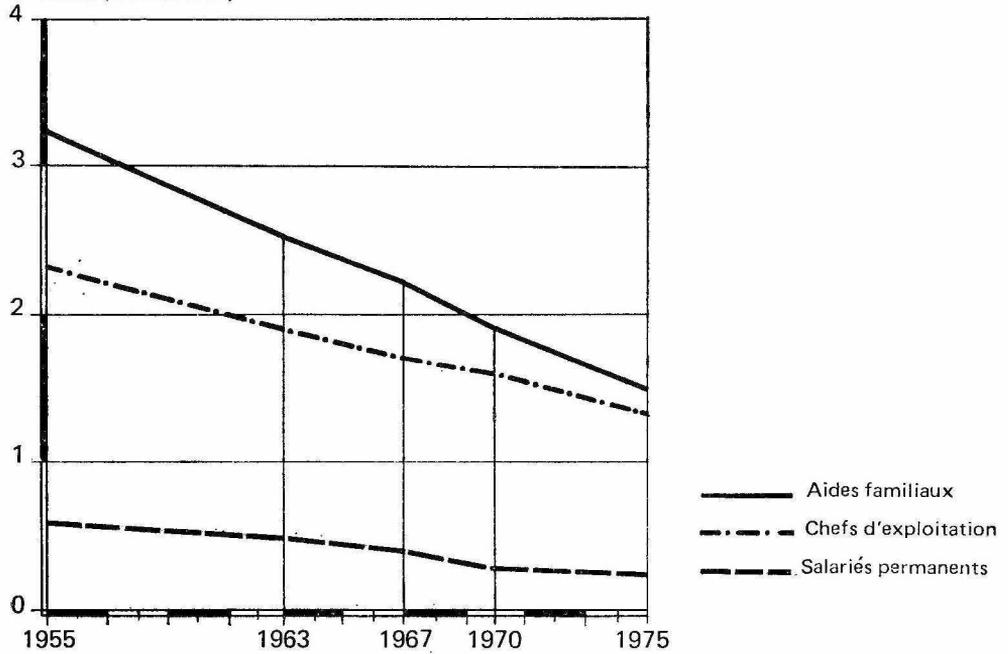
Chefs d'exploitation	38 %	39 %	40 %	42 %	44 %
Aides familiaux	52 %	51 %	51 %	50 %	48 %
Salariés permanents	10 %	10 %	9 %	8 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Source : Recensements de la population.

(2) Source : Ministère de l'Agriculture.

Evolution des effectifs par statuts professionnels

Effectifs (en millions)



b) Structure par âge des actifs agricoles

La structure démographique présente les caractéristiques d'une population vieillie. Le vieillissement résulte d'une diminution d'effectif sans renouvellement, liée en grande partie à la non-entrée des jeunes et à la mutation fréquente, après quelques années d'activité des aides familiaux vers d'autres secteurs. Il est donc une des conséquences directes de l'exode agricole et du départ massif des jeunes. La proportion des jeunes diminue, puis celle des adultes ; le mécanisme se répercute sous la forme d'une baisse de la natalité qui, à son tour, entraîne une augmentation de la place des personnes âgées.

Actifs agricoles	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Total
Actifs totaux	4 %	6 %	12 %	15 %	20 %	9,5 %

Actifs non agricoles ...	36 %	22 %	21 %	15 %	6 %	100 %
Actifs agricoles	16 %	15 %	28 %	26 %	15 %	100 %
Chefs d'exploitation ...	3 %	14 %	29 %	23 %	31 %	100 %

C'est ainsi que dans la population active des 60 ans et plus, un emploi sur cinq appartient à l'agriculture. A l'opposé, moins d'un jeune Français sur vingt travaille dans l'agriculture. On compte deux fois plus de personnes âgées et deux fois moins de jeunes dans l'agriculture que dans l'ensemble de la population.

Plus de la moitié des chefs d'exploitation dépassent les cinquante ans. Si l'on ajoute que plus de la moitié également des chefs d'exploitation travaillent à temps partiel, que les chefs d'exploitation âgés dirigent pour la plupart des exploitations de faible superficie, ces diverses données contribuent à expliquer largement le nombre actuel de très petites exploitations en France et sans évolution dans le temps.

3) L'évolution structurelle

a) Structure et nombre d'exploitations agricoles

Au début du siècle, on décomptait quelque cinq millions d'exploitations. La moitié d'entre elles avaient disparu dans les années 50. De 1955 à 1975, leur nombre est de nouveau presque divisé par deux. La disparition des exploitations agricoles accompagne la chute de la population, à un rythme toutefois moins rapide. Aussi, en vingt ans, le nombre moyen d'actifs par exploitation passait de 2,2 à 1,6, tandis que la superficie moyenne augmentait de 13 à 22 ha (doublement en vingt-cinq ans).

	1955	1963	1967	1970	1975
Taille moyenne des exploitations	14 ha	16 ha	18 ha	19 ha	22 ha
Nombre total d'exploitations (en milliers)	2 300	1 900	1 700	1 600	1 350

Répartition des exploitations par taille

Superficie agricole utilisée (SAU)	1955	1963	1967	1970	1975
100 ha et plus	0,7 %	1,1 %	1,4 %	1,7 %	2,5 %
50 à 100 ha	2,9 %	4,1 %	5,0 %	6,0 %	7,5 %
20 à 50 ha	15,1 %	19,1 %	22,0 %	23,8 %	26,0 %
10 à 20 ha	22,6 %	24,9 %	24,5 %	22,9 %	22,0 %
5 à 10 ha	21,3 %	19,7 %	18,2 %	16,1 %	14,5 %
Moins de 5 ha	37,4 %	31,1 %	28,9 %	29,5 %	27,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les petites exploitations [moins de 10 ha SAU (*)] représentaient 60 % du nombre total des exploitations en 1955 pour moins de 10 % de la SAU totale. Elles en représentent 40 % en 1975 pour 7 à 8 % de la SAU totale. A l'opposé, les exploitations de plus de 100 ha sont passées pendant la même période de moins de 1 % à 2,5 % du nombre et de 9 % à 18 % des superficies. Les exploitations de grande dimension sont encore peu nombreuses, mais elles occupent une part importante du territoire.

b) *Le travail agricole*

La moitié des exploitations agricoles françaises occupent deux actifs familiaux, le chef d'exploitation et son conjoint (ou bien un descendant ou un ascendant). La proportion d'exploitations sur lesquelles le chef travaille sans l'aide des membres de sa famille est surtout élevée dans les petites exploitations.

Superficie agricole utilisée (SAU)	Nombre d'actifs familiaux travaillant sur l'exploitation (y compris le chef d'exploitation)				Total
	1	2	3	4 et plus	
Moins de 5 ha	39 %	49 %	9 %	3 %	100 %
5 à 20 ha	16 %	53 %	21 %	10 %	100 %
20 à 50 ha	8 %	47 %	27 %	18 %	100 %
50 et plus	13 %	41 %	24 %	22 %	100 %
Toutes SAU	21 %	50 %	19 %	10 %	100 %

Superficie agricole utilisée	Nombre d'emplois salariés permanents					Total
	0	1	2	3-5	5 et plus	
Moins de 5 ha	98 %	1,5 %	0,5 %	—	—	100 %
5 à 20 ha	92 %	6,0 %	1,0 %	0,5 %	0,5 %	100 %
20 à 50 ha	82 %	14,0 %	2,0 %	1,0 %	1,0 %	100 %
50 ha et plus	51 %	29 %	10,0 %	6,0 %	4,0 %	100 %
Toutes SAU	90 %	7 %	1,5 %	1 %	0,5 %	100 %

(*) SAU : Superficie agricole utilisée.

Le travail agricole est essentiellement d'origine familiale, avec 90 % d'actifs familiaux parmi les actifs agricoles. 70 % des exploitations n'emploient ni salariés permanents, ni salariés saisonniers ; 20 % n'emploient que des saisonniers et 10 % seulement ont recours à une main-d'œuvre salariée permanente.

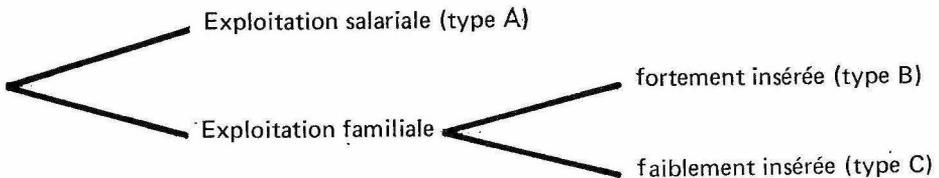
Le travail salarié concerne moins du sixième du travail agricole. Si, jusqu'à 20 ha, le travail salarié est très exceptionnel, il augmente avec la taille des exploitations : 10 % des exploitations dépassant les 50 ha SAU emploient plus de deux salariés permanents. Ce n'est qu'à partir de 100 ha que le travail salarié devient plus important en volume que le travail familial.

B. - LES UNITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE (1)

La démarche utilisée dans notre étude repose plus ou moins explicitement sur l'hypothèse d'un lien étroit entre les emplois et les unités de production dans lesquelles ils s'insèrent — ou avec lesquelles ils se confondent. On comprend dès lors la nécessité de réaliser une typologie des exploitations avant même de définir les emplois. Face à l'objectif poursuivi, les critères de classification à retenir sont — uniquement — ceux qui risquent d'affecter fondamentalement le contenu de l'activité agricole. Cela explique que notre approche se limite à deux grandes dimensions — le type économique d'exploitation et le type de production — sans préjuger toutefois des différences liées aux autres caractéristiques (2).

I. - Le type économique d'exploitation

L'analyse économique de l'exploitation oppose l'exploitation salariale à l'exploitation familiale et crée, à l'intérieur de cette deuxième catégorie, un clivage selon le degré d'insertion dans l'économie marchande :



(1) Ce paragraphe a été établi à l'issue de réunions de travail APCA-CEREQ tenues en janvier et février 1979. Participaient à ces réunions : MM. Hervé MOISAN (INRA), Patrick PHARO (ANPE-CEREQ), Pierre SIMULA (CEREQ) et Paul SPINAT (APCA).

(2) Nous regrettons — car cela aurait grandement facilité nos recherches — n'avoir pas disposé, au moment de la réalisation de notre typologie, de l'étude de J.P. GIRARD : **Éléments pour une classification économique des exploitations agricoles**. INSEE, mars 1979.

TYPE A. - L'EXPLOITATION SALARIALE

1) Caractéristiques technico-économiques

- Exploitation patronale (type capitalisme familial du XIX^e siècle en industrie) employant au moins trois salariés ;
- Taille économique importante (superficie variable selon type et mode de production) ;
- Forte mécanisation ;
- Productivité du travail élevée ;
- Insertion dans les circuits économiques, financiers et commerciaux ;
- Simplification du système de production ou rationalisation par ateliers spécialisés.

2) Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation

- Tendance à une participation décroissante du chef d'exploitation aux tâches d'exécution ;
- Importance des tâches de direction (organisation du travail, gestion des moyens de production) ;
- Tendance à une division du travail avec l'augmentation des effectifs (spécialisation par fonction - atelier - produit) ;
- Gestion technique et économique instrumentée ;
- Généralisation de la distinction budget de l'exploitation et budget familial ;
- Orientation vers la comptabilité analytique ;
- Engagement du chef d'exploitation dans les OPA (organisations professionnelles agricoles) ;
- Tendance à se doter en commun de leur propre assistance technique ;
- Relation directe avec les lieux de création de l'information technique.

Formation : formation initiale supérieure des jeunes chefs d'exploitation.

Effectif approximatif : de l'ordre de 15 à 25 000 exploitations environ.

TYPE B. - L'EXPLOITATION FAMILIALE FORTEMENT INSÉRÉE DANS L'ÉCONOMIE MARCHANDE

1) Caractéristiques technico-économiques

- Exploitation familiale ;
- Main-d'œuvre familiale prépondérante ;

- Au maximum un ou deux salariés, souvent polyvalents et relativement peu qualifiés ;
- Capital d'exploitation/ha élevé ;
- Recours à une forte mécanisation (possédée en propre ou en commun, éventuel recours aux entreprises de travaux agricoles) ;
- Insertion dans les circuits financiers (endettement) ;
- Tendance à l'intensification ;
- Produit brut/ha élevé ;
- Productivité du travail élevée ;
- Simplification du système de production ;
- Recours aux circuits de commercialisation organisés ;
- Vulnérabilité selon fragilité des cours du produit dominant.

2) Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation

- Gestion instrumentée ;
- Travail comptabilisé ;
- Recours aux symboles technico-économiques abstraits ;
- Recours actif à l'encadrement technique (éventuellement incitation à la création de ces services) ;
- Engagement dans le réseau des organisations agricoles.

Formation : niveau relativement important de formation initiale et/ou de formation continue.

Effectif approximatif : de l'ordre de 600 à 800 000 exploitations environ (1).

TYPE C. - L'EXPLOITATION FAMILIALE TRADITIONNELLE (FAIBLEMENT INSÉRÉE DANS L'ÉCONOMIE MARCHANDE)

1) Caractéristiques technico-économiques

- Exploitation familiale - main-d'œuvre familiale prépondérante, voire exclusive ;
- Capital d'exploitation/ha relativement faible ;

(1) Nous ne prétendons pas avoir résolu le délicat problème de la frontière entre exploitations fortement et exploitations faiblement insérées dans l'économie de marché. La fourchette que nous présentons ne constitue qu'une indication approximative : elle est destinée à être comparée principalement au nombre d'exploitations salariales.

- Produit brut/ha relativement faible (sauf en productions spécialisées) ;
- Faible endettement ;
- Continuité du système de production ;
- Système de production généralement diversifié ;
- Volume relativement réduit des transactions commerciales ;
- Importance de l'autoconsommation.

2) **Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation**

- Gestion empirique (référentiel concret) ;
- Recherche de l'indépendance par rapport à l'encadrement technico-économique institué ;
- Recours prédominant à l'information traditionnelle et de voisinage ;
- Prédominance d'une pensée à contenu concret (personnalisé) ;
- Travail non comptabilisé ;
- Prise en compte réduite des équivalents monétaires dans les échanges de biens et de services entre voisins ;
- Confusion du budget de l'exploitation et du budget familial.

Formation : niveau relativement faible de formation (sauf chez les néo-ruraux).

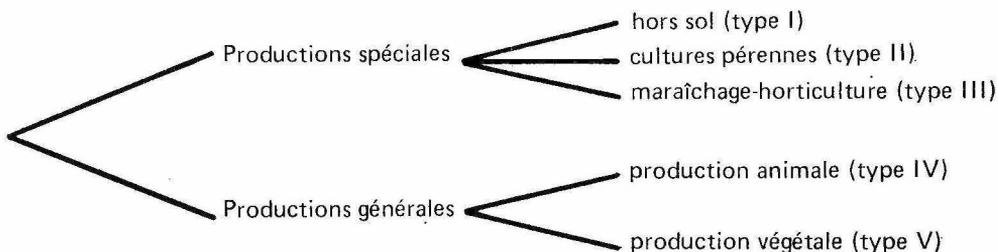
Effectif approximatif : de l'ordre de 400 à 600 000 exploitations (1).

II. - **Le type de production**

L'analyse en termes de production oppose les productions générales aux productions spéciales (2). Parmi les productions spéciales, une distinction est faite entre production hors sol, cultures pérennes (arboriculture, viticulture) et maraîchage-horticulture. En ce qui concerne les autres productions, on séparera les exploitations de production végétale dominante des exploitations pratiquant l'élevage :

(1) Même remarque que pour les exploitations fortement intégrées : si le nombre exact d'exploitations faiblement insérées ne peut être évalué, il convient de retenir l'idée d'une très forte disproportion entre exploitations salariales et exploitations familiales, qu'elles soient ou non fortement intégrées.

(2) Il convient de bien souligner que les productions générales sont très largement prédominantes en termes de volume et de valeur de la production agricole aussi bien qu'en termes de nombre d'exploitations.



TYPE I. - EXPLOITATION SPÉCIALISÉE A DOMINANCE HORS SOL (type animal)

1) Caractéristiques technico-économiques

- SAU (Surface agricole utile) non viable sans production spécialisée ;
- Investissement lourd par UTH (unité de travail humain) ;
- Rigidité du système liée aux investissements matériels ;
- Etroite dépendance des circuits commerciaux (amont et aval) ;
- Vulnérabilité par rapport aux cours ;
- Rotation des capitaux relativement rapide et marge bénéficiaire relativement faible.

2) Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation

- Gestion technique et économique instrumentée ;
- Artificialisation maximale ;
- Fréquent recours à l'encadrement technique ;
- Nécessite un acquis de connaissances technico-économiques spécialisées (notamment maîtrise indispensable des facteurs sanitaires).

TYPE II. - EXPLOITATION SPÉCIALISÉE EN CULTURES PÉRENNES (arboriculture, viticulture)

- Recours à une main-d'œuvre temporaire nombreuse ;
- Lenteur du processus de mise en production ;
- Rigidité du système (inertie des processus naturels) ;

- Particulière dépendance aux aléas climatiques ;
- Importance de l'aspect gestion prévisionnelle à long terme.

Spécificités :

- *Viticulture* : très grande dépendance vis-à-vis du système réglementaire ;
- *Arboriculture* : très grande dépendance aux aléas du marché.

TYPE III. - EXPLOITATION SPÉCIALISÉE EN MARAICHAGE-HORTICULTURE

- SAU réduite ;
- Saturation de la main-d'œuvre disponible ;
- Rotation des cultures extrêmement rapide (cycle court de production) dans le cadre d'un plan de jardin ;
- Investissements non négligeables (serres) ;
- Intégration fréquente de l'aval (commercialisation localisée) ;
- Mise en marche directe fréquente ;
- Possibilité d'autonomie technique et économique ;
- Etroite dépendance vis-à-vis des cours.

TYPE IV - EXPLOITATION A PRODUCTIONS ANIMALES DOMINANTES

1) Caractéristiques technico-économiques

- Astreinte des travaux permanents ;
- Participation fréquente de la femme aux travaux ;
- Nécessité d'une gestion prévisionnelle à moyen terme (constitution et amélioration du troupeau) ;
- Eventualité d'investissements lourds difficilement convertibles déterminés par : perspectives d'intensification et/ou amélioration des conditions de travail ;
- Asservissement de tout ou partie de la production végétale aux besoins de la production animale ;
- Articulation du système de production autour de la production animale.

2) Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation

- Large extension du champ d'intervention ;
- Nécessite ordinairement, en plus des connaissances agronomiques (productions fourragères notamment), des connaissances zootechniques ;
- Nécessite « sens clinique » et « tour de main » (aptitudes « paratechniques ») ;
- Prééminence de l'apprentissage pratique ordinairement long ;
- Possibilité de stratégies de commercialisation diversifiées ;
- Réglementation croissante des productions (dont sanitaire) ;
- Importance de l'encadrement sanitaire ;
- Insertion fréquente de la production dans une « vocation régionale ».

3) Situation mixte culture-élevage

- Possibilité de concurrence entre d'une part, l'affectation des temps de travail et d'autre part, l'emploi des ressources ;
- Elasticité du système par rapport aux aléas, à la conjoncture...
- Caractère souvent imposé d'une catégorie de production (par la structure, par la situation à la reprise, pour la saturation de la main-d'œuvre, pour des raisons techniques).

TYPE V - EXPLOITATION A PRODUCTIONS VÉGÉTALES DOMINANTES

1) Caractéristiques technico-économiques

- Dépendance au foncier (surface agricole utile ou SAU) ;
- contraintes de $\left\{ \begin{array}{l} \text{— dimension (seuil minimum de SAU),} \\ \text{— structure (parcellisation, remembrement, relief, irrigation,} \\ \text{drainage),} \\ \text{— caractéristiques de sol.} \end{array} \right.$
- Nombre d'hectares par UTH élevé ;
- Dépendance aux aléas climatiques ;
- Réversibilité potentielle du système de production ;
- Irrégularité de la charge de travail en fonction du cycle saisonnier (et des aléas climatiques) ;
- Vente intégrale de la production végétale ;
- Fort recours au travail mécanisé.

2) Caractéristiques de fonctionnement et d'organisation

- Connaissances agronomiques déterminantes ;
- Maîtrise des combinaisons climat-sol-plantes ;
- Maîtrise des façons culturales ;
- Maîtrise des facteurs phyto-sanitaires.

Répartition des exploitations par type de production

Type de production	Nombre d'exploitations	Pourcentages
Productions générales		
— Productions animales dépendant du sol (type IV)	575 000	37 %
— Productions mixtes culture-élevage (types IV-V) ..	390 500	25 %
— Productions végétales annuelles (type V)	104 500	7 %
Sous-total	1 070 000	69 %
Productions spéciales		
— Productions animales hors-sol (type I)	40 000	3 %
— Cultures pérennes (type II)	246 500	15 %
— Maraîchage-horticulture (type III)	53 500	3 %
Sous-total	340 000	21 %
Autres situations		
— Productions animales combinées (dépendantes et indépendantes du sol)	107 000	7 %
— Productions végétales combinées (cultures annuelles et cultures pérennes)	57 000	3 %
Sous-total	164 000	10 %
Total	1 574 000	100 %

Source : Recensement général de l'agriculture (RGA) de 1970.

Schéma de classification des exploitations agricoles

Type de production Type d'exploitation		Productions générales			Productions spéciales		
		Productions animales	Productions végétales		Hors- sol	Cultures pérennes	Maraî- chage- horti- culture
Exploitation salariale		5	6	7	1	2, 3	4
Exploitation familiale	Fortement in- sérée	12, 13	14	15	8	9, 10	11
	Traditionnelle .	18, 19	20	X	X	16	17

III. - Proposition d'une typologie des exploitations agricoles

Le croisement systématique des deux dimensions relatives aux exploitations (salariale, familiale fortement insérée, familiale faiblement insérée) et aux productions (productions végétales, productions animales, hors sol, cultures pérennes, maraîchage-horticulture) conduirait à la définition de quinze types d'exploitations : cinq correspondant aux exploitations salariales réparties selon les grands types de production ; dix correspondant aux exploitations familiales réparties à la fois selon les grands types de production et selon leur degré d'insertion dans l'économie de marché.

En pratique, deux cas ne semblent pas devoir être retenus dans les exploitations familiales de type traditionnel (faiblement insérées) : il s'agit des exploitations spécialisées en productions hors sol et d'une façon générale en productions végétales. A l'intérieur des cultures pérennes, un clivage est à effectuer entre viticulture et arboriculture. Par ailleurs, il nous paraît indispensable d'isoler les exploitations mixtes, partageant leurs activités entre les productions animales et les productions végétales (exploitations salariales à ateliers multiples, exploitations familiales, modernes ou traditionnelles, de polyculture-élevage).

En définitive, on obtient la classification suivante :

1. **Exploitation salariale production hors sol**
2. **viticulture**
3. **arboriculture**
4. **maraîchage-horticulture**
5. **production animale**

6. à ateliers multiples
7. production végétale annuelle

8. **Exploitation familiale production hors sol**
9. viticulture
10. arboriculture
11. moderne maraîchage-horticulture
12. production viande
13. production lait
14. production mixte
15. production végétale annuelle

16. **Exploitation familiale traditionnelle maraîchage-horticulture**
17. viticulture (1)
18. production viande
19. production lait
20. polyculture-élevage

Les estimations d'effectif concernant chacun des types d'exploitation ainsi définis sont particulièrement délicates. Le clivage selon le type économique — exploitation salariale, exploitation familiale fortement insérée et exploitation familiale faiblement insérée —, s'il tend à être reconnu par les milieux professionnels, ne figure pas encore parmi les critères d'élaboration des données statistiques. Nous avons pu seulement avancer un **ordre de grandeur global** qui pouvait sembler raisonnable. Mais comme il est bien évident que le type économique d'exploitation n'est pas indépendant du type de production — et nous retrouverons cette caractéristique au niveau de la définition des emplois —, la seule connaissance des marges du tableau croisant nos deux dimensions d'analyse — type économique et type de production — ne permet pas de calculer directement l'effectif des exploitations-types.

Nous ne retiendrons dès lors que quelques indicateurs. Les exploitations salariales sont extrêmement peu nombreuses — notre choix se justifie par la spécificité de leur organisation et par leur poids économique — : celles qui occupent au moins trois salariés permanents représentent environ 1,5% du nombre total des exploitations (2), soit quelque 15 000 à 25 000 exploitants seulement.

Les exploitations familiales constituent l'essentiel des unités de production existant en France. Leur répartition selon leur degré d'insertion à l'économie de marché constitue une donnée floue rappelant plus un continuum qu'un éclate-

(1) L'exploitation familiale traditionnelle de viticulture correspond à une situation de plus en plus exceptionnelle. En raison notamment du caractère contraignant de la réglementation en vigueur sur le plan technique et économique, les exploitations viticoles tendent en règle générale à se rattacher au modèle « fortement inséré ».

(2) Mais 10% des exploitations de plus de 50 hectares.

ment bi-polaire tranché. Pour fixer les idées, nous avons indiqué des fourchettes de l'ordre de 600 à 800 000 exploitations fortement insérées et de 400 à 600 000 exploitations faiblement insérées. Il ne nous est pas possible de nous prononcer plus finement (1).

Seules peuvent être avancées des indications sur l'ensemble des exploitations familiales, indépendamment de leur degré d'insertion. En effet, en se référant aux données du recensement général de l'agriculture (RGA), il apparaît que 70 % des exploitations se rattachent aux productions générales (types 12 à 15 et 18 à 20) : 37 % pour les productions animales dépendant du sol (type 8) ; 3 % également pour le maraîchage et l'horticulture (types 11 et 16) et 15 % pour les cultures pérennes (types 9, 10 et 17).

En pratique, la couverture correspond à 90 % des exploitations. La classification proposée ne concerne pas strictement en effet toutes les situations existantes. Certes la création de deux rubriques (types 14 et 20) rattachées aux productions mixtes culture-élevage permet de couvrir la majeure partie des exploitations à activités multiples. Mais il convient de noter que 7 % des exploitations correspondent à une combinaison des productions animales dépendant et ne dépendant pas du sol. Par ailleurs, le croisement cultures annuelles et cultures pérennes regroupe 3 % des exploitations. Il nous a semblé préférable d'utiliser en ce qui concerne ces situations mixtes, la règle de l'affectation selon l'orientation principale (2).

En définitive, nous obtenons, sur la base de 1,3 million d'exploitations familiales environ, la structure suivante :

Productions	Exploitations familiales	
	Pourcentages	Nombre (en milliers)
Productions spéciales		
— Hors-sol (type 8)	5 %	65
— Viticulture (types 9 et 17)	13 %	170
— Arboriculture (type 10)	3 %	40
— Maraîchage-horticulture (types 11 et 16) ..	3 %	40
Sous-total	24 %	315
Productions générales		
— Viande (types 12 et 18)	14 %	180
— Lait (types 13 et 19)	28 %	365
— Mixte culture-élevage (types 14 et 20)	25 %	325
— Végétale annuelle (type 15)	9 %	115
Sous-total	76 %	985
Total	100 %	1 300

(1) Et encore, nous ne garantissons pas la fourchette avec certitude.

(2) Pour les productions animales mixtes, il apparaît une très nette prédominance des productions animales dépendant du sol qui constituent l'orientation principale dans 80 % des cas. Les productions végétales mixtes se partagent en deux parts approximativement égales entre cultures pérennes dominantes et cultures annuelles dominantes.

Si l'on tient compte de l'évolution probable de la structure des exploitations familiales par types de production depuis la période de référence — celle du RGA de 1970-1971 —, les chiffres avancés sont susceptibles de s'écarter de la réalité d'une façon non négligeable. En particulier, il semble possible que l'évolution des productions hors-sol ou celle de la production viande aient pu modifier sensiblement la structure d'ensemble. Les données doivent dès lors être considérées comme de simples ordres de grandeur.

C. - L'ACCÈS AUX EMPLOIS DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le problème de l'accès aux emplois présente en agriculture un caractère spécifique. Dans les autres secteurs, il est généralement fait référence à une norme, définie par un niveau et une spécialité de formation et éventuellement complétée par l'expérience d'un autre emploi. Un tel lien implicite entre formation et emploi exprimé à travers un cheminement professionnel est en grande partie dépourvu de signification dans l'agriculture où la place de la formation instituée doit être modulée en fonction du poids économique et du poids sociologique de l'installation.

I. - La formation agricole instituée

L'accès aux emplois de la production agricole implique à la fois un contrôle des moyens de production mis en œuvre — le foncier, les équipements et installations, le travail — et une maîtrise des connaissances techniques requises par l'exercice de l'activité ; connaissances relevant de la formation « spontanée » aussi bien que de la formation initiale ou continue instituée.

1) L'école et les paysans

En pratique, s'il existe bien un enseignement professionnel agricole susceptible de préparer aux emplois du secteur, **force est de convenir que la poursuite d'une formation instituée n'apparaît pas comme une condition déterminante pour accéder à la profession.** L'enseignement agricole ouvre en effet d'abord aux emplois des secteurs para-agricole et agro-alimentaire : en règle générale, quel que soit le diplôme professionnel, moins de la moitié des effectifs concernés sont appelés à entrer et à rester dans la production agricole. En revanche, **le rôle de l'origine sociale** s'impose de façon évidente puisque plus de neuf agriculteurs sur dix sont issus de la terre.

L'augmentation récente dans l'agriculture de la demande d'éducation — liée à la prolongation de la scolarité obligatoire et surtout à l'évolution des conditions techniques et économiques de la production — n'a pas encore, au stade actuel, modifié très sensiblement le résultat d'un comportement traditionnel qui voulait que le métier d'agriculteur s'apprenne non pas à l'école mais sur le tas, par la pratique. Globalement, ne serait-ce qu'en raison de la structure par âge de la

population agricole, l'absence d'une véritable formation professionnelle reste la règle.

2) Les paysans et l'école (1)

En outre, le développement des attitudes nouvelles face à la formation des agriculteurs participe avec retard à l'accroissement général des niveaux de qualification dans l'ensemble des activités économiques. Si bien qu'une **sous-scolarisation relative**, qui atteint particulièrement la petite et moyenne paysannerie, se maintient encore, même parmi les nouvelles générations d'enfants d'agriculteurs. Les jeunes d'origine agricole fréquentent plus les cycles courts que les cycles longs, plus l'enseignement technique que l'enseignement agricole. Un seul de ces jeunes sur quatre reste définitivement à la terre et ces nouveaux agriculteurs tendent encore le plus souvent à se recruter parmi les moins scolarisés.

La formation professionnelle agricole : structure des enseignements

Organisation	Niveau de départ	Durée	Diplôme
— Collèges agricoles	Classe de 5 ^e	3 ans	CAPA
— Centres de formation professionnelle agricole — Etablissements privés de même niveau	Classe de 3 ^e	2 ans	BEPA
— Lycées agricoles	Classe de 3 ^e	3 ans	BAC D'
— Etablissements de même niveau	Classe de 3 ^e BEPA	3 ans (dont 1 ^{re} d'adaptation)	BTA
— Lycées agricoles départementaux	BAC C, D ou D'	2 ans	BTSA
— Etablissements de même niveau	BTA option générale	2 ans	
— Ecoles d'ingénieurs spécialisées	BAC C + 1 ou 2 ans de préparation (classes spécialisées) BTSA	3 ans	Ingénieur des techniques
— Ecoles nationales supérieures d'agronomie	BAC C + 2 ans de classes préparatoires aux écoles supérieures	3 ans	Ingénieur agronome

(1) Le titre du paragraphe est emprunté à l'ouvrage de G. JEGOUZO et J.L. BRANGEON (**Les paysans et l'école**, éditions Cujas, 1976) qui fait autorité en la matière.

La formation peut dès lors sembler à bien des égards davantage faciliter l'intégration à l'économie et à la société industrielle que préparer aux emplois de la production agricole. Dans l'étude des conditions d'accès, l'accent doit être mis sur les contraintes économiques liées au financement des investissements et sur les modalités d'acquisition des compétences techniques qui supposent avant tout une intégration au milieu social et professionnel.

**La formation professionnelle des agriculteurs :
Quelques données chiffrées**

Si encore à l'heure actuelle 99 % des agriculteurs ont un niveau de formation inférieur au niveau IV (de type BTA ou BAC par exemple), la formation scolaire des jeunes d'origine agricole a considérablement changé en quelques années.

Entre 1950 et 1960, les entrées dans l'enseignement secondaire concernaient moins de 20 % des enfants d'agriculteurs. Avec la prolongation à 16 ans de la scolarité obligatoire, l'enseignement secondaire est devenu un enseignement de masse qui accueille pratiquement tous les enfants d'agriculteurs.

Il est à noter cependant que :

- parmi ces jeunes, un quart seulement choisissent l'enseignement agricole et le plus souvent l'enseignement agricole court ;
- quatre élèves sur cinq de formation professionnelle agricole n'atteignent pas le niveau IV ;
- la moitié des jeunes d'origine agricole sont accueillis dans des formations professionnelles courtes, agricoles pour 20 % d'entre eux, mais surtout non agricoles (30 %) ;
- parmi les diplômés de l'enseignement agricole, ceux qui entrent dans le secteur de la production agricole (exploitant ou salarié) représentent seulement entre le quart et la moitié de chaque promotion ;
- les emplois le plus souvent accessibles à l'issue d'une formation professionnelle agricole sont ceux des secteurs para-agricole et agro-alimentaire.

Origine sociale des agriculteurs

Catégorie socio-professionnelle du père	Hommes	Femmes	Total
Agriculteurs			
— Agriculteur exploitant	89 %	85 %	87 %
— Salarié agricole	4 %	4 %	4 %
Sous-total	93 %	89 %	91 %
Autres CSP			
— Patron de l'industrie et du commerce	3 %	5 %	4 %
— Profession libérale et cadre supérieur	1 %	1 %	1 %
— Cadre moyen	—	—	—
— Employé	—	—	—
— Ouvrier	3 %	4 %	4 %
— Autres	—	1 %	—
Sous-total	7 %	11 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %

II. - Les contraintes économiques et financières

1) Les investissements en matériels et bâtiments

Si l'agriculteur acquiert sa qualification en exerçant son métier et en s'insérant dans un système de relations à l'environnement technico-économique, les Pouvoirs publics souhaitent lui imposer une formation professionnelle de base. Pour cela, les aides financières susceptibles de lui être accordées (dotation d'installation des jeunes agriculteurs, plans de développement ou de modernisation, prêts bonifiés du Crédit agricole...) sont souvent soumises à des conditions de « capacité professionnelle » définies notamment en termes de formation (1). Les conditions requises associent en priorité la capacité professionnelle à la possession d'un diplôme de l'enseignement agricole ; elles tendent plus ou moins explicitement à privilégier le rôle des institutions et à favoriser une certaine forme de maintien à la terre.

La pression exercée par les Pouvoirs publics vise le **renforcement du lien entre le contrôle des moyens de production et la maîtrise des connaissances techniques**. Elle accentue en pratique le poids relatif des contraintes économiques et financières pour tous ceux qui ne peuvent prétendre à une aide. Elle pénalise en

(1) La dotation d'installation des jeunes agriculteurs par exemple, nécessite au moins un Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) ou un diplôme équivalent. A défaut, il faut justifier de plusieurs années d'activités professionnelles agricoles et s'engager à suivre un stage de formation continue (200 heures).

particulier très fortement les entrées en provenance des autres secteurs d'activité. On sait en effet que l'agriculture nécessite à l'heure actuelle un rapport capital/travail élevé. La modernisation et le progrès technique exigent des investissements lourds en matériel et en bâtiments d'exploitation : de sorte que l'accès aux emplois de la production agricole apparaît soumis à des contraintes comparables à celles rencontrées dans l'industrie. A ces difficultés vient se surajouter le problème de financement du foncier, qui est, lui, bien spécifique à l'agriculture.

2) Le problème du foncier

Les agriculteurs qui bénéficient en priorité des prêts à long terme et à faible intérêt sont ceux qui satisfont aux objectifs de la politique des structures agricoles. La politique de crédit est sélective. L'aide financière à l'acquisition des biens fonciers est réservée aux agriculteurs disposant ou devant disposer d'une exploitation de dimension suffisante. Le système mutualiste s'est transformé en un puissant outil de **sélection** qui favorise le développement du modèle d'exploitation dominant. L'orientation adoptée interdit dès lors l'agrandissement par étapes successives des petites exploitations et donc dans une large mesure les créations d'exploitations nouvelles.

Le marché foncier ne concerne chaque année qu'une fraction très réduite des surfaces cultivées et les terres vendues sont pour l'essentiel de petites dimensions. Comme, pour des raisons économiques, il est pratiquement impossible d'accéder au métier d'agriculteur par simple acquisition de quelques parcelles et constitution progressive d'une exploitation viable, l'entrée dans l'agriculture se trouve extrêmement délicate en dehors de la **succession par héritage ou donation**.

La tendance est renforcée par les procédures du droit de reprise et du pas-de-porte. La pratique du pas-de-porte, illégale mais bien réelle dans certaines régions, oblige le futur locataire d'une terre à verser, soit au fermier, soit au propriétaire, une redevance pouvant atteindre la moitié de la valeur du capital foncier. Le droit de reprise — en permettant à tout acquéreur s'il est agriculteur ou s'il veut installer son fils, d'évincer le fermier en place — fait apparaître le fermage pur comme une situation relativement précaire qu'il convient d'éviter au profit des modes d'exploitation mixtes. Or le système du Crédit agricole mutuel favorise principalement les exploitations ayant déjà atteint une certaine taille...

III. - Les contraintes sociologiques

1) L'origine sociale

La catégorie socio-professionnelle d'origine, qui rend compte de façon synthétique des conditions d'accès aux emplois, recouvre, en agriculture peut-être plus qu'ailleurs, une très forte inégalité économique et culturelle et une grande

diversité de systèmes de production. Comme dans les autres milieux, les inégalités de formation sont plus ou moins associées à la situation socio-économique des familles agricoles, situation définissant elle-même les conditions matérielles de l'installation du jeune agriculteur.

L'origine sociale établit ainsi une double relation — d'une part à l'emploi et d'autre part à la formation — sans préjuger du lien existant entre la formation et l'emploi. Il est seulement admis que les enfants issus de la terre ont en règle générale déjà acquis, à travers leurs rapports au groupe social et au milieu technico-économique, l'essentiel de cette fameuse « capacité professionnelle » que la formation instituée voudrait garantir.

Même si elles ne sont pas socialement valorisées, ce sont souvent les **aptitudes et compétences héritées du groupe familial et social** qui permettent d'exercer le métier d'agriculteur. Malgré une nécessaire actualisation permanente du savoir et de la façon de travailler (1), l'adulte fonctionne sur un système gestuel de production formé pendant son enfance et avant son installation. C'est là qu'il a acquis son « savoir-faire », « tour de main », « coup d'œil », c'est là qu'il a appris à s'adapter à son propre milieu, à « observer les autres ». En s'installant, il se situe déjà à l'intérieur d'un cadre social dont il est issu et avec lequel il communique directement.

2) Le milieu socio-culturel

L'activité de production agricole s'exerce à l'intérieur d'une société d'interconnaissance, dont l'organisation ne cesse de s'étendre en créant un réseau de relations de plus en plus dense. L'intégration préalable au milieu social — qui n'est pas sans rappeler le rôle que joue, pour la définition formelle des emplois des autres secteurs, la place de l'individu dans l'organisation de l'entreprise — n'apparaît-elle pas comme une condition d'accès et plus encore, une condition de maintien à l'emploi. Quel poids réel convient-il d'attribuer à cette dimension sociale, économique et culturelle dans la sélection des agriculteurs ?

Les entrées en provenance des autres secteurs sont trop faibles en dépit des contraintes économiques et financières, pour que le milieu socio-culturel, source de cohésion pour les uns, n'apparaisse pas comme élément de rejet pour les autres. Par ailleurs, si l'accroissement de productivité — réalisé en vingt ans par des agriculteurs peu ou pas formés — a été aussi important, cela tend à prouver que l'organisation du monde paysan favorise l'acquisition des aptitudes et des compétences requises et facilite l'assimilation des connaissances théoriques par confrontation aux données du réel et réinterprétation.

(1) Nous ne prétendons pas en effet que l'exercice de l'activité agricole n'implique pas la mise en œuvre de connaissances approfondies, mais celles-ci sont souvent acquises en dehors des institutions scolaires. Nul ne saurait par ailleurs nier le rôle déterminant des stages, sessions, séminaires — dans le cadre ou non de la formation permanente — à l'initiative des mouvements de jeunesse, des organisations professionnelles et des organismes de développement.

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES EMPLOIS AGRICOLES

L'évolution socio-historique aussi bien que l'approche socio-économique du milieu répartissent les emplois de la production agricole en trois catégories : les exploitants familiaux, les exploitants salariaux et les salariés. Seule la première catégorie, celle des exploitants familiaux, est décrite dans ce document, sachant que, au sein de l'exploitation familiale, on assimile, en termes de contenu d'emploi, la situation des aides familiaux à celle des exploitants.

Le passage d'une typologie d'exploitation — telle qu'elle a pu être présentée dans le premier chapitre — à une typologie des emplois, est-il un exercice purement abstrait ? Ou bien repose-t-il au contraire — au moins pour certains emplois et certaines exploitations — sur un fondement technico-économique pertinent ? C'est la thèse que nous défendons pour les productions dites à modèle technico-économique imposé. En ce qui concerne les autres productions — dites à modèle technico-économique variable — nous avons été amenés à négliger — dans une optique purement descriptive des emplois — l'opposition, retenue sur les exploitations, selon le degré d'insertion économique.

Un tel choix pourra peut-être sembler arbitraire. En tout état de cause, l'effort entrepris dans cette direction se justifie, ne serait-ce qu'en raison des problèmes posés par les classifications existantes.

Nous traiterons successivement :

— dans le cadre général de la classification des emplois de la production agricole :

- les problèmes posés par les classifications existantes ;
- approche socio-économique et classification ;

— et en ce qui concerne spécifiquement les exploitants familiaux :

- les frontières entre catégories d'emplois ;
- l'exploitant familial et son environnement ;
- typologie d'exploitations et classification des emplois.

A. - CLASSIFICATION GÉNÉRALE

I. - Problèmes posés par les classifications existantes

1) Classifications internationales

Le classement pyramidal des emplois, tel qu'il est adopté par le Bureau International du Travail (BIT) — mais aussi par certaines classifications nationales, celle du Canada par exemple — pose, dans le cas de l'agriculture, des problèmes particuliers. L'absence de principe homogène de distribution des classes entre (et à l'intérieur) des différents paliers de la pyramide (grands groupes, sous-groupes, groupes de base...) conduit en permanence à s'interroger, et souvent sans succès, sur les raisons qui ont justifié le choix des critères discriminants. Le BIT par exemple commence par utiliser un critère économique pour décrire le grand groupe des « agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs » (on retrouve en fait à ce niveau les activités dites « primaires »). Il mêle ensuite des critères de statut professionnel et de champs d'activités pour établir les cinq sous-groupes : « Directeurs et chefs d'exploitation agricole », « Exploitants agricoles », « Travailleurs agricoles », « Travailleurs forestiers », « Pêcheurs, chasseurs et travailleurs assimilés ». Puis, il recourt à des critères très diversifiés (spécialisation ou non, types de produits...) pour définir les groupes de base. Et enfin, il s'efforce de décrire, dans chacun de ces groupes de base, des spécialités dont on ne cesse de se demander pourquoi certaines sont retenues (« aviculteur »...) alors que d'autres ne le sont pas (viticulteur...).

Ce type de problèmes se retrouve d'ailleurs dans d'autres classifications nationales (celle de l'Office National de l'Emploi belge par exemple) et le choix d'exhaustivité dans la description des spécialités (tel qu'il est fait dans le Dictionary of occupational titles de l'US Department of labor) ne suffit pas à le faire disparaître.

Ces difficultés rendent nécessaire de poser d'emblée un principe méthodologique qui, dans le cas de l'agriculture, est particulièrement important : **une classification des emplois agricoles ne peut se faire qu'à partir de critères que le milieu impose à l'observation et non à partir de grilles logiques préétablies.** Faute de se soumettre à cette exigence et, par conséquent, de raisonner les critères socio-économiques choisis, toute classification des emplois agricoles risque d'apparaître comme singulièrement abstraite.

2) Classifications françaises

D'autres difficultés se font jour lorsqu'on s'arrête aux classifications d'emplois agricoles dont on dispose actuellement en France.

La classification du Guide des Métiers de l'ONISEP n'est pas exhaustive. Elle se soucie davantage « d'illustrer des techniques » jugées, semble-t-il, représenta-

tives des activités de production agricole. Des choix doivent dès lors être opérés : leur justification n'est pas forcément évidente pour l'utilisateur (1).

On regrette, dans le cas de la classification du ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois), que le cadre de l'ouvrage ne permette pas l'explicitation des raisons qui ont fait exclure les emplois d'exploitants agricoles au profit des seuls emplois de salariés agricoles. Il reste que les têtes de chapitre retenues recouvrent, au moins en partie, la réalité de l'agriculture française (2).

Enfin, la classification des « métiers ruraux » réalisée par le Crédit Agricole, outre qu'elle présente d'une façon bien idyllique les réalités de l'accès aux emplois agricoles, offre, entre autres inconvénients, celui de ne pas délimiter suffisamment le champ des activités agricoles proprement dites, ce qui conduit à lui adjoindre des emplois plus ou moins voisins, soit en établissant explicitement la distinction des champs d'activité (chapitres sur les « métiers d'amont » et les « métiers d'aval »), soit même en rangeant dans le chapitre des « métiers de la production agricole » des emplois du genre « accompagnateur de randonnées équestres » ou « comptable agricole »...

Ces quelques remarques suffisent à faire apparaître le caractère périlleux de toute tentative de classement des emplois agricoles. Elles militent fortement en faveur d'une **analyse socio-économique du milieu** préalable à toute classification ainsi que d'une extrême prudence dans l'établissement des critères discriminants.

3) Délimitation des emplois agricoles

Il convient tout d'abord d'établir une distinction entre emplois agricoles et emplois ruraux. Si l'essentiel des emplois du premier ensemble est contenu dans le second, l'inverse n'est évidemment pas vrai. Il reste alors à déterminer le champ des emplois de l'agriculture proprement dits, mais il est difficile, dans une telle perspective, de ne pas succomber à une certaine part d'arbitraire. De la même manière, toute définition stricte de ce champ s'expose à de délicats problèmes d'application sur les frontières du champ en question.

Par rapport à ces difficultés, inhérentes à toute tentative de classement, la présente étude fait le choix de ne s'appliquer qu'aux emplois qui, à l'intérieur (ou au service) d'une exploitation agricole, mettent en œuvre des modes de production et de gestion spécifiquement agricoles — cette spécificité agricole n'étant pas une donnée préalable mais devant être établie par une approche socio-économique. Cette délimitation conduit à exclure du champ de l'étude les

(1) Le choix est fait en faveur du « chef d'exploitation agricole », du « viticulteur », du « pépiniériste-horticulteur », de l'« employé d'élevage », du « bûcheron débardeur ». Mais on exclut les « céréaliers ou betteraviers » car ces cultures sont actuellement très mécanisées et les interventions « manuelles » de l'exploitant ne se font que ponctuellement.

(2) Ces têtes de chapitre sont : « polyculture-élevage, production animale, maraichage, arboriculture fruitière, horticulture-paysagisme, champignons, viticulture-vinification, forêts... ». Le manque d'un chapitre « culture dominante » ou « agriculture générale » est la conséquence du choix d'exclure l'emploi d'exploitant car, dans une telle optique, les emplois de « polyculture-élevage », qui ne sont que des emplois de salariés, recourent pour l'essentiel ceux qui figureraient dans un tel chapitre.

emplois de la pêche et de la chasse, ceux de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, ceux enfin qui concernent l'approvisionnement des exploitations agricoles. Les emplois du conseil technique agricole, du contrôle des productions... sont également exclus du champ mais font l'objet d'une étude conjointe portant sur les « emplois para-agricoles ».

Il faut enfin signaler que, pour des raisons purement contingentes, certains emplois (ceux de la sylviculture, des élevages spéciaux...) ont été exclus du champ de l'étude. Cette exclusion aléatoire ne préjuge pas de la possibilité d'intégrer, ou non, ces emplois à l'intérieur du champ délimité.

II. - Approche socio-économique et classifications

1) Données socio-historiques

Le caractère le plus apparent de l'agriculture française réside aujourd'hui dans la **prédominance des exploitations de type familial**. Ces exploitations, en dépit de leurs différences — qui sont nombreuses — ont en commun de ne pas faire appel — ou très peu, et souvent de façon temporaire — à une main-d'œuvre salariée. Les tâches de la production sont assumées, selon des modalités diverses, par les membres d'une même famille. Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, ce caractère de l'agriculture actuelle ne correspond nullement au maintien de structures « traditionnelles ». L'étude de l'histoire agricole en France fait au contraire apparaître que la prédominance de l'exploitation familiale, qui se confirme à partir des années 20, est le résultat d'un processus historique complexe. Sans entrer dans de longs développements, on peut dire que divers facteurs (le début de l'exode rural, le développement capitaliste orienté surtout en direction des colonies, l'inadaptation des grands domaines fonciers à une exploitation de type capitaliste...) ont largement contribué à la disparition de l'ancien paysage social des campagnes françaises. On est ainsi passé d'une société rurale dans laquelle, à côté des grands propriétaires fonciers, de leurs métayers et de leurs fermiers, subsistait une très forte proportion de paysans sans terre (dont beaucoup devaient donc aller louer leurs services chez les autres), à une situation dans laquelle l'exploitation familiale est devenue la principale modalité du travail agricole. De la sorte paraissait se réaliser le rêve ancestral de la paysannerie.

On constate d'ailleurs que les politiques agricoles suivies depuis la dernière guerre, si elles ont accéléré l'exode rural en hâtant la disparition des exploitations non viables, n'ont pas abouti, au moins pour l'instant, à une diminution des exploitations de type familial par rapport au nombre total des exploitations.

Néanmoins, à partir des années 50, alors que le nombre des exploitations de grande taille (+ de 100 ha) avait sans cesse décru depuis le début du siècle, on assiste à un renversement de la tendance. Cette observation qui porte sur la

taille des exploitations est en fait significative d'un phénomène plus important : le démarrage après la guerre d'une grande agriculture de type capitaliste à laquelle l'apparition du Marché Commun agricole va offrir de nouvelles possibilités d'expansion et qui sera, au cours de ces années, la grande bénéficiaire des politiques de prix élaborées à Bruxelles. Ce démarrage d'une **agriculture de type capitaliste**, s'il ne concerne au départ que certaines régions et certaines productions (les céréales notamment), constitue une deuxième donnée de base de l'agriculture française.

La troisième observation que l'on peut faire concerne la diminution régulière depuis le début du siècle des **salariés** de l'agriculture. Il y a à cela plusieurs raisons : la principale est à mettre en relation avec le développement de l'exploitation familiale. L'augmentation de la taille moyenne des exploitations, la mécanisation du travail agricole et les gains considérables obtenus dans la productivité du travail, l'application des lois sociales à l'agriculture, sont quelques-uns des facteurs qui, en favorisant la prédominance du modèle familial d'exploitation, rendent de moins en moins nécessaire et de plus en plus onéreux le recours à une main-d'œuvre salariée. On a ainsi vu disparaître progressivement cette population de salariés agricoles, manouvriers ou domestiques, qui constituait une part importante de l'ancienne société rurale. Le démarrage d'une grande agriculture de type capitaliste et l'apparition d'entreprises de travaux agricoles vendant leurs services aux exploitants, n'ont pas suffi, jusqu'ici, à endiguer ce processus ; ces données ont, en revanche, sensiblement modifié les caractéristiques de la population des salariés agricoles sur le double plan de sa composition sociologique et de sa qualification professionnelle. Autrefois paysan sans terre, le salarié agricole tend à devenir aujourd'hui un ouvrier ou un technicien spécialisé dans une ou plusieurs techniques de production agricole.

2) Les trois pôles de l'emploi agricole

Ces données générales sur l'agriculture française qui sont admises par la plupart des commentateurs fournissent un cadre à partir duquel on peut, à présent, essayer de définir les principales structures autour desquelles se distribuent et se diversifient les situations de travail susceptibles d'être observées en agriculture.

Si, tout d'abord, on traduit en termes de populations actives les remarques qui ont été faites, on obtient immédiatement une bipolarisation exploitants agricoles/salariés agricoles, autrement dit une partition articulée sur la forme statutaire de l'activité. Mais si l'on essaie de superposer cette partition sur celle qui affecte les exploitations agricoles elles-mêmes, on a alors un schéma de ce genre :

Exploitations familiales	Exploitations salariales (ou capitalistes)	
Exploitants familiaux	Exploitants salariaux	Salariés

La troisième colonne correspond aussi à des entreprises de services faisant appel à des salariés agricoles.

On voit donc apparaître trois catégories distinctes d'actifs agricoles : les exploitants d'exploitations familiales, les exploitants d'exploitations salariales, les salariés.

Cette partition, qui découle directement de la précédente analyse, peut-elle constituer un premier niveau de classement typologique des emplois agricoles ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de considérer ce qui, en termes de situation de travail et de contenu d'activité, caractérise chacune de ces catégories d'actifs.

3) Critères de classification

Le premier critère discriminant est donc celui de la **forme statutaire de l'activité : salarié/exploitant**. Cette distinction statutaire correspond en fait à des différences profondes du point de vue des situations d'emploi. Le salarié agricole n'est en général pas responsable de la conduite de l'exploitation et, par conséquent, toute une série de tâches spécifiques et propres à l'exploitant familial lui échappent : gestion en général, décisions financières et commerciales... D'autre part, par le fait qu'il exerce le plus souvent ses activités à l'intérieur d'une exploitation salariale (ou chez un entrepreneur de travaux agricoles), le salarié a généralement un travail qui tend à une certaine spécialisation et se limite, en tout cas, à certains domaines particuliers d'activité. Enfin, et ce n'est pas la moindre différence, tant du point de vue de la charge mentale que de celui des particularités socio-culturelles, le salarié se distingue de l'exploitant par le fait qu'il n'a pas, au même point, l'obligation d'assurer la survie d'une exploitation. Si le salarié agricole reste, dans cette optique, très différent du salarié de l'industrie, il se caractérise malgré tout par le fait que la transmission des acquis de toutes sortes de son groupe social, ne se fait pas, comme c'est le cas pour l'exploitant, au travers de l'espace de l'exploitation elle-même. En termes d'emploi, cela se traduit par un rapport extrêmement différent aux objets et aux relations fonctionnelles du travail.

Le second critère discriminant s'applique au **type d'exploitation dans laquelle s'exerce l'activité : exploitation familiale, exploitation salariale**. Il faut noter d'ailleurs que, dans le schéma précédent, ce critère de discrimination ne concerne que les exploitants : exploitant familial, exploitant salarial. Mais, là encore, cette distinction en termes d'espace d'activité recouvre effectivement des différences profondes. En dehors même des caractéristiques propres à l'exploitation (taille, installations, mécanisation...), ces deux catégories d'exploitants se différencient par leur participation aux tâches de production, leur façon d'appréhender le problème de la gestion en général, leur rôle organisationnel sur l'exploitation elle-même. L'exploitant familial, s'il lui arrive de laisser faire certains travaux par des membres de sa famille (ou éventuellement par un salarié), participe en général à toutes les tâches de la production agricole et celles-ci occupent le plus clair de son temps. Pour l'exploitant salarial, c'est exactement l'inverse, puisque l'essentiel de son temps est accaparé par les tâches de gestion et les activités qui y sont afférentes (réunions à l'extérieur, information, études...). De même,

alors que l'exploitant familial décide de ses productions, de ses investissements à l'intérieur de limites qui sont en général assez impératives (installations existantes, « vocations » régionales, etc.), l'exploitant salarial a, lui, la possibilité de reculer le seuil de ces contraintes : ses disponibilités en capital foncier, financier et d'exploitation, les rapports spécifiques qu'il entretient avec les réseaux économiques..., lui autorisent une marge de manœuvre beaucoup plus grande dans l'ensemble des décisions qu'il est amené à prendre en matière de gestion d'exploitation. Enfin, tandis que l'exploitant familial se contente d'organiser son travail et celui de ses partenaires familiaux, l'exploitant salarial a pour charge d'organiser ou de faire organiser la répartition du travail parmi ses différents salariés, ce qui implique une autre façon d'envisager la conduite quotidienne du travail agricole.

Toutes ces différences s'expriment d'ailleurs aussi sur le plan des caractéristiques socio-culturelles de chacune de ces catégories ; en schématisant, on a d'un côté une façon très « capitaliste » d'envisager les problèmes de l'exploitation : production et gestion ; tandis que de l'autre (y compris chez les exploitants qui sont à la frontière des deux catégories), l'exploitation ne se réduit pas encore au rôle de simple outil de production, et d'autres caractéristiques symboliques y sont attachées. Ces différences, assez sensibles, apparaissent notamment dans les façons d'appréhender le travail agricole : parce qu'elles sont d'abord un moyen du développement économique, les méthodes de production se transforment chez l'exploitant salarial selon des logiques (efficacité, rentabilité...) qui s'opposent à celles de l'exploitant familial (pour qui les impératifs d'efficacité et de rentabilité économiques, s'ils sont effectivement présents, se colorent de caractéristiques affectives et morales qui leur sont, pour ainsi dire, antérieures).

4) Caractéristiques des trois groupes d'emplois agricoles

Il semble donc qu'en termes de contenu d'emploi la tripartition entre exploitants familiaux/exploitants salariaux/salariés, se révèle tout à fait opérante. Les caractéristiques relevées, qui ne prétendent d'ailleurs pas à l'exhaustivité, paraissent suffisantes pour poser, dans un premier temps, cette répartition en trois « groupes ».

Il convient cependant de relever de façon plus systématique les critères qui ont servi au dégagement de ces trois « groupes ». On s'aperçoit en effet que l'analyse précédente paraît faire appel à des éléments discriminants assez peu homogènes entre eux ; forme statutaire de l'activité dans un cas, type d'exploitation dans l'autre... En fait, il est possible de faire apparaître la logique interne de cette classification en montrant, par un schéma, comment les trois groupes d'emplois se situent par rapport aux éléments caractéristiques d'une situation de travail. On se contentera ici de retenir quatre de ces éléments : le rapport au système de production, la délimitation des activités, les relations avec l'extérieur, la nature des contraintes. Exprimée de la sorte, cette répartition fait apparaître trois groupes d'emplois effectivement différents les uns des autres et distingués entre eux en fonction de leur place, chaque fois distincte, sur ces **axes d'identification de l'emploi agricole**.

Caractéristiques des trois groupes d'emplois agricoles

	Exploitant familial	Exploitant salarial	Salarié
Rapport au système de production	Fait corps avec son exploitation : confusion totale des objectifs familiaux et économiques. Production et gestion sont deux faces d'une même activité.	Utilise l'exploitation comme outil de production instrumentalisé. Les objectifs économiques sont « indépendants » des objectifs familiaux. Production et gestion sont séparées.	Loue ses services à une exploitation dont les finalités restent extérieures à ses propres objectifs familiaux. En général, ne s'occupe pas de gestion.
Délimitation des activités	Intervient sur toutes les tâches de production et de gestion. Intervient sur toutes les phases du processus de production.	Intervient surtout sur les tâches de gestion mais contrôle l'ensemble du processus de production.	N'intervient que sur des tâches de production et seulement sur certaines phases du processus de production.
Relations avec l'extérieur	Les relations avec l'encadrement technique et les structures économiques restent le plus souvent parcellaires : utilisation de services ou d'opportunités technico-économiques au coup par coup.	Les relations avec l'extérieur sont en général insérées dans un plan d'ensemble articulé sur des études technico-économiques. Les services et les structures extérieurs ne sont pas seulement utilisés mais orientés à partir d'une action professionnelle et politique.	Les relations avec l'extérieur quand il y en a, sont purement fonctionnelles et ne relèvent pas d'une décision autonome du salarié.
Nature des contraintes	Elles sont socio-techniques (adaptation des savoirs disponibles aux impératifs économiques), financières et commerciales (adaptation des objectifs de production aux données structurelles internes et externes), culturelles (adaptation aux logiques productivistes).	Peu ou pas de contraintes socio-techniques. Contraintes financières et commerciales mieux supportées en raison des disponibilités en capital. Contraintes culturelles faibles (les modes de socialisation facilitant l'assimilation des logiques productivistes).	Les contraintes sont celles de l'emploi salarié : délimitation et organisation de l'activité hors du contrôle du producteur, rémunération du travail liée à des impératifs économiques extérieurs sur lesquels seule l'activité revendicative permet d'avoir une prise.

Il ressort très clairement du tableau qui précède que c'est selon des **critères socio-économiques**, que les trois groupes d'emplois se distinguent entre eux. Certes, ces critères socio-économiques sont très divers et en partie hétérogènes, mais ils permettent de distinguer des groupes d'emplois présentant une certaine homogénéité les uns par rapport aux autres et ayant peu de chances de se recouper. C'est pourquoi cette classification en trois groupes, qui ne relève pas d'une logique de classement préétablie mais paraît ressortir directement de l'approche socio-économique du milieu, peut servir de point de départ à une analyse des emplois qui sont spécifiques à chacun de ces trois groupes.

B. - LES EXPLOITANTS AGRICOLES FAMILIAUX

I. - Les frontières

1) Exploitants familiaux, exploitants salariaux

La délimitation de la frontière entre exploitants familiaux et exploitants salariaux est évidemment extrêmement délicate. On peut considérer, d'un point de vue structurel, qu'une exploitation devient salariale à partir de **trois salariés**. En effet, c'est par rapport à un seuil de cet ordre que vont se distribuer les autres caractéristiques de l'exploitation. Mais en termes d'emploi, la frontière est moins nette. La référence aux axes d'identification examinés plus haut ne suffit pas toujours à spécifier un emploi particulier car ces axes mettent en jeu des conditions structurelles qui sont, elles-mêmes, soumises au changement.

Ainsi par exemple de nombreux exploitants familiaux adoptent-ils des comportements en matière de gestion, de relations extérieures ou de formation technique qui, d'une part, les rapprochent des exploitants salariaux et qui, d'autre part, peuvent dans certains cas déterminer une évolution de leur système d'exploitation en direction du modèle salarial. C'est d'ailleurs en se fondant sur cette observation que certains auteurs prédisent la disparition progressive de l'exploitation familiale. Inversement, certains exploitants salariaux peuvent avoir des comportements qui les rapprochent des exploitants familiaux (maintien de la participation aux tâches de production, caractère familial de l'exploitation salariale, gestion « sentimentale »...).

On voit donc qu'en dehors des évolutions structurelles qui peuvent, dans certains cas, modifier le modèle d'exploitation et, par conséquent, les contenus d'activité, il existe un certain nombre d'autres caractéristiques qui, d'une façon relativement indépendante des structures d'exploitation, spécifient aussi l'activité de l'exploitant. Cela tient au fait que l'exploitant agricole, s'il est effectivement soumis à une série de contraintes culturelles, conserve malgré tout, précisément parce qu'il est chef d'exploitation, une certaine latitude pour fixer les

orientations technico-économiques de celle-ci. Mais cette latitude est elle-même à rapprocher d'un certain nombre de caractéristiques sociologiques (itinéraires biographiques, habitus du groupe d'origine, modes de socialisation, âge...) qui conditionnent, chez chaque exploitant, l'acquisition de ses dispositions socio-cognitives.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble de ces données détermine chez les exploitants familiaux situés à proximité de la frontière salariale une série de comportements gestionnaires et techniques qui les distinguent fortement des autres exploitants familiaux. C'est là un premier facteur d'hétérogénéité de ce groupe d'emplois.

2) Exploitants familiaux, salariés agricoles

En ce qui concerne d'autre part le partage entre exploitants familiaux et salariés agricoles, il semble a priori qu'il y ait moins de problèmes de frontière. On sait en effet que ces deux catégories d'actifs agricoles sont de plus en plus exclusives l'une de l'autre : peu de salariés agricoles se transforment en exploitants et inversement peu d'exploitants deviennent salariés agricoles. Mais ce cloisonnement, qui n'a cessé de s'accroître sous l'effet de la régression continue du salariat agricole, ne doit pas masquer deux autres réalités.

En premier lieu, de nombreux exploitants familiaux sont pris dans des réseaux d'obligations contractuelles (vis-à-vis de coopératives ou de firmes agro-alimentaires) qui tendent à les priver, au moins partiellement, de l'autonomie de décision qu'ils avaient en tant que producteurs indépendants ; leur activité de production doit alors se plier de plus en plus à des impératifs et à des règles qui sont déterminés en dehors de leur contrôle. Cette particularité n'autorise sans doute pas à tirer, comme le font certains, la conclusion que l'exploitant devient alors, par le jeu des **systèmes d'intégration**, une sorte de prolétaire agricole. Elle est cependant suffisante pour supposer qu'en termes de contenu d'emploi (et non plus cette fois en termes de statut), la frontière sera parfois assez floue entre certains exploitants familiaux et les salariés agricoles.

D'un autre côté, si l'exploitant familial devient rarement un salarié agricole à temps plein, il convient pourtant de faire plusieurs remarques :

a) Aucune statistique ne peut vraiment comptabiliser le nombre de journées de travail, sans doute très important, que beaucoup de petits exploitants sont conduits à effectuer chez des voisins mieux équipés afin de pouvoir bénéficier en retour d'un certain nombre de services (prêt de machines par exemple) ou d'avantages en nature. **Le troc des produits, mais surtout des services**, demeure une caractéristique importante de l'agriculture française, y compris lorsqu'il n'est pas institutionnalisé (sous forme de CUMA (1) ou de GAEC...);

(1) CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

b) Le développement de l'activité d'exploitant à temps partiel, qui est une autre donnée importante de l'agriculture, est en fait l'expression d'une réalité du même ordre : la difficulté qu'ont beaucoup de petits exploitants à vivre du seul produit de leur exploitation, devenue trop petite par rapport aux nouvelles exigences de l'économie. Dès lors, le travail à temps partiel à l'extérieur de l'exploitation, soit comme salarié agricole temporaire, soit comme salarié de l'industrie (ou d'un autre secteur), apparaît comme le seul moyen de conserver la qualité d'exploitant. Ces situations de **double activité** sont aujourd'hui de plus en plus courantes en agriculture ; elles indiquent l'existence d'une frontière au-delà de laquelle l'exploitant familial ne peut plus se définir comme tel : la terre n'est plus, alors, la principale ressource de la famille et son travail ne fournit désormais qu'un revenu annexe. L'importance des quantités de certains produits agricoles qui ne sont jamais commercialisées (les légumes par exemple) manifeste l'extension de cette zone dans laquelle se chevauchent un emploi atrophie d'agriculteur et de très nombreux autres métiers.

L'ensemble de ces éléments : intégration de certaines exploitations familiales, échange de services et de journées de travail, double activité, introduit donc un autre facteur d'hétérogénéité à l'intérieur de la profession d'exploitant familial.

3) Le problème des aides familiaux

La situation des aides familiaux pourrait enfin poser un troisième problème de frontière par rapport au groupe des exploitants familiaux. Mais en fait, ce problème ne se pose plus si on fait le choix **d'assimiler, en termes de contenu d'emploi, la situation des aides familiaux à celle des exploitants.**

Plusieurs raisons peuvent justifier ce choix. Il faut d'abord considérer que les membres de la famille n'exerçant aucune activité sur l'exploitation sont naturellement à exclure du champ de l'étude. De la même façon, la spécialisation de certaines épouses d'agriculteurs dans les tâches de comptabilité tend à les écarter du champ spécifique de l'emploi agricole, même si, du point de vue de leurs autres activités (participation à la gestion générale par exemple), elles sont aussi à considérer comme des travailleuses agricoles.

D'une manière plus générale, on peut dire que l'emploi des aides familiaux ne se distingue pas de celui d'exploitant par des activités spécifiquement agricoles qu'il comporterait **en plus** mais bien plutôt par la soustraction de certaines activités. Cela ne signifie pas que l'aide familial travaille moins que l'exploitant, mais que, tout en ayant généralement les mêmes tâches que l'exploitant, il les exerce souvent de façon plus parcellaire. L'importance encore plus sensible chez les aides familiaux du travail à temps partiel et un exode plus rapide confirment qu'en termes d'emploi, l'aide familial se distingue surtout de l'exploitant par ce qu'il ne fait pas ou, plus exactement, ne peut pas faire. La loi de 1973 sur le statut d'associé d'exploitation, en accordant aux aides familiaux un triple droit à la rémunération, à la formation professionnelle et de regard sur la gestion,

n'a fait qu'institutionnaliser une situation dans laquelle l'aide familial est d'abord un adjoind (souvent indispensable) de l'exploitant, un exploitant en second en quelque sorte.

Il faut cependant souligner que si l'emploi d'aide familial ne se distingue pas, dans son contenu, de celui d'exploitant, la présence et le nombre d'aides familiaux sur une exploitation influent fortement sur la répartition des tâches parmi les différents actifs familiaux. Ainsi, par rapport à cette exploitation familiale à deux UTH (unités de travail humain) qui constitue l'axe idéal des politiques agricoles suivies depuis 20 ans par les Pouvoirs publics — l'exploitant se chargeant des gros travaux et l'épouse jouant un rôle d'appoint dans la production agricole en assumant par ailleurs une part importante des tâches de gestion —, on rencontrera en réalité toute une série de cas particuliers (exploitant célibataire, plusieurs aides familiaux à temps plein, etc.) dont les traits singuliers auront chaque fois des conséquences sur le contenu de l'emploi agricole. On peut donc dire que la diversité des situations observées introduit, là encore, un nouveau facteur d'hétérogénéité à l'intérieur du groupe des exploitants (et aides) familiaux.

II. - L'exploitant familial et son environnement

1) Situation de l'exploitant familial

Ces problèmes de frontières entre les exploitants familiaux et les autres actifs agricoles sont donc la manifestation d'une assez grande diversité à l'intérieur de ce groupe d'emplois. Pour prendre la mesure des conditions d'une telle diversité, il est nécessaire de situer l'exploitant familial par rapport aux principaux éléments de son environnement social et économique.

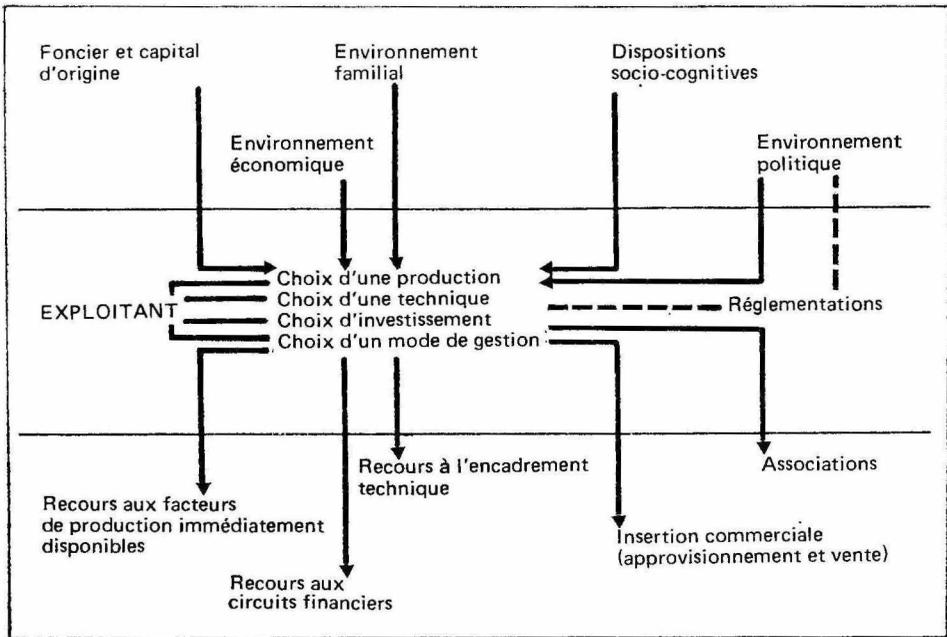
Ce qui en effet définit en propre l'emploi de l'exploitant familial, c'est bien le fait qu'il assure une production agricole à l'intérieur d'une exploitation dont il a **la charge**. Or cette charge se spécifie par rapport à de nombreuses contraintes dont l'exploitant est loin d'avoir toujours la maîtrise. La capacité d'assurer la survie et le développement d'une exploitation de type familial, qui est un impératif commun à tous les exploitants, s'exerce de façon extrêmement diverse et doit donc être référée à ses multiples conditions de possibilité.

Le schéma page 59 s'efforce de mettre en relief la complexité des situations à l'intérieur desquelles se trouve placé chaque exploitant pour la réalisation de ses objectifs économiques .

Ce schéma fait apparaître trois niveaux décisifs à l'intérieur de l'emploi d'exploitant familial :

- un niveau de **conditions structurelles** (le mot étant pris ici dans un sens large, ce qui veut dire qu'il inclut aussi les conditions idéologiques et politiques) ;
- un niveau de **choix des systèmes de production** ;
- un niveau concernant les **implications de ce choix**.

Conditions structurelles, choix des systèmes de production et implication



Ces trois niveaux sont en fait entre eux dans une situation d'**interdépendance** totale, ce qui signifie que l'exploitant doit en permanence synthétiser les données du premier niveau et faire des projections sur le troisième pour établir ses décisions. Cette observation permet déjà de situer l'originalité de l'emploi d'exploitant familial agricole par rapport à d'autres emplois caractérisés par la simple insertion dans des cadres et des processus de production déjà déterminés.

Mais la complexité de cet emploi apparaît encore mieux si l'on précise la signification de chacune des données contenues dans le schéma ci-dessus.

2) Exploitant familial et environnement structurel

a) La rubrique « **foncier et capital d'origine** » désigne l'état de l'exploitation lorsqu'un exploitant la prend en main et, par conséquent, les charges qui y seront nécessairement afférentes. Il est évident par exemple qu'un exploitant héritant, en toute propriété, d'une terre et d'un capital d'exploitation déjà amorti ne sera jamais tout à fait dans la même situation de travail que celui qui doit commencer par remettre en état des terres en friche, reconstituer de toutes pièces un capital d'exploitation ou encore s'endetter pour effectuer le règlement d'un arrangement de famille onéreux. De la même façon, lorsqu'on n'est pas

en faire-valoir direct, le coût d'un fermage peut grever très fortement le budget d'une jeune exploitation. D'autres problèmes du même ordre — qui ne peuvent être tous énumérés ici car ils concernent à la fois les possibilités d'extension foncière, la situation parcellaire, la zone d'implantation, etc. — auront d'emblée une lourde incidence sur le profil ultérieur de l'exploitation. Il sera fréquent en tout cas que la survie d'une exploitation soit davantage menacée par la pesanteur de ses charges originelles que par les aléas inhérents à telle ou telle de ses productions.

b) La notion **d'environnement familial** désigne ici une autre source de variabilité : celle qui découle de la présence sur l'exploitation d'une main-d'œuvre suffisante, insuffisante ou pléthorique. Qu'un exploitant soit célibataire, qu'il soit marié avec, ou non, de nombreux enfants, qu'il soit aidé par des parents, des collatéraux, qu'il ait ou non l'espoir de transmettre sa succession à un membre de sa famille, tels sont quelques-uns de ces facteurs familiaux qui, avec d'autres, décideront du système de production.

c) La rubrique « **dispositions socio-cognitives** » réfère à des données encore plus complexes. Certes, elle concerne le niveau de formation technique de l'agriculteur qui est indiscutablement un important facteur de développement. Mais, plus encore, elle vise à insister sur l'importance de ces savoirs transmis par le groupe social d'origine, savoirs qui réfèrent aussi bien à des manières de faire (intelligence pratique...) qu'à certains systèmes de pensée, philosophiques et moraux et qu'un passage plus ou moins prolongé dans les écoles agricoles ne permet ni de faire disparaître totalement ni d'acquérir lorsqu'ils n'ont pas été assimilés au cours de l'enfance. La capacité d'adopter comme on dit une logique « technicienne » ou « gestionnaire » et surtout les altérations que chaque pratique productive fera finalement subir à ces logiques dépend en définitive de ces dispositions qui ne sont pas toujours aisément identifiables et qui sont, en tout cas, très diverses suivant les régions agricoles.

d) Enfin, les rubriques « **environnement économique** » et « **environnement politique** » s'appliquent à tout ce qui, en termes de structures financières, techniques et commerciales disponibles localement, d'orientation économique d'une région par rapport à un marché national, de politique d'incitation des Pouvoirs publics, de politique agricole nationale et européenne, rendra possible et avantageux tel ou tel système de production au détriment de tel autre. Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que ces données sont rarement intangibles. Par exemple, une politique d'incitation à l'arrachage des vignes ou à la production de maïs ou de viande bovine peut brusquement s'inverser — ce qui d'ailleurs fait dire à certains agriculteurs que « *l'important, dans (leur) métier, c'est de suivre les primes* » —. De même l'organisation d'un ramassage laitier peut rendre possible une production laitière qui, avant cela, aurait été peu envisageable. Ou encore, l'implantation d'une coopérative ou d'un établissement agro-alimentaire peut donner l'occasion de nouveaux choix de production.

3) Les choix de l'exploitant familial

C'est par rapport à tout cela qu'un exploitant familial doit déterminer l'orientation de son système productif. On voit donc que les variables incitatrices sont

suffisamment nombreuses — et contradictoires — pour que chaque choix particulier nécessite une capacité de jugement et de synthèse extrêmement affinée. On aurait d'ailleurs tort de croire que l'exploitant, y compris dans les cas où il paraît suivre les orientations coutumières de la production locale, ne prend pas en compte l'ensemble de ces éléments. En fait, qu'il s'agisse des choix de production, de technique, d'investissement ou de mode de gestion, l'agriculteur ne peut jamais se permettre de faire l'économie d'une analyse de cet environnement. Toute décision en matière de système productif, qu'elle soit bonne ou mauvaise, se situe toujours au carrefour de ces données structurelles.

Mais il faut à ce point faire une remarque importante : si les conditions structurelles à partir desquelles l'agriculteur est amené à établir ses choix essentiels sont extrêmement diverses, en revanche, les implications de chaque système de production choisi peuvent être regroupées autour de certains axes. Pour ne prendre qu'un exemple, le choix de produire des porcs en hors-sol (et de centrer le système sur cette production) a des implications techniques, financières et commerciales **d'un certain type** : faire du porc en hors-sol nécessite des investissements importants en bâtiments et en installations intérieures, une certaine régularité des modes d'approvisionnement en aliment et de commercialisation qui, dans de nombreux cas, pourra favoriser la signature de contrats plus ou moins contraignants, et enfin des modes de gestion qui ne pourront pas ne pas recourir à certains instruments « abstraits » (techniques d'observation des animaux, fiches de contrôle et de suivi, calculs de rentabilité, etc.). C'est bien pour cela qu'il a été possible de construire une typologie des exploitations agricoles familiales articulée sur les deux axes majeurs d'une forte insertion dans les circuits technico-économiques ou, au contraire, d'une faible insertion à l'intérieur de ces circuits. La question se pose donc à présent de savoir si cette typologie d'exploitations peut être directement traduite en **typologie d'emplois** ou si, au contraire, il est nécessaire, pour ne pas fixer l'emploi agricole dans des cadres qui risqueraient d'être abstraits, d'aménager la typologie des emplois par rapport à celle des exploitations.

III. - Typologie d'exploitations et classification des emplois

1) Types d'exploitations et contraintes technico-économiques

La typologie d'exploitations a été construite sur deux entrées : l'une qui s'applique aux modes d'insertion technico-économiques et l'autre aux productions. Le croisement de ces deux niveaux a fait apparaître neuf types d'exploitations : six types d'exploitations fortement insérées (hors-sol, cultures pérennes, maraîchage-horticulture, production animale, production mixte, production végétale) et trois types d'exploitation faiblement insérées (maraîchage-horticulture, production animale, production mixte et peut-être certains cas, négligés ici, de cultures pérennes).

L'idée directrice d'une telle typologie est en fait la suivante : le choix de certaines productions (hors-sol, cultures pérennes, production végétale dominante) a pour conséquence — indépendamment des conditions qui le rendent possible — l'adoption d'un certain modèle d'exploitation caractérisé en gros par de forts investissements en capital d'exploitation, une intensification et une simplification des productions, un recours actif à l'encadrement professionnel et technique, un mode de gestion très instrumenté. Au contraire, le choix de certaines autres productions (notamment maraîchage-horticulture, production animale, production mixte) permet aussi bien l'adoption de ce modèle d'exploitation que celui d'un système dans lequel l'endettement et l'investissement seront assez faibles, les productions moins intensifiées et plus diversifiées, la gestion plus empirique et le recours à l'encadrement technique moins systématique que l'utilisation de facteurs de production immédiatement disponibles (échange d'informations avec les voisins, évolution technique prudente...).

Autrement dit, **en termes de typologie d'exploitations, il y a des choix productifs dont les implications sont nécessaires et d'autres qui, au contraire, autorisent des recours plus variés. Ainsi comprise, la typologie d'exploitations peut effectivement ouvrir sur une classification des emplois d'exploitants familiaux.**

2) Productions à modèle technico-économique imposé

Pour les productions de la première catégorie, celles qui comportent des exigences financières, techniques, gestionnaires... pesantes, il est permis de supposer que chacun de ces trois types recouvre effectivement une situation de travail particulière et, par conséquent, un emploi particulier : on pourra d'ailleurs, dans ces trois cas (hors-sol, cultures pérennes, production végétale), découvrir des constantes parmi certaines des conditions structurelles d'origine : ainsi une production végétale dominante n'est-elle envisageable que sur certaines catégories de terre, dans des exploitations d'une certaine taille et peu morcelées, à partir d'une bonne information sur les techniques culturales modernes, etc. De la même manière, les productions hors-sol dominantes seront généralement le fait de petits exploitants dont la survie en tant que tels passe par l'adoption d'un système de production très intensifié... Enfin, les cultures pérennes (viticulture, arboriculture) ne peuvent pas être improvisées et s'inscrivent en général dans une certaine tradition productive qui, pour se maintenir et s'adapter aux conditions réglementaires de la production, a dû, assez tôt, adopter des formes poussées d'insertion technico-économique.

On peut donc, dans ces trois cas, parce que les gestes de la production et de la gestion sont d'une certaine façon « normalisés » — par force —, **passer d'une typologie d'exploitations à une typologie d'emplois.** Et si l'on considère que, pour des raisons techniques, les gestes du travail sont sensiblement différents entre la production viticole et la production arboricole, on aura donc à ce stade quatre emplois-types d'exploitants :

- exploitant familial de production hors-sol ;
- exploitant familial de production végétale annuelle ;

- exploitant familial viticulteur ;
- exploitant familial arboriculteur.

3) Productions à modèle technico-économique variable

Pour les productions de la deuxième catégorie (maraîchage-horticulture, production animale, production mixte) qui concernent, il faut le souligner, la grande majorité des exploitations agricoles françaises, la solution du problème est évidemment moins simple. Dans ces cas-là, en effet, la distinction typologique (exploitations fortement insérées/exploitations faiblement insérées) apparaît davantage comme un **axe d'analyse** que comme un mode de répartition bimodale généralement opérant. Cela ne signifie pas que l'on ne découvrira pas dans la réalité des exploitations correspondant **en tous points** à l'un ou à l'autre des types. Mais il est probable que ces cas seront minoritaires par rapport à une majorité d'exploitations suffisamment bâtardes du point de vue des critères retenus pour paraître atypiques.

L'explication de ce phénomène est à rechercher du côté des exigences propres de chacune de ces productions. La production animale, la production mixte animale/végétale, et, à un moindre niveau, la production maraîchère et horticole, autorisent en effet des solutions extrêmement diverses en matière de systèmes d'exploitations. Il est encore possible aujourd'hui de produire du lait, de la viande, ou de faire de la polyculture-élevage en adoptant des modes de production très particuliers : on trouvera par exemple certains producteurs de viande bovine effectuant des recours actifs à l'encadrement technique, adoptant des modes de gestion très instrumentés, mais évitant par ailleurs d'investir en bâtiments ou en matériel fourrager (ensilage) ; mais la situation inverse est également possible. Autrement dit, l'analyse des exploitations familiales orientées sur ces productions fait apparaître une multitude de cas particuliers dans lesquels se mélangent des caractères de forte insertion technico-économique et des aspects, au contraire, de faible insertion.

On observe en particulier que, pour ces trois types de production, la diversité des insertions technico-économiques se relie directement dans de nombreux cas à la diversité des conditions structurelles d'origine. Ainsi par exemple, c'est parce qu'on a disposé au départ d'un cheptel bovin important reçu en héritage qu'il est possible de poursuivre une production échappant en grande part à la dépendance des circuits financiers et commerciaux.

En définitive, parce qu'elle est avant tout un axe d'analyse, la typologie d'exploitations qui a été retenue recouvrira, pour ces trois productions, des situations de travail extrêmement variées. On ne peut **donc ici traduire directement la typologie d'exploitations en termes de typologie d'emplois**.

Pour résoudre cette difficulté, deux solutions sont envisageables : l'une qui consiste à affiner au maximum les critères d'identification d'emplois de façon à obtenir, au bout du compte, une typologie d'emplois beaucoup plus proche

des réalités du travail agricole et comportant par conséquent de très nombreux types. Mais outre qu'un tel travail exigerait le recueil d'un matériel extrêmement abondant et sans doute le recours à des méthodes de quantification, il n'est pas sûr qu'il aboutirait à un résultat très intéressant. Les situations sont en effet extrêmement mouvantes en agriculture et, de même qu'enfermer les exploitants derrière des étiquettes du genre « modernes » ou « traditionnels » conduit à prendre de grandes libertés avec les situations réelles, la mise en évidence d'un grand nombre de cas de figures en matière d'insertion technico-économique risquerait d'être **très vite démentie par les faits**.

Dès lors, la seule solution consiste à **faire disparaître, dans une optique de description des emplois-types, l'opposition retenue pour les exploitations entre celles qui sont fortement insérées et celles qui sont faiblement insérées**. Ce choix a deux inconvénients : il paraît donner raison à une classification des emplois agricoles par production puisqu'on aboutit ici à définir quatre emplois (dans la même optique qu'à l'alinéa précédent, on distingue en effet, production de viande et production laitière dans la mesure où, d'un point de vue technique, les gestes du travail sont différents) :

- **exploitant familial maraîcher-horticulteur ;**
- **exploitant familial de production viande ;**
- **exploitant familial de production lait ;**
- **exploitant familial de production mixte culture-élevage.**

D'un autre côté, on ne tient plus compte, dans cette classification, de la diversité, pourtant bien réelle, des modes d'insertion technico-économique.

Mais toute classification d'emplois, on le sait, comporte une part d'arbitraire. Celle-ci, qui paraît en définitive s'articuler essentiellement sur des **différences de production** (puisque les huit emplois retenus sont chacun spécifiés par une production particulière) constitue peut-être un moindre mal. En choisissant de ne pas fixer les situations d'emploi sur des oppositions qui sont finalement très mouvantes (inséré/non inséré, comptable/non comptable, technicien/non technicien...), elle laisse ouverte la possibilité d'une approche plus fine de l'emploi d'exploitant familial que, de toute façon, aucune classification ne pourrait prétendre complètement saisir.

Il faut enfin souligner que l'assez grande fréquence, à l'intérieur d'une même exploitation, des changements de production, dans un sens ou dans un autre, ne dément pas nécessairement la classification des emplois par production qui a finalement été retenue. En effet, dans la plupart des cas, ces changements de production, lorsqu'ils affectent l'orientation dominante du système peuvent, à bon droit, être considérés comme des reconversions professionnelles. Par exemple, lorsqu'un producteur de lait augmente progressivement l'importance de ses ateliers hors-sol et diminue parallèlement sa production de lait, il n'est pas abusif d'assimiler cette réorientation à une véritable reconversion dans la mesure où elle s'accompagne d'une transformation des gestes du travail, des techniques de production, des modes de gestion et des formes d'insertion dans les circuits technico-économiques.

4) **Classification des exploitants familiaux**

On aboutit donc à la définition de huit emplois-types d'exploitants familiaux, distingués entre eux par le critère de la production, mais spécifiés également par les exigences propres à chacune de ces productions en matière d'orientation technico-économique du travail :

1. - **Exploitant familial de production hors-sol ;**
2. - **Exploitant familial arboriculteur ;**
3. - **Exploitant familial viticulteur ;**
4. - **Exploitant familial maraîcher-horticulteur ;**
5. - **Exploitant familial de production viande ;**
6. - **Exploitant familial de production lait ;**
7. - **Exploitant familial de production mixte culture-élevage ;**
8. - **Exploitant familial de production végétale annuelle.**

La classification proposée pour les exploitants familiaux rappelle la typologie générale des exploitations agricoles actuellement utilisée dans le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et connue sous le nom d'OTE (Orientation technico-économique).

Le privilège que nous avons accordé au type de production ne résulte pas cependant d'un choix a priori. Mais si les développements précédents amènent — pour diverses raisons tenant aussi bien aux contraintes technico-économiques qu'au caractère dynamique des objectifs de l'étude — à négliger l'opposition susceptible d'exister à l'intérieur de la « petite production marchande » entre les exploitations familiales fortement et faiblement insérées, il est bien naturel que la définition des emplois tende en pratique à s'ordonner autour de l'axe produit.

Il convient de souligner que ce choix concerne seulement les exploitants familiaux. Cela ne préjuge en rien du découpage à adopter pour les exploitants salariaux et les salariés agricoles.

Le parallélisme avec la classification par OTE autorise une évaluation très approximative des effectifs de chacun des emplois-types définis. En se référant notamment aux données structurelles issues du Recensement général de l'agriculture, il est possible d'avancer, sur la base d'un effectif global de 2 500 000 actifs familiaux, les ordres de grandeur suivants :

Exploitant familial	Pourcentages	Effectif (en milliers)
— Arboriculteur	3 %	75
— Viticulteur	13 %	325
— Maraîcher-horticulteur	3 %	75
— Production hors-sol	5 %	125
Sous-total : productions spéciales	24 %	600
— Production viande	14 %	350
— Production lait	28 %	700
— Production mixte culture-élevage	25 %	625
— Production végétale annuelle	9 %	225
Sous-total : productions générales	76 %	1 900
Total	100 %	2 500

Ces données ne constituent que des estimations très grossières qui supposent que les structures réelles n'ont pas considérablement évolué depuis la période du Recensement. On sait que l'hypothèse est abusive et qu'en conséquence les chiffres ont seulement une valeur indicative. Ils permettent cependant de situer le niveau de définition des emplois-types et de rappeler l'importance du bloc des exploitants familiaux parmi l'ensemble des actifs agricoles.

Globalement, le champ couvert représente **près de 90 % des emplois de la production agricole**. Une telle proportion justifie la place accordée à la catégorie des exploitants familiaux dans nos recherches sur l'emploi agricole.

Mais, malgré l'effort entrepris dans cette direction, le découpage adopté demeure encore relativement grossier en termes d'effectifs. En effet, les emplois retenus occupent chacun au moins 75 000 personnes : leurs effectifs dépassent même les 300 000 pour la production viande et les exploitants viticulteurs, et ils sont proches des 700 000 pour la production lait et la production mixte culture-élevage.

Deuxième partie

**LES EXPLOITANTS FAMILIAUX :
FICHES DESCRIPTIVES**

Nous avons considéré que l'ensemble des fiches descriptives constituait, non pas une documentation annexe, mais une véritable « deuxième partie » de l'étude, vers laquelle tendaient les développements de la première partie. Nous refusons ainsi de valoriser plus l'analyse que la description.

*

**

Une fiche détaillée a été établie pour chacun des emplois d'exploitant familial, à l'exception, doit-on rappeler, de l'arboriculteur et du maraîcher-horticulteur, dont les situations n'ont pas été observées sur le terrain.

Nous décrirons dès lors successivement :

- **l'exploitant familial de production hors-sol ;**
- **l'exploitant familial viticulteur ;**
- **l'exploitant familial de production viande ;**
- **l'exploitant familial de production lait ;**
- **l'exploitant familial de production mixte culture-élevage ;**
- **l'exploitant familial de production végétale annuelle.**

*

**

Pour tous les emplois, la description utilise un plan identique. A ce titre, les fiches du Répertoire Français des Emplois nous ont fourni un modèle que nous avons suivi avec une légère liberté. En particulier, nous avons recherché un équilibre formel entre la description des activités — de structuration variable selon l'emploi considéré — et la présentation générale de l'emploi — structurée systématiquement en six rubriques : définition, situation fonctionnelle, délimitation des activités, responsabilité et autonomie, environnement, conditions d'accès, emplois et situations accessibles.

Les fiches descriptives se réfèrent à un plan constant établi sur le modèle suivant (inspiré des fiches du Répertoire français des emplois) :

I. - Présentation générale de l'emploi

1. Définition
2. Situation fonctionnelle
3. Délimitation des activités
4. Responsabilité et autonomie
5. Environnement
6. Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

II. - Description des activités

(Variable selon l'activité décrite)

EXPLOITANT FAMILIAL DE PRODUCTION HORS-SOL

1. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Intervient, dans une exploitation agricole, sur certaines phases du processus de reproduction ou de croissance animale en vue d'assurer certaines productions spécialisées.

Recourt, pour l'alimentation de ses bêtes, à différents aliments qui, pour l'essentiel, ne sont pas produits sur l'exploitation mais qui sont achetés à l'extérieur.

Gère une exploitation agricole pouvant associer différents types d'ateliers hors-sol et, éventuellement, d'autres productions agricoles.

Les espèces animales concernées par cet emploi sont : les bovins (veaux blancs ou veaux de batterie...), les porcs (naissance ou engraissement...), les volailles (poulets : naissance ou engraissement..., œufs...).

2) Situation fonctionnelle

Cet emploi concerne en principe des exploitations familiales fortement insérées, dont une caractéristique est le plus souvent de disposer d'une SAU trop petite pour assurer la survie de l'exploitation sans le recours à des productions très spécialisées.

Mais la création d'un (ou plusieurs) ateliers hors-sol entraîne alors certaines contraintes fonctionnelles et technico-économiques importantes : investissement lourd par UTH (le capital d'exploitation étant nécessairement très important), rigidité du système lié aux investissements matériels (ceux-ci sont longs à amortir et rendent difficiles les changements de production), étroite dépendance vis-à-vis des circuits commerciaux, en amont (pour l'approvisionnement en aliments) et en aval (pour la commercialisation des produits) — cette dépendance prenant souvent la forme de systèmes contractuels intégrant l'activité de l'exploitant à l'intérieur d'un processus sur lequel celui-ci n'a que très peu de maîtrise —, vulnérabilité par rapport aux cours et, plus généralement, par rapport à la conjoncture économique, rotation des capitaux rapide et marge bénéficiaire le plus souvent assez faible, nécessité de fréquents recours à l'encadrement technique et de l'acquisition de connaissances technico-économiques spécialisées, risques sanitaires accrus en raison de la concentration animale et de la fragilité de certaines espèces sélectionnées...

L'exploitant familial de production hors-sol représente le cas le plus caractéristique de l'emploi agricole intégré dans le circuit de la production agro-alimentaire.

3) Délimitation des activités

L'emploi concerne des exploitations dont la production hors-sol est la principale source de revenus. Dans de nombreux cas, l'alimentation des animaux peut être partiellement assurée par une production végétale asservie à leurs besoins. Cette particularité rend parfois assez floue la frontière entre cet emploi et celui d'exploitant familial de production viande.

Néanmoins, la tendance à la spécialisation des productions, en rendant de plus en plus nécessaire, pour des raisons d'efficacité économique, le recours à l'achat massif d'aliments à l'extérieur, contribue à différencier et à typer l'emploi d'exploitant familial de production hors-sol.

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie de l'exploitant familial de production hors-sol est en général limitée par les contraintes de l'approvisionnement en aliments, l'importance des investissements en capital d'exploitation, le manque de souplesse dans les dates de commercialisation. Ces facteurs l'amènent souvent à prendre des engagements contractuels susceptibles de lui assurer une plus grande sécurité en matière d'approvisionnement et de conditions de commercialisation. Ces engagements suscitent eux-mêmes de nouvelles contraintes sur le plan de la gestion technique (enregistrer, inventorier...) et économique (tenir des comptes réguliers et détaillés, faire des bilans économiques...).

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation peuvent amener sa disparition. L'inadaptation des savoirs technico-économiques de l'exploitant aux conditions d'une production fortement intégrée, mais aussi la difficulté de convaincre les organismes de crédit de la rentabilité économique de tel ou tel plan d'exploitation, peuvent être à l'origine de situations critiques.

Parmi les relations fonctionnelles de l'exploitant, celles qu'il entretient avec le vétérinaire, les techniciens de ferme ou de groupement, les conseillers techniques et les conseillers de gestion, les représentants des organismes de crédit et d'associations professionnelles, occupent, en production hors-sol, une place particulièrement importante et influent sur la réalisation des objectifs de production.

5) Environnement

La production hors-sol fait passer au second plan l'observation directe des animaux au profit d'un mode d'observation médié par certains instruments : fiches d'enregistrement, courbes de croissance, comptabilité analytique... L'environ-

nement de l'emploi est donc caractérisé à la fois par le contact quotidien avec les animaux (perçu comme groupes difficilement individualisables) et par le maniement d'outils de gestion plus ou moins abstraits laissant une place importante à l'écriture des faits et des prévisions.

L'alimentation, la surveillance et le soin des animaux nécessitent une présence quotidienne de l'exploitant, même lorsque les installations sont très mécanisées et les opérations planifiées. L'interruption du rythme de travail (vacances, voyages...) dépend donc de la possibilité de trouver un remplaçant pour le suivi de l'atelier.

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

L'exercice de l'emploi est facilité par le fait d'être originaire du milieu agricole ; il exige en outre l'acquisition de connaissances techniques et économiques spécialisées.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale. Eventuellement, activité salariée dans un autre atelier hors-sol.

II. - Description des activités

1) Choix de la production et conduite de l'exploitation

Effectue le choix de l'atelier hors-sol à partir d'une analyse des caractéristiques de la production envisagée et des facteurs de production disponibles (bâtiments aménageables, nombre d'UTH, connaissances technico-économiques adaptées à cette production...). Cette analyse doit être instrumentée par une approche prévisionnelle comportant des études financières, des études techniques, un plan de réalisation. Le recours à une assistance technique extérieure est en général nécessaire.

Prend les décisions concernant les types de spécialisation (naisseur, engraisseur, naisseur-engraisseur), les investissements et les emprunts financiers.

Décide des modalités contractuelles (avec des coopératives, des firmes agro-alimentaires...) dans lesquelles la production sera insérée.

Organise le travail sur l'exploitation et répartit la main-d'œuvre disponible.

2) Sélection et reproduction

Cette partie ne concerne que les exploitants ayant une activité de naisseurs.

Effectue un choix des races et des souches ainsi qu'un choix de schéma de croisement en fonction de ses objectifs de production et d'un certain nombre de critères techniques : risques sanitaires, coût du renouvellement des animaux, problèmes d'acclimatation, adaptation des locaux au renouvellement des animaux (locaux spécialisés pour chaque catégorie d'animaux dans le cas de la production porcine : pré-troupeau, quarantaine, verraterie...).

En production avicole, le choix des races peut être principalement dicté par la nécessité de satisfaire aux impératifs fixés pour l'obtention d'un label de qualité (par exemple le « label de Loué » pour un certain croisement à croissance lente et présentant certaines particularités physiques...).

D'une façon générale, le choix de sélection doit tenir compte d'une série de critères : qualité du produit attendue, coût de production, indice de consommation, qualités d'élevage, fécondité...

Utilise des plannings de fécondité et intervient sur la conduite des accouplements (en recourant en particulier à l'insémination artificielle) de façon à synchroniser les dates de mise-bas (production porcine).

Assure une surveillance et, le cas échéant, intervient au cours des naissances pour établir un diagnostic et, suivant les cas, faire éventuellement appel au vétérinaire ou effectuer lui-même certains gestes ayant pour but de faciliter la mise-bas et d'assurer la survie de la mère et des petits (production porcine).

Assure la surveillance des installations destinées à l'incubation des œufs (production avicole).

3) Alimentation

Assure l'alimentation quotidienne des animaux.

Effectue des achats massifs d'aliments. Résoud les problèmes financiers afférents à ces achats (avances du groupement économique, ouverture de crédits dans une banque, dispositions contractuelles intégrant approvisionnement et commercialisation...).

Stocke les aliments et effectue éventuellement les investissements nécessaires à ce stockage et à la fabrication d'aliments à la ferme.

Evalue les besoins des animaux en fonction du plan de réalisation de la production hors-sol établi précédemment.

Adapte l'alimentation aux particularités des animaux (par exemple, en production porcine : verrats, gestantes, porcelets, engraissement de porcs charcutiers...), en fonction notamment des résultats de production attendus (par exemple, en production avicole, recours à des farines de viande ou de poisson ou seulement

à des céréales, du lait écrémé, suivant qu'il prévoit d'obtenir, ou non, le label « fermier » pour ses productions).

La distribution des aliments est en principe mécanisée, sous forme par exemple de distribution par chaîne, avec rationnement ou à volonté...

Alimente et effectue les réglages de débit de la machine de distribution.

4) Logement des animaux et conduite sanitaire

Décide du logement des animaux qui revêt, en production hors-sol, une importance toute particulière. L'exploitant doit tenir compte de nombreux paramètres qui varient considérablement suivant les élevages : la taille des unités, la disposition des locaux (avec spécialisation de certains locaux, étude du problème de la communication des locaux entre eux et avec l'extérieur...), la densité de la population animale, la température des locaux (les porcs et les volailles étant moins résistants au froid que les ruminants adultes ; certains élevages, en aviculture particulièrement, nécessitant des systèmes très perfectionnés de chauffage...), l'humidité ambiante, la vitesse de l'air, la présence de gaz, l'éclairage, le revêtement du sol (caillebotis, ciment..., ce facteur entrant en interaction avec certains de ceux qui le précèdent)... A ces paramètres « techniques » s'en ajoutent d'autres, de nature réglementaire, dont l'exploitant doit également tenir compte : par exemple le problème des nuisances en production porcine. Enfin, la disposition des locaux doit faciliter la conduite sanitaire de l'élevage : par exemple, installation de sas, mécanisation du nettoyage...

En production hors-sol, les risques sanitaires sont notablement accrus en raison des échanges nombreux d'animaux avec l'extérieur, de la concentration des bêtes, du recours à des races très sélectionnées dont certaines sont particulièrement fragiles... L'exploitant doit donc rechercher des garanties de bon état sanitaire au moment de l'achat des « bandes » et adopter des méthodes de prévention systématique. En outre, il effectue et fait effectuer l'ensemble des traitements rendus obligatoires par la législation en vigueur.

Surveille les animaux (et leurs fiches d'enregistrement) de façon à dépister les maladies et, le cas échéant, à faire un diagnostic clinique.

Effectue le nettoyage des locaux à l'aide d'installations qui sont en général mécanisées.

5) Conduite du troupeau et gestion technique

Le grand nombre d'animaux par unité de production et le renouvellement fréquent des bandes rendent nécessaire le recours à un suivi **instrumenté** de la production hors-sol ; l'exploitant doit enregistrer, dans le cadre d'un plan prévisionnel, les faits d'élevage, les résultats, les performances, les interventions, les accidents...

Ce suivi est nécessaire à la bonne conduite de l'élevage mais aussi à la réalisation des engagements contractuels.

L'exploitant doit penser davantage en termes de groupes d'animaux : lots, séries, bandes... Les différentes opérations doivent être groupées et planifiées dans le cadre d'un calendrier de production.

6) Gestion économique et commercialisation

Tient la comptabilité de l'exploitation.

Effectue ou fait effectuer par un prestataire de service (Centre de gestion...) des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

Assure le respect des engagements contractés vis-à-vis des organismes d'approvisionnement et de commercialisation (firmes, groupements...).

Définit les nouvelles orientations à donner à la production compte tenu des résultats techniques et économiques.

EXPLOITANT FAMILIAL VITICULTEUR

I. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Assure la conduite d'une exploitation agricole axée en priorité sur la production viticole. Assure la gestion technique de la production : choix des productions et des techniques en fonction notamment des contraintes réglementaires, conduite du vignoble.

Effectue les différents travaux nécessaires à la constitution du vignoble et à sa mise en production. Assure la gestion financière et économique de son exploitation, en étroite liaison, le plus souvent, avec un cadre associatif : coopératives, groupements de producteurs...

2) Situation fonctionnelle

*Cet emploi concerne des exploitations familiales dont l'orientation viticole est en général ancienne ; en effet, la lenteur du processus de mise en production et la rigidité naturelle du système ne favorisent pas une conversion rapide des exploitations agricoles vers la production viticole. De là découlent les principales caractéristiques fonctionnelles des exploitations viticoles **familiales** : il s'agit le plus souvent d'exploitations « traditionnelles » qui, sous le double effet des contraintes réglementaires et commerciales qui n'ont cessé de s'accroître, ont été amenées, pour survivre, à renforcer considérablement leur insertion technico-économique au sein de l'économie marchande. Ce processus est encore accentué par le développement de la mécanisation — qui peut s'appliquer aujourd'hui à presque tous les travaux, à l'exception de la taille —, le progrès des techniques culturales et l'intensification des traitements phyto-sanitaires. Il est pourtant contrarié par la structure parcellaire des exploitations, encore très morcelée dans certaines régions et se prêtant mal à la mécanisation.*

3) Délimitation des activités

L'emploi concerne des exploitations dont la production de raisin, vendue en vrac (pour la vinification ou la consommation en raisin de table) ou déjà vinifiée, constitue la principale source de revenus.

Il se distingue de celui d'exploitant familial arboriculteur par la spécificité des techniques utilisées et du cadre réglementaire propre à la production viticole.

Il se distingue de celui d'exploitant familial de production végétale annuelle par le caractère pérenne des espèces végétales cultivées induisant des techniques de production très différentes.

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie de l'exploitant familial viticulteur dépend de nombreux facteurs : situation vis-à-vis du capital d'exploitation (fermage, endettement...), caractéristiques de la région viticole, solidité du marché correspondant à la production pratiquée, maîtrise des différentes données agronomiques et réglementaires, qualité de l'encadrement technique et professionnel... D'une façon générale, la situation du viticulteur varie considérablement suivant la nature de ses productions : appellation d'origine contrôlée (AOC), vin délimité de qualité supérieure (VDQS), vins de table.

Si tous sont également soumis aux aléas climatiques de la production viticole, ce sont les producteurs de vins de table qui sont le plus dépendants des aléas économiques et qui doivent, de ce fait, recourir à une action professionnelle collective pour essayer de s'en prémunir.

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation et du vignoble, dans le choix des porte-greffes et des cépages, dans les investissements d'équipements ou dans l'inobservation des réglementations peuvent amener la disparition de cette exploitation.

Les conseillers techniques et les conseillers de gestion, les techniciens de firme, de groupement ou de coopérative, les représentants des organismes de crédit et d'associations professionnelles, les représentants des institutions publiques (Direction départementale de l'agriculture (DDA)...), les fournisseurs de plants, d'engrais ou de produits traitants et, quelquefois, des clients privés, telles sont les principales relations fonctionnelles de l'exploitant. Celui-ci est en outre souvent amené à participer aux activités des organismes professionnels dont il est adhérent : réunions, stages, interventions syndicales...

5) Environnement

De plus en plus, une grande partie de l'activité de l'exploitant se passe aux commandes d'un tracteur. Il reste que le « tour de vigne » et l'activité directement manuelle sur les souches (taille...) constituent encore une particularité importante de l'emploi. Il faut souligner, pour les exploitations les plus insérées, la part croissante des enregistrements chiffrés, des travaux d'écriture liés à ces modes de gestion plus instrumentés et la participation fréquente à des réunions techniques.

La production viticole se caractérise également par la nécessité fréquente de faire appel à du personnel temporaire pour certains travaux (vendanges, mais

aussi traitements ou préparation du sol...). L'exploitant est donc amené à organiser le travail de plusieurs personnes pendant un certain laps de temps.

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

Etre fils ou fille d'agriculteurs est aujourd'hui quasiment indispensable pour exercer l'emploi. Cela tient à des raisons qui sont à la fois réglementaires, financières et techniques. L'emploi exige en outre l'acquisition de connaissances agronomiques et économiques et surtout un long apprentissage pratique.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale ; régisseur dans une exploitation salariale de production viticole.

II. - Description des activités

1) Gestion technique et conduite de l'exploitation

Effectue les choix d'orientation du vignoble (remplacement ou maintien des anciennes vignes, choix du porte-greffe, choix du cépage, choix du mode de conduite...) en fonction d'une série de données préalables : règlements communautaires et réglementation des productions locales, caractéristiques du milieu (sol, climat...), connaissance du marché (en liaison avec les recommandations des organismes professionnels), résistance au phylloxéra et au calcaire, adaptation à la sécheresse et à l'humidité... (pour le choix du porte-greffe), mode de sélection et connaissance des résultats déjà enregistrés (pour le choix du cépage...), mais aussi : taille et structure des parcelles, main-d'œuvre disponible, capital d'exploitation immédiatement disponible...

Effectue un choix du matériel de culture et de traitement ainsi qu'un choix des fournitures (engrais, produits phytosanitaires...) en fonction des objectifs de production qu'il s'assigne, des opportunités d'investissement et des différentes pressions dont il peut être l'objet de la part de l'encadrement technico-économique.

Prend toutes les décisions concernant la conduite de l'exploitation : investissements, extensions en surface, intensification de la production...

Organise le travail sur l'exploitation en répartissant la main-d'œuvre disponible et en faisant appel, le moment venu, à de la main-d'œuvre temporaire et/ou à des services d'entreprises spécialisées.

2) Etablissement du vignoble

Trois cas de plantation d'une vigne peuvent se présenter : établissement sur un sol inculte, établissement sur un sol cultivé (mais pour une autre production), succession d'une vigne à elle-même après arrachage des vieilles souches.

L'exploitant doit donc, le plus souvent, effectuer avant la plantation, les travaux suivants :

- défrichage (abattage, écobuage...);*
- dérochement (opération souvent nécessaire);*
- nivellement ;*
- aménagement des sols en pente suivant une série de données : précipitations atmosphériques, importance de la pente, nature du sol, végétation au sol... et en faisant appel à diverses techniques : courbes de niveau, hélice, terrasses ou banquettes, etc. ;*
- défoncement visant à ameublir le sol... ;*
- drainage (souvent indispensable dans les plaines);*
- désinfection du sol (nécessaire pour certaines vignes et qui peut se faire notamment par l'épandage de produits tels que les fumigants).*

La plupart de ces opérations peuvent aujourd'hui être mécanisées.

Effectue la plantation de la vigne suivant des dispositions diverses (en foule — culture à la main —, en carré, en quinconce, en lignes — la plus utilisée en raison de la mécanisation —) et avec des techniques dont les trois principales sont : la méthode des boutures, la plantation des racinés, la plantation des greffés-soudés.

Peut chercher à faciliter la reprise des plants par l'utilisation de paillages plastiques (nécessitant le plus souvent le recours à un matériel spécialisé).

Le cas échéant, effectue en temps utile l'opération de greffage.

3) Conduite de la vigne

— Effectue annuellement la taille de la vigne en production. Cette opération qui comporte différents systèmes (taille courte ou taille longue) constitue une opération cruciale puisque c'est d'elle que dépendent en partie la quantité et la qualité de raisin produit. Le choix d'un système de taille par le viticulteur est à mettre en relation avec le mode de conduite de ses vignes : vignes basses ou hautes, serrées ou espacées, cultivées à la main ou avec des machines. L'instrument utilisé pour la taille est en général le sécateur ou les ciseaux à deux mains ; certaines machines — les pré-tailleuses — permettent aujourd'hui d'augmenter le rendement de la taille manuelle qui suit leur passage.

— Effectue, après la taille, le ramassage des sarments, soit à l'aide de ramasse-sarments (traînés par le tracteur), soit par la fragmentation des sarments — qui sont enfouis sur place à l'aide d'instruments spéciaux.

— Peut effectuer en fonction du système de taille et du mode de conduite de la vigne, un palissage de soutien (pour soutenir les souches et les bras) et un

palissage de végétation (pour arranger le feuillage et les grappes d'une manière déterminée) à l'aide de matériaux très divers (tuteurs en bois, tuteurs en ardoise, poteaux en pierre ou en ciment armé, piquets de fer...).

— Effectue toutes les opérations que l'on regroupe habituellement sous le terme : « tailles en vert » ; il s'agit des interventions réalisées par l'exploitant, pendant la végétation, pour compléter ou corriger les effets de la taille d'hiver, ainsi que pour maintenir un équilibre entre la fructification et la végétation. Ces interventions sont : l'ébourgeonnage et l'épamprage (employés principalement dans les vignobles de qualité...), le pincement (ou écimage ou rognage), l'incision annulaire, l'effeuillage, le ciselage des grappes (pour obtenir de belles grappes, notamment en production de raisin de table), l'ensachage des raisins (pour les raisins de table de luxe), l'attachage des rameaux (opération importante qui est indispensable dans tous les vignobles palissés)... Ces différentes opérations ont une importance variable suivant la nature des vignobles et les objectifs de production que s'assigne l'exploitant.

— Peut, suivant la région et compte tenu des réglementations en vigueur, recourir à différents modes d'irrigation (continue, pendant la croissance, pendant la maturation...), celle-ci ayant des effets favorables sur la vigueur et sur l'augmentation des rendements, mais pouvant provoquer une baisse du degré alcoolique et une augmentation de l'acidité.

— Effectue des labours (généralement trois par an) à l'aide d'outils adaptés afin de détruire la végétation spontanée, d'ameublir et d'aérer le sol, de faciliter la pénétration des eaux de pluie. Dans certains cas, l'utilisation de désherbants peut permettre de se passer complètement des labours (non-culture).

— Effectue des traitements herbicides, en une ou plusieurs fois, en utilisant différentes sortes de produits chimiques dont tous les effets sont encore assez mal connus et qui nécessitent par conséquent des précautions d'emploi.

— Effectue, à partir d'une connaissance plus ou moins exacte des besoins alimentaires de la vigne, la fertilisation des sols en utilisant, suivant des modes d'épandage variables, différentes sortes d'engrais. Doit tenir compte en particulier du prix des engrais et des réglementations en vigueur.

— Assure la lutte contre les parasites et les accidents de la vigne (d'été et d'hiver) par les façons culturales (préparation du sol, plantations...) et par le choix des porte-greffes et des cépages, mais aussi par l'utilisation de produits chimiques qui sont pulvérisés suivant différentes méthodes (jet projeté, jet porté, pneumatique...). Doit tenir compte des réglementations en vigueur (pour les pesticides notamment...) et, comme pour les herbicides, prendre certaines précautions en raison de la toxicité des produits (risques dans la manipulation, pollution, résidus...).

— Effectue et fait effectuer en temps utile les vendanges, soit de façon manuelle, soit de façon mécanisée (machines à vendanges...). Lorsque la vinification

n'a pas lieu sur l'exploitation, assure le transport du raisin jusqu'au lieu de vinification (par exemple cave coopérative). Dans le cas inverse, effectue la vinification (1).

4) Gestion économique

Effectue la commercialisation de sa production, souvent dans un cadre contractuel, mais aussi au plus offrant (c'est le cas en particulier, pour certaines appellations d'origine contrôlée dont la vinification et la mise en bouteilles se font sur l'exploitation).

Tient la comptabilité de l'exploitation.

Peut effectuer ou faire effectuer par un prestataire de services des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

Définit les nouvelles orientations à donner à la production compte tenu des résultats techniques et économiques enregistrés, compte tenu aussi de l'évolution du contexte commercial (concurrence des pays exportateurs) et réglementaire (incitations à produire des vins de qualité...).

L'emploi d'exploitant familial viticulteur comporte certaines spécialités qui sont : la production de vin de table (déjà évoquée et ne présentant que peu de différences techniques vis-à-vis du cas général) et l'exploitation des pépinières (culture de vigne mère, pépinières de plants racinés, production des greffés-soudés) qui présentent un certain nombre de particularités techniques et économiques (importance des travaux de sélection, de greffage, installations spécifiques, pratiques commerciales différentes...).

(1) Cf. Cahier du Répertoire français des emplois sur les industries agro-alimentaires à paraître ultérieurement.

EXPLOITANT FAMILIAL DE PRODUCTION VIANDE

I. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Intervient, dans une exploitation agricole, sur tout ou partie des phases du processus de reproduction et de croissance animale, en donnant pour orientation prioritaire à cette activité la production de viande de boucherie.

Assure, parallèlement, une production végétale asservie aux besoins des animaux.

Gère, en totalité ou partiellement, une exploitation agricole pouvant, fréquemment, associer d'autres productions à la production de viande.

Les espèces animales concernées par cet emploi sont : les bovins, les ovins, les porcs.

2) Situation fonctionnelle

L'emploi de producteur de viande peut se retrouver dans deux des types d'exploitation décrits en introduction : exploitation familiale fortement insérée, exploitation familiale faiblement insérée.

Cependant, les particularités et les exigences propres à chaque produit favorisent en priorité certaines associations : par exemple, le veau de lait se retrouve plutôt dans des exploitations faiblement insérées ; au contraire, le bœuf d'embouche de moins de trente mois doit plutôt être associé à des exploitations fortement insérées. Mais le porc peut se retrouver dans les deux types d'exploitation suivant que sa production s'apparente plus ou moins aux techniques du hors-sol. Certains produits en effet et certaines formes d'intensification (intensification fourragère pour les troupeaux de plein air, accélération de la finition des jeunes bovins, « rationalisation » de l'alimentation des porcs, intensification et rapprochement des agnelages...) rendent nécessaire une insertion technico-économique plus forte.

D'une façon générale pourtant, les producteurs de viande ont une certaine latitude pour diversifier leurs stratégies de commercialisation, ce qui, au moins pour certains produits, est un facteur de réduction de la dépendance technico-économique.

Inversement, l'importance de l'encadrement sanitaire et la réglementation croissante des productions animales rendent de plus en plus nécessaire le recours à des prestations de services techniques extérieures.

Enfin, les charges financières plus ou moins grandes afférentes à la reprise d'une exploitation (fermage, remboursements sur le foncier, absence ou présence d'un cheptel à l'origine, etc.) jouent ici un rôle très important dans le choix des productions, les décisions d'investissement et les prévisions d'amortissement ; ce qui entraîne d'importantes conséquences en matière d'insertion technico-économique et de mode de gestion et de conduite de l'exploitation.

3) Délimitation des activités

Le producteur de viande se différencie du producteur hors-sol dont une caractéristique est de ne pas asservir de production végétale à sa production animale. Il se différencie aussi du producteur de lait qui, sauf pour le renouvellement du cheptel, se débarrasse en principe des jeunes animaux (veaux de 10 jours...).

L'exercice de tout ou partie des activités décrites dépend notamment du produit choisi, par exemple, pour les bovins : veaux de lait, veaux de Lyon, veaux de Saint-Etienne, veaux maigres dits « broutards », châtions, taurillons, bœufs de moins ou plus de 30 mois, génisses reproductrices... Selon les produits, les interventions peuvent se limiter à la naissance et à l'élevage des jeunes, à l'engraissement des jeunes, à la finition des adultes ou, au contraire, s'étendre sur tout le processus.

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie du producteur de viande est fonction de très nombreux facteurs qu'il n'a pas toujours, malgré ses efforts, la possibilité de maîtriser.

Aux facteurs naturels qui ont encore une assez grande importance en production animale (conditions physiques et climatiques qui influent sur la production végétale, conditions sanitaires par rapport auxquelles la dépendance du producteur de viande demeure assez grande), s'ajoutent des conditions sociologiques, économiques et techniques qui pèsent lourdement sur la production. La situation vis-à-vis du foncier, les conditions économiques locales (organisation des marchés, présence d'organismes associatifs ou coopératifs, etc.) et nationales ou internationales (anarchie des marchés, irrégularité des cours, spéculations diverses...), l'adaptation des savoirs précédemment acquis au type de production choisi, la qualité de l'encadrement technique, sont quelques-uns des facteurs qui, suivant les cas, peuvent accroître ou réduire la dépendance technico-économique du producteur de viande.

En particulier, les engagements contractuels qui peuvent porter sur la sélection et la reproduction, l'alimentation, le contrôle technique, les modes de gestion et la commercialisation, conduisent, dans certains cas, à des situations de très forte dépendance.

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation peuvent amener sa disparition. Mais les erreurs de gestion et les erreurs techniques sont souvent à rapporter

à des conditions économiques qui échappent au contrôle du producteur de viande.

Suivant les cas, les relations fonctionnelles se réduisent à l'entourage immédiat (voisinage, vétérinaire, foires, éventuellement conseillers agricoles, fournisseurs d'animaux, de semences ou d'aliments...) ou s'étendent à des visites de fermes plus ou moins éloignées, des voyages d'études, la participation fréquente à de nombreuses réunions professionnelles ou à des stages de formation, la prise de responsabilités dans des organismes techniques, syndicaux, coopératifs, etc. Ces relations fonctionnelles peuvent prendre une forme incitative vis-à-vis de l'encadrement technique ou à l'égard des autres producteurs.

5) Environnement

Le travail au contact des animaux met en jeu certaines caractéristiques mentales ; la peur, le goût pour tel ou tel animal, les dégoûts, la capacité de mettre la bête en confiance, l'aptitude à l'apprentissage de nombreux savoir-faire et tours de mains, jouent un rôle très important dans la production de viande.

L'alimentation et les soins aux animaux sont quotidiens. Le plein air intégral dans lequel vivent certains troupeaux ne dispense pas de cette surveillance et, en hiver, de cette alimentation quotidienne. Ces soins imposent donc une certaine régularité à l'activité du producteur de viande. L'interruption du rythme de travail (vacances, voyages...) dépend de la possibilité de trouver un remplaçant pour le soin des bêtes.

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

Etre fils ou fille d'agriculteur est aujourd'hui quasiment indispensable pour exercer l'emploi. Cela tient à des raisons qui sont à la fois réglementaires, financières et techniques.

L'exercice de l'emploi est favorisé par l'acquisition d'une formation technique agricole. Mais cette formation n'est vraiment utilisable que si elle est complétée par une expérience pratique de plusieurs années.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale.

II. - Description des activités

1) Choix de la production et conduite de l'exploitation

Effectue le choix d'une production à partir d'une analyse (qui peut, selon les cas, être ou non explicitée, rationalisée, instrumentée, assistée de conseils

extérieurs...) des caractéristiques de l'exploitation ; cette analyse doit tenir compte en particulier de critères de taille d'exploitation, de particularités physiques (sol, climat...), d'environnement socio-économique, historique, familial, de contraintes financières, commerciales et techniques et de disponibilités en main-d'œuvre, un seul de ces critères pouvant, dans certains cas, suffire à imposer un choix de production.

Effectue des prévisions à moyen terme qui sont nécessaires à la constitution et à l'amélioration du troupeau mais aussi aux décisions d'investissement et d'emprunt financier. Apprécie les efforts à consentir en équipement et en charge de travail en fonction du rendement de la production choisie et de l'idée qu'il se fait des besoins familiaux.

Prend toutes les décisions concernant la conduite de l'exploitation : investissements, extensions en surface, intensification d'une production, changement de production, etc. Organise le travail sur l'exploitation, tant du point de vue du calendrier des travaux que de celui de la répartition de la main-d'œuvre disponible.

2) Production animale proprement dite

a) Sélection et reproduction

Effectue un choix du géniteur suivant des critères et des modalités diverses (notoriété de l'élevage d'origine, conseils de l'inséminateur, contrôle instrumenté ou non des performances...) afin d'améliorer le troupeau.

Suivant l'élevage, peut chercher à synchroniser les dates de chaleur et de saillie dans un but d'intensification et/ou de régulation de la production.

Pour les bovins et les ovins, peut être amené à effectuer des croisements de races.

Assure une surveillance et, le cas échéant, intervient au cours des naissances pour établir un diagnostic et, suivant les cas, faire éventuellement appel au vétérinaire ou effectuer lui-même certains gestes ayant pour but de faciliter la mise bas et d'assurer la survie de la mère et du petit.

b) Alimentation

Assure l'alimentation quotidienne du troupeau. Pour les bovins et les ovins, le troupeau est en général amené sur les herbages du printemps à l'automne et, suivant les cas, rentré à l'étable l'hiver. Pendant cette période et quelle que soit la localisation du troupeau, l'éleveur doit lui procurer son alimentation qui est en général à base de foin, mais qui peut aussi se composer, suivant l'élevage et la période, d'ensilage, de betteraves ou de céréales.

Adapte en général l'alimentation aux particularités des animaux et des produits qui en sont attendus (gestantes, jeunes à engraisser, adultes à finir...). Peut recourir à des compléments minéraux, de lait en poudre ou d'aliments reconstitués.

Le mode de distribution des aliments dépend notamment de la localisation du troupeau et prend des formes variées : nourrisseurs pour les veaux de plein air, stabulations libres, chaînes de distribution, partage manuel des rations de foin... Pour certains produits, le producteur de viande doit en outre veiller à créer des conditions favorables à la mise en appétit de l'animal.

c) Conduite sanitaire

Au moment de l'achat des animaux, recherche des garanties de bon état sanitaire qui peuvent être diverses : confiance dans l'élevage d'origine, assurances verbales, tests biologiques...

Effectue et fait effectuer l'ensemble des traitements rendus obligatoires par la législation en vigueur.

Dans un souci de prévention, peut effectuer des traitements antiparasitaires systématiques ou raisonnés, peut isoler (dans une infirmerie) des animaux achetés à l'extérieur dans l'attente des résultats d'examen sanguins, peut établir un plan sanitaire — particulièrement en cas de forte concentration d'animaux.

Surveille le troupeau de façon à dépister les maladies et, le cas échéant, à faire un diagnostic clinique. Fait ou non appel au vétérinaire pour intervenir contre certaines pathologies.

Effectue le nettoyage des locaux, manuellement ou à l'aide d'installations mécanisées (évacuateur de fumier...).

d) Conduite du troupeau et gestion technique

Décide du logement des animaux : bergeries aménagées, plein air intégral, étables entravées, boxes d'engraissement, etc. et des équipements nécessaires à la conduite du troupeau. Fait les options d'investissement (et d'emprunt) qui y sont afférentes. Peut recourir à l'encadrement technique et aux prestations de services extérieurs.

Assure un suivi du troupeau qui peut être empirique (connaissance de chaque bête, souvenir d'anciennes performances, appel à l'intuition...) ou instrumenté (contrôle et enregistrement des faits et performances, tenue de plannings et registres d'étable, de bergerie, de porcherie...).

e) Gestion économique et commercialisation

Tient, de façon plus ou moins détaillée, la comptabilité de l'exploitation.

Peut effectuer, ou faire effectuer par un prestataire de services (Centre gestion...), des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

La commercialisation des produits peut prendre des formes très différentes, en fonction notamment des engagements contractuels qu'a pu prendre le producteur de viande. Il peut s'agir de vente individuelle (ou par lots) au plus offrant (à la foire, au boucher local, mais aussi à une SICA...) ou, suivant des modalités très diverses, à un partenaire contractuel (groupement de producteurs, firmes agro-alimentaires...). Les apports sur le marché peuvent, ou non, être planifiés. La vente peut être faite au poids de carcasse ou à l'estime.

3) Production végétale asservie

S'efforce d'adapter la production fourragère aux besoins du troupeau.

Etablit d'une façon ou d'une autre un plan fourrager à partir d'un bilan fourrager qui est, ou non, instrumenté.

Adjoint en général au pâturage libre et à la fenaison sur prairies naturelles des prairies temporaires (semences sélectionnées ou semences de grainetier...). Selon l'élevage, le recours aux prairies artificielles sera plus ou moins important.

Peut également adjoindre des cultures fourragères d'appoint : plantes sarclées ou cultures dérobées, des cultures fourragères à gros rendements (maïs, betteraves à haute teneur en matière sèche), des cultures céréalières pour alimentation complémentaire par mélange fermier.

Etablit des successions de culture permettant la mise en prairie dans de meilleures conditions.

Assure une fertilisation du sol suivant des modalités plus ou moins bien adaptées à ses exigences.

Effectue les fenaisons à l'aide d'un équipement plus ou moins mécanisé et suivant différentes modalités : en une ou en plusieurs fois, avec ou sans déprime préalable par les animaux, etc. Les fenaisons comportent les opérations suivantes : coupe, fanage, pressage et bottelage, rentrée du foin.

Peut aussi ensiler l'herbe, le maïs, les fanes de pois, les pulpes surpressées...

Conserve les produits végétaux en grenier, grange, silo...

EXPLOITANT FAMILIAL DE PRODUCTION LAIT

I. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Intervient, dans une exploitation agricole, sur la sélection et la reproduction, l'alimentation, la conduite technique et la traite d'un troupeau de vaches laitières.

Assure, parallèlement, une production végétale asservie aux besoins des animaux.

Gère une exploitation agricole pouvant associer d'autres productions à la production laitière.

2) Situation fonctionnelle

Cet emploi peut se retrouver dans deux types d'exploitation : exploitation familiale fortement insérée, exploitation familiale faiblement insérée. Dans le cas de la production laitière, la différence entre les deux types d'exploitation se cristallise autour du niveau d'intensification qui se mesure à certains critères précis (machine à traire ou salle de traite, intensification fourragère et ensilage, distribution de concentrés, insémination artificielle, vêlages d'automne, stabulation, remplacement des Normandes par des FFPN, hyperspécialisation laitière...) et qui influe par conséquent sur le contenu de l'emploi.

Certains facteurs comme la généralisation du paiement du lait selon sa richesse en matières grasses et selon sa qualité bactériologique, le développement de l'encadrement sanitaire et de la réglementation des productions animales, rendent de plus en plus nécessaire le recours à des prestations de services techniques et économiques extérieures. Mais les producteurs de lait conservent en général une certaine latitude en matière d'approvisionnement et de commercialisation, ce qui se traduit par une très grande diversité de situation (vente du lait en gros et en vrac, avec ou sans stockage, vente du lait directe — lait cru emballé, lait transformé... —, contrats d'apport total ou vente au plus offrant, etc.).

En ce qui concerne l'insertion dans les circuits financiers, elle est d'abord fonction de la situation originelle de l'exploitation (foncier, cheptel...). Mais le développement de productions laitières fortement intensifiées conduit de plus en plus d'exploitants à recourir à d'importants emprunts.

3) Délimitation des activités

L'exploitant familial de production lait se débarrasse en principe des jeunes animaux (veaux de 10 jours) — à l'exception des élèves qui seront conservés

pour renouveler ou accroître le cheptel —. C'est ce caractère qui le différencie de l'emploi d'exploitant familial de production viande.

*Parce qu'elle assure un revenu régulier, la production laitière est fréquemment associée à des systèmes d'exploitation orientés sur d'autres productions (animale, végétale, hors-sol...). Mais l'emploi d'exploitant familial de production lait concerne en priorité les systèmes d'exploitation à **prédominance laitière.***

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie de l'exploitant familial de production lait dépend de très nombreux facteurs : situation vis-à-vis du foncier et du capital d'exploitation (fermage, endettement...), conditions économiques locales, options prises en matière de gestion technico-économique, adaptation des savoirs précédemment acquis au système de production choisi, qualité de l'encadrement technique... En particulier, l'intensification de la production laitière constitue souvent un facteur de réduction de l'autonomie de l'exploitant à cause des contraintes techniques et financières qu'impose l'obtention des quelques centaines de litres supplémentaires. La lourdeur des charges afférentes aux exploitations fortement intensifiées — qui s'ajoute aux risques sanitaires accrus — rend particulièrement délicate la conduite de ce genre d'exploitations. Inversement, le maintien de productions très artisanales (pas de stockage du lait, peu ou pas de mécanisation...) peut accroître la dépendance des exploitants vis-à-vis des circuits commerciaux.

Outre les responsabilités habituelles de l'exploitant familial (vis-à-vis du groupe familial et du milieu naturel...), l'exploitant de production lait doit veiller en particulier, par des mesures d'hygiène, à la bonne qualité bactériologique du lait.

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation peuvent amener sa disparition. Mais les erreurs de gestion et les erreurs techniques sont souvent à rapporter à des conditions économiques qui échappent au contrôle de l'exploitant.

Suivant les cas, les relations fonctionnelles se réduisent à l'entourage immédiat (voisinage, vétérinaire, foires, éventuellement conseillers agricoles, fournisseurs d'animaux, de semences ou d'aliments, inséminateurs, contrôleurs laitiers et contrôleurs de croissance auxquels l'exploitant peut faire appel, techniciens de coopératives ou de firmes par lesquelles s'effectue la commercialisation...) ou s'étendent à des visites de fermes plus ou moins éloignées, des voyages d'études, la participation fréquente à de nombreuses réunions professionnelles ou à des stages de formation, la prise de responsabilités dans des organismes techniques, syndicaux, coopératifs, etc. Ces relations fonctionnelles peuvent prendre une forme incitative vis-à-vis de l'encadrement technique ou à l'égard des autres producteurs.

5) Environnement

Le travail au contact des animaux met en jeu certaines caractéristiques mentales ; la peur, l'attachement aux animaux, les dégoûts, la capacité de mettre la

bête en confiance, l'aptitude à l'apprentissage de nombreux savoir-faire et tours de mains... jouent un rôle très important dans la production laitière.

L'alimentation et les soins aux animaux sont quotidiens. La traite se fait deux fois par jour. La surveillance du troupeau est quasiment permanente. Tout cela impose donc une grande régularité à l'activité d'exploitant de production lait. L'interruption du rythme de travail (vacances, voyages...) dépend de la possibilité de trouver un remplaçant pour le soin aux bêtes.

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

Etre fils ou fille d'agriculteur est aujourd'hui quasiment indispensable pour exercer l'emploi. Cela tient à des raisons qui sont à la fois réglementaires, financières et techniques.

L'exercice de l'emploi est favorisé par l'acquisition d'une formation technique agricole. Mais cette formation n'est vraiment utilisable que si elle est complétée par une expérience pratique de plusieurs années.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale.

II. - Description des activités

1) Choix de la production et conduite de l'exploitation

Effectue le choix de cette production à partir d'une analyse (qui peut, selon les cas, être ou non explicitée, rationalisée, instrumentée, assistée de conseils extérieurs...) des caractéristiques de l'exploitation : taille et structure des parcelles (élément important en raison du caractère quotidien de la traite), environnement socio-économique (en particulier, existence ou non d'un ramassage laitier), main-d'œuvre disponible (possibilité ou non d'associer une seconde UTH à la production), capital d'exploitation immédiatement disponible (cheptel et bâtiments surtout), avantages d'une trésorerie régulière...

Effectue des prévisions à moyen et à long terme qui sont nécessaires à la constitution et à l'amélioration du troupeau, mais aussi aux décisions d'investissement et d'emprunt financier. Apprécie les efforts à consentir en équipement et en charge de travail en fonction du rendement escompté de la production laitière et de l'idée qu'il se fait des besoins familiaux.

Prend (ou participe à) toutes les décisions concernant la conduite de l'exploitation : investissements, extensions en surface, intensification de la production...

Organise le travail sur l'exploitation, tant du point de vue du calendrier des travaux que de celui de la répartition de la main-d'œuvre disponible.

2) Production animale proprement dite

a) Sélection et reproduction

Procède au choix du géniteur : utilisation du taureau (renouvelé en principe tous les deux ans) ou insémination artificielle. Les critères de choix du mode de reproduction sont très divers : préférence pour la monte naturelle, notoriété de l'élevage d'origine du taureau, conseils de l'inséminateur, contrôle instrumenté ou non des performances, etc.

Peut effectuer des croisements de races.

Sélectionne les bêtes du troupeau, par le choix du géniteur, mais aussi par les décisions qu'il prend de conserver ou de vendre certaines bêtes (en fonction de leur robustesse, de leur rendement en lait, des conditions de vêlage, etc.).

Intervient sur les dates de chaleur et de saillie de façon à adapter la production laitière aux conditions du marché (par exemple vêlages d'automne pour une production laitière hivernale importante). Assure une surveillance et, le cas échéant, intervient au cours des naissances pour établir un diagnostic et, suivant les cas, faire éventuellement appel au vétérinaire ou effectuer lui-même certains gestes ayant pour but de faciliter la mise bas et d'assurer la survie de la mère et du veau.

b) Alimentation

Assure l'alimentation quotidienne du troupeau. Le troupeau est en général amené sur les herbages du printemps à l'automne et reste à l'étable l'hiver. Pendant cette période, l'exploitant fournit au bétail une alimentation à base de foin mais peut aussi, suivant les cas, se composer d'ensilage (maïs ou herbe), de compléments produits sur place (betteraves, céréales...), d'aliments du commerce...

D'une façon générale, l'exploitant adapte l'alimentation aux particularités des animaux : gestantes (alimentation équilibrée avec notamment supplémentation en fin de gestation), veaux (nourris sous la mère et/ou au lait reconstitué), élèves (surveillance de la croissance), vaches en lait (complémentation plus ou moins systématique avec, par exemple, incorporation d'urée à l'ensilage, emploi de minéraux, etc.).

Les besoins des animaux sont connus à partir d'observations diverses : contrôle systématique de croissance, contrôle du rendement en lait, surveillance « clinique » de chaque bête, connaissance de la qualité des fourrages, etc.

Le mode de distribution des aliments est variable suivant les saisons, la localisation du troupeau, les équipements disponibles... : à l'herbage (avec ou sans cloisonnement), à l'auge avec ou sans mécanisation, en libre-service, etc.

c) Conduite sanitaire

Au moment de l'achat des animaux, recherche des garanties de bon état sanitaire qui peuvent être diverses : confiance dans l'élevage d'origine, tests biologiques...

Effectue et fait effectuer l'ensemble des traitements rendus obligatoires par la législation en vigueur.

Dans les cas d'intensification de la production laitière, les risques sont accrus (nombreux échanges avec l'extérieur, troupeaux nombreux et concentrés, animaux sélectionnés et parfois plus fragiles...) et nécessitent l'adoption de méthodes de prévention systématiques (isolement des animaux nouvellement achetés dans l'attente des résultats d'examens sanguins, traitements antiparasitaires...).

Surveille le troupeau de façon à dépister les maladies et, le cas échéant, à faire un diagnostic clinique. Fait ou non appel au vétérinaire pour intervenir contre certaines pathologies (en particulier les mammites très fréquentes en production laitière).

Effectue le nettoyage des locaux, manuellement ou à l'aide d'installations mécanisées (évacuateurs de fumier...).

d) Conduite du troupeau et gestion technique

Décide du logement des animaux : bâtiments plus ou moins spécialisés, étables entravées avec lisier ou évacuateur..., stabulation libre, stabulation en logettes..., et des équipements nécessaires à la conduite du troupeau et à la traite : par exemple, installation d'une salle de traite... Fait les options d'investissement (et d'emprunt) qui y sont afférentes.

Peut recourir à l'encadrement technique et aux prestations de services extérieurs.

Assure un suivi du troupeau et de la production laitière qui peut être empirique (connaissance de chaque bête, contrôle approximatif des performances, appel à l'intuition...) ou instrumenté (contrôle et enregistrement des faits et performances, enregistrement des entrées et des sorties — en animaux, produits, aliments —, tenue de plannings et registres d'étable, analyse des résultats financiers...).

e) Traite

Effectue deux fois par jour la traite des vaches, soit manuellement, soit mécaniquement (à l'aide de machines à traire plus ou moins perfectionnées, à l'étable avec ou sans transfert, en salle de traite avec transfert...).

Après chaque traite, effectue le nettoyage (manuel ou automatique au programmeur) du matériel de traite.

Peut stocker le lait en réfrigération de façon à espacer les ramassages (qui, sans cela, doivent être quotidiens).

Lorsque la traite est mécanique, contrôle et entretient régulièrement le matériel.

f) Gestion économique et commercialisation

Tient, de façon plus ou moins détaillée, la comptabilité de l'exploitation.

Peut effectuer ou faire effectuer par un prestataire de services (Centre de gestion...) des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

La commercialisation des produits (veaux, lait, vaches de réforme) peut prendre des formes très différentes, en fonction notamment des engagements contractuels qu'a pu prendre le producteur de viande (avec des firmes, des coopératives...).

3) Production végétale asservie

S'efforce d'adapter la production fourragère aux besoins du troupeau.

Etablit d'une façon ou d'une autre un plan fourrager à partir d'un bilan fourrager qui est, ou non, instrumenté.

Adjoint en général au pâturage libre et à la fenaison sur prairies naturelles des prairies temporaires : « ray-grass » d'Italie notamment. Peut également adjoindre des cultures fourragères complémentaires : plantes sarclées ou cultures dérobées, cultures céréalières pour alimentation complémentaire par mélange fermier, mais surtout cultures fourragères à gros rendements : maïs, fourrage...

Etablit des successions de culture permettant la mise en prairie dans de meilleures conditions.

Assure la fertilisation du sol (épandage de fumier, engrais...) et les semis. Effectue en temps utile les fenaisons (coupe, fanage, pressage et bottelage, rentrée du foin) ainsi que la récolte des produits végétaux. Peut aussi ensiler l'herbe et surtout, aujourd'hui, le maïs.

L'exécution de ces diverses opérations varie considérablement suivant l'équipement (plus ou moins mécanisé, plus ou moins adapté...) dont dispose l'exploitant.

Conserve les produits végétaux en grenier, grange, silo... Recourt dans certains cas à des services extérieurs pour la déshydratation des fourrages.

EXPLOITANT FAMILIAL DE PRODUCTION MIXTE CULTURE ELEVAGE

I. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Assure la conduite d'une exploitation agricole orientée, à parts égales, sur des productions animales (lait ou viande) et sur des productions végétales annuelles. Prend les décisions concernant la gestion technique de la production. Effectue, dans le cadre de ces productions, les différents travaux saisonniers ou permanents : préparation du sol, fumure, semis et plantation, désherbage et traitements, récolte et stockage (production végétale annuelle commercialisée et production végétale asservie aux besoins des animaux); reproduction, alimentation, soins sanitaires, traite (production animale). Assure la gestion financière et économique de son exploitation.

2) Situation fonctionnelle

Cet emploi peut se rencontrer dans deux types d'exploitation : exploitation familiale fortement insérée, exploitation familiale faiblement insérée. Mais il est fréquent d'observer, dans une même exploitation, la cohabitation d'une production fortement intensifiée (par exemple le lait...) — impliquant par conséquent une insertion assez forte dans les circuits technico-économiques — et de productions beaucoup plus « traditionnelles » autorisant des modes de gestion très diversifiés. Très souvent, l'une ou l'autre des productions a été rendue nécessaire par l'existence de certaines contraintes : structure parcellaire et nature des sols, situation de l'exploitation lors de sa reprise, environnement économique local, nécessité de saturer la main-d'œuvre familiale, avantages d'une production animale par rapport à un plan d'assolement, etc. L'ensemble de ces éléments contribuent à créer des situations de travail qui peuvent être extrêmement variées d'une exploitation à l'autre.

D'une façon générale, ce système se caractérise par une assez grande élasticité par rapport aux aléas de toutes sortes : climatiques, économiques... ainsi que par une certaine réversibilité concernant au moins une partie des productions. Ces deux facteurs peuvent favoriser une certaine indépendance fonctionnelle par rapport à l'environnement technico-économique. La mixité pose pourtant des problèmes spécifiques : il existe notamment une possibilité de concurrence entre les différentes productions sur le double plan de l'affectation des temps de travail et de l'emploi des ressources de l'exploitation familiale.

3) Délimitation des activités

L'emploi concerne des exploitations tirant des ressources sensiblement équivalentes de chacun des types de production (végétale ou animale). Il se distingue donc, par son contenu et ses rythmes, des emplois d'exploitants familiaux qui s'exercent dans des exploitations caractérisées par la prédominance d'un seul type de production.

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie de l'exploitant familial de production mixte culture-élevage dépend d'abord de la nature des productions choisies et de leur agencement à l'intérieur du système de production. Certaines exploitations, encore largement basées sur l'autoconsommation, rappellent l'ancien modèle d'agriculture d'auto-subsistance et bénéficient d'une autonomie relative par rapport à l'environnement technico-économique. Inversement, d'autres exploitations, dont une ou plusieurs des productions ont été fortement intensifiées, nécessitent une assistance technique extérieure très régulière ainsi que des apports financiers et des conditions économiques indispensables au développement de la production.

Indépendamment de cela, les critères habituels (situation vis-à-vis du foncier et du capital d'exploitation, options prises en matière de gestion technico-économique, conditions économiques locales, adaptation des savoirs acquis aux productions choisies...) influent naturellement sur l'autonomie de l'exploitant.

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation peuvent amener sa disparition, même si la mixité assure malgré tout une certaine résistance aux accidents conjoncturels.

Suivant les cas, les relations fonctionnelles se réduisent à l'entourage immédiat (voisinage, vétérinaire, foires, conseillers agricoles, fournisseurs d'animaux, de semences ou d'aliments, inséminateurs, contrôleurs laitiers, techniciens de coopératives ou de firmes...) ou peuvent s'étendre à des visites de fermes, des voyages d'études, la participation fréquente à des réunions professionnelles ou à des stages de formation, la prise de responsabilités dans des organismes techniques, syndicaux, coopératifs, etc.

5) Environnement

L'environnement de l'emploi est à la fois celui de la production végétale (conduite du tracteur, observation des cultures...) et celui de la production animale (travail au contact des animaux, avec tout ce que cela comporte sur le plan des attitudes mentales et des apprentissages pratiques...).

*Les contraintes de chacune des productions (travail **saisonnier** en production végétale, travail **quotidien** en production animale) ont tendance à s'ajouter et*

peuvent créer, au cours de certaines périodes, des surcharges de travail extrêmement lourdes. Les conditions météorologiques jouent ici un rôle particulièrement important, en rendant ou non possible un étalement des activités de production. Dans les cas d'une gestion technico-économique très instrumentée, l'exploitant doit consacrer une certaine part de son temps aux écritures et à l'analyse des données enregistrées.

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

Pour des raisons à la fois réglementaires, financières et techniques, le fait d'être fils ou fille d'agriculteur facilite l'exercice de l'emploi. On observe cependant, en agriculture mixte, quelques cas réussis d'installation de jeunes d'origine urbaine satisfaisant à certaines conditions de formation professionnelle.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale.

II. - Description des activités

1) Choix des productions et conduite de l'exploitation

Effectue le choix des productions à partir d'une analyse (qui peut, selon les cas, être ou non explicitée, rationalisée, instrumentée, assistée de conseils extérieurs...) des caractéristiques de l'exploitation : taille et structure des parcelles, conditions de sol et de climat, main-d'œuvre disponible, environnement socio-économique, capital d'exploitation disponible et possibilités financières pour de nouveaux investissements, complémentarité des productions envisagées sur le plan des rythmes de travail, des équipements disponibles...

Prend toutes les décisions concernant la conduite de l'exploitation : investissements en machines, bâtiments, cheptel, terres..., emprunts financiers, changements de productions...

Organise le travail sur l'exploitation, tant du point de vue du calendrier des travaux que de celui de la répartition de la main-d'œuvre disponible.

2) Production végétale

(commercialisée ou asservie aux besoins des animaux).

a) Gestion technique

Peut effectuer ou faire effectuer des travaux d'irrigation ou de drainage sur tout ou partie de l'exploitation, à partir d'une connaissance plus ou moins

complète du sol (structure et réserves en eau), de la pluviométrie et de sa répartition, du coût des équipements nécessaires pouvant être évalué dans le cadre d'un calcul de rentabilité.

Etablit un plan d'assolement à partir de données techniques (terrain, climat, main-d'œuvre et équipements disponibles...) et économiques (débouchés des productions, coût des équipements et des services). Adapte le plan d'assolement aux exigences et aux avantages agronomiques de la production animale (par exemple rotation céréales-prairies).

Effectue le choix des variétés et des semences à partir de nombreux critères : terrain et climat, date de maturité, exigences qualitatives posées par les débouchés, qualités et défauts de chaque variété, niveau de rendement, plan fourrager...

b) Travail du sol et semis

Effectue en temps utile les travaux de préparation du sol. Le mode de préparation du sol (labour profond ou affinement superficiel, un ou plusieurs passages...) varie suivant la culture pratiquée, l'assolement choisi, les facteurs de climat et de sol, l'équipement disponible (puissance du tracteur, outils plus ou moins bien adaptés...), la rentabilité escomptée...

Effectue le choix et le réglage des outils, assure l'entretien courant du matériel agricole.

Effectue en temps utile la fumure des sols. Le choix des engrais et les quantités utilisées varient suivant la culture, le sol, l'assolement pratiqué, les conditions météorologiques, leur prix de revient... Le mode d'épandage est fonction des outils disponibles et des associations qui peuvent éventuellement être faites entre certaines opérations (par exemple fumure et traitements...).

Effectue en temps utile à l'aide d'outils adaptés les semis et les plantations en associant, dans certains cas, cette opération à d'autres opérations : préparation du sol, épandage d'engrais, traitements...

c) Désherbage et traitements

Effectue, à un certain stade du processus végétatif, un désherbage systématique (nécessaire pour certaines cultures) ou raisonné et sélectif, suivant des procédés mécaniques ou chimiques. S'efforce de pallier aux problèmes particuliers posés par le désherbage : risques de toxicité des produits au moment de leur manipulation, effets secondaires de ces produits sur l'environnement naturel, rémanence de certains produits, etc.

Effectue les traitements insecticides et fongicides soit sur le sol, soit sur la semence, soit sur la plante.

Surveille l'état phytosanitaire des cultures et s'efforce d'identifier les maladies éventuelles.

Peut aussi, par le choix de variétés résistantes, les modes de travail du sol, le recours aux engrais verts, la pratique de certains procédés biologiques, chercher à rendre moins nécessaire le recours aux produits chimiques.

L'exploitant doit tenir compte, là encore, de la toxicité des produits et des différents risques que peut faire courir leur emploi.

d) Récolte et stockage

Apprécie, par l'observation directe, l'état de la récolte : propreté, maturité, siccité du grain, dressée ou versée...

Effectue ou fait effectuer la récolte au moment voulu, à l'aide de machines adaptées aux différentes cultures. Effectue, en une ou plusieurs fois, les fenaisons : coupe, fanage, pressage et bottelage, rentrée du foin. Peut aussi ensiler l'herbe ou le maïs.

Assure la rentrée, le stockage ou la livraison immédiate des produits végétaux, après leur avoir fait subir les traitements que certains d'entre eux nécessitent (par exemple séchage du maïs, des feuilles de tabac...).

3) Production animale

a) Sélection et reproduction

Procède au choix du géniteur : utilisation d'un mâle ou insémination artificielle, suivant des critères et des modalités diverses : notoriété de l'élevage d'origine, conseils de l'inséminateur, contrôle instrumenté ou non des performances...

Peut effectuer des croisements de races.

Sélectionne les bêtes du troupeau, par le choix du géniteur, mais aussi par les décisions qu'il prend de conserver ou de vendre certaines bêtes du troupeau.

Peut chercher à intervenir sur les dates de chaleur et de saillie dans un but d'intensification et/ou de régulation de la production. Assure une surveillance et, le cas échéant, intervient au cours des naissances pour établir un diagnostic et, suivant les cas, faire éventuellement appel au vétérinaire ou effectuer lui-même certains gestes ayant pour but de faciliter la mise bas et d'assurer la survie de la mère et du petit.

b) Alimentation

Assure l'alimentation quotidienne du troupeau. Celui-ci est en général amené sur les herbages du printemps à l'automne et, suivant l'élevage, reste ou non

à l'étable pendant l'hiver. Durant cette période, l'exploitant fournit au bétail une alimentation à base de foin mais qui peut aussi, suivant les cas, se composer d'ensilage (maïs ou herbe), de compléments produits sur place (betteraves, céréales...), d'aliments du commerce...

D'une façon générale, l'exploitant adapte l'alimentation aux besoins des animaux : gestantes, petits, vaches en lait, etc.

Les besoins des animaux sont connus à partir d'observations diverses : contrôle systématique de croissance, contrôle du rendement en lait, surveillance « clinique » de chaque bête, connaissance de la qualité des fourrages, etc.

Le mode de distribution des aliments est variable suivant les saisons, la localisation du troupeau (à l'extérieur ou à l'étable), les équipements disponibles (mécanisés ou non)...

c) Conduite sanitaire

Au moment de l'achat des animaux, recherche des garanties de bon état sanitaire qui peuvent être diverses : confiance dans l'élevage d'origine, tests biologiques...

Effectue et fait effectuer l'ensemble des traitements rendus obligatoires par la législation en vigueur.

Dans un souci de prévention, peut effectuer des traitements antiparasitaires systématiques ou raisonnés, peut isoler des animaux achetés à l'extérieur dans l'attente des résultats d'examen sanguins, peut établir un plan sanitaire...

Surveille le troupeau de façon à dépister les maladies et, le cas échéant, à faire un diagnostic clinique. Fait ou non appel au vétérinaire pour intervenir contre certaines pathologies.

Effectue le nettoyage des locaux, manuellement ou à l'aide d'installations mécanisées (évacuateur de fumier...).

d) Conduite du troupeau et gestion technique

Décide du logement des animaux : bâtiments plus ou moins spécialisés, étables entravées avec lisier ou évacuateur..., stabulation libre, stabulation en logettes..., et des équipements nécessaires à la conduite du troupeau et à la réalisation de la production (nourrisseurs en plein air, salles de traite...). Fait les options d'investissement (et d'emprunt) qui y sont afférentes.

Peut recourir à l'encadrement technique et aux prestations de services extérieurs.

Assure un suivi du troupeau et de la production animale qui peut être empirique (connaissance de chaque bête, contrôle approximatif des performances, appel à l'intuition...) ou instrumenté (contrôle et enregistrement des faits et performances, enregistrement des entrées et des sorties — en animaux, produits, aliments... —, tenue de plannings et registres d'étable, analyse des résultats financiers...).

En cas de production laitière, effectue deux fois par jour la traite des vaches, soit mécaniquement, soit manuellement.

Après chaque traite, effectue le nettoyage (manuel ou automatique) du matériel de traite.

Peut stocker le lait en réfrigération.

Lorsque la traite est mécanique, contrôle et entretient régulièrement le matériel.

4) Gestion économique et commercialisation

Tient, de façon plus ou moins systématique et instrumentée, la comptabilité de l'exploitation.

Peut effectuer ou faire effectuer par un prestataire de services (Centre de gestion...) des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

Effectue la commercialisation de ses productions soit dans un cadre contractuel (qui peut être plus ou moins contraignant...), soit au plus offrant.

Définit les nouvelles orientations à donner à la production compte tenu des résultats techniques et économiques enregistrés au cours des exercices précédents.

EXPLOITANT FAMILIAL DE PRODUCTION VEGETALE ANNUELLE

I. - Présentation générale de l'emploi

1) Définition

Assure la conduite d'une exploitation agricole orientée en priorité sur des productions végétales annuelles. Prend les décisions concernant la gestion technique de la production. Effectue, dans le cadre de cette production, les différents travaux saisonniers : préparation du sol, fumure, semis et plantation, désherbage et traitements, récolte et stockage. Assure la gestion financière et économique de son exploitation en associant, dans de nombreux cas, d'autres productions à la production végétale annuelle.

Les principales espèces végétales concernées par cet emploi sont : les céréales, le colza, le tournesol, le maïs, les betteraves, les pommes de terre et les autres légumes de plein champ...

2) Situation fonctionnelle

*Cet emploi concerne en principe des exploitations familiales dont la SAU doit être suffisamment étendue et dont la structure parcellaire et les caractéristiques de sol autorisent une intensification de la production végétale annuelle. Nécessitant un capital d'exploitation élevé (mécanisation des travaux...) ainsi qu'une mise à jour très régulière des connaissances agronomiques (pour la maîtrise des combinaisons climat-sol-plante, des façons culturales, des facteurs phytosanitaires...), la production végétale annuelle exige une **forte insertion technico-économique**, lorsqu'elle constitue l'orientation dominante d'une exploitation familiale.*

Le recours fréquent aux services technico-économiques extérieurs et la nécessité d'investissements importants constituent donc un facteur de dépendance de ce type d'exploitation. Mais inversement, le caractère potentiellement réversible du système de production ainsi que l'assez grande latitude dont peut disposer l'exploitant pour effectuer la commercialisation de ses produits, peuvent, dans certains cas, favoriser le développement d'une certaine autonomie fonctionnelle.

3) Délimitation des activités

L'emploi concerne des exploitations dont la production végétale annuelle, intégralement vendue, constitue la principale source de revenus.

Il se distingue de ceux d'exploitant familial arboriculteur et exploitant familial viticulteur par le fait qu'il s'agit, dans cette production, de cultures annuelles et non pas de cultures pérennes.

Il se distingue de celui d'exploitant familial maraîcher-horticulteur par la nature des productions mais surtout par les méthodes culturales (assolement, cultures de plein champ, modes d'intensification différents, etc.).

4) Responsabilité et autonomie

L'autonomie de l'exploitant familial de production végétale annuelle dépend de nombreux facteurs : situation vis-à-vis du foncier et du capital d'exploitation (fermage, endettement...), débouchés potentiels des productions choisies, maîtrise des différents problèmes agronomiques, qualité de l'encadrement technique, système d'assolement choisi... D'une façon générale, c'est l'aptitude de l'exploitant à assurer une bonne gestion technique et économique qui lui permettra de faire face aux aléas économiques et climatiques de la production végétale annuelle.

Des erreurs dans la conduite de l'exploitation, et particulièrement dans le choix des productions et des équipements (investissements trop lourds pour des outils inadaptés...) peuvent amener sa disparition. C'est pourquoi l'exploitant de production végétale annuelle est tenu de mettre très régulièrement à jour ses connaissances agronomiques et économiques.

Les conseillers techniques et les conseillers de gestion, les techniciens de ferme ou de groupement, les représentants des organismes de crédit et d'associations professionnelles... constituent les principales relations fonctionnelles de l'exploitant. Celui-ci doit, en outre, par la participation à des réunions professionnelles ou à des stages de formation, par des visites de ferme et éventuellement des voyages d'étude..., chercher à se tenir au courant de l'évolution souvent rapide des techniques culturales et des conditions économiques.

5) Environnement

Une grande partie de l'activité de l'exploitant se passe aux commandes d'un tracteur auquel sont attelés les différents outils. D'autre part, la pratique régulière du « tour de plaine » lui permet de surveiller l'évolution végétative de ses cultures, l'état du sol, etc.

Enfin, l'importance de la gestion économique exige de l'exploitant qu'il enregistre toutes les données concernant ses différentes productions et qu'il se penche régulièrement sur leur analyse.

*La production végétale annuelle se caractérise par le caractère **saisonnier** des travaux. Aux périodes de « creux » succèdent des périodes de surcharge dont l'apparition dépend souvent des conditions météorologiques. Ce rythme de*

travail laisse donc à l'exploitant la possibilité de s'absenter hors de son exploitation au cours de certaines périodes de l'année, tandis qu'au contraire certains travaux nécessiteront de très longues journées de travail (pouvant éventuellement se prolonger la nuit).

6) Conditions d'accès, emplois et situations accessibles

Etre fils ou fille d'agriculteur est aujourd'hui quasiment indispensable pour exercer l'emploi. Cela tient à des raisons qui sont à la fois réglementaires, financières et techniques. L'emploi exige en outre l'acquisition de connaissances agronomiques et économiques très approfondies.

Emplois et situations accessibles : maintien et développement de l'exploitation familiale.

II. - Description des activités

1) Conduite de l'exploitation et gestion de la production

a) Choix de la production et conduite de l'exploitation

Décide d'une spécialisation en production végétale annuelle à partir de l'analyse de plusieurs facteurs de production : main-d'œuvre disponible (et possibilité de faire éventuellement appel à une main-d'œuvre temporaire), rythmes de travail (avantages et inconvénients d'une activité marquée par de fortes variations saisonnières), capital d'exploitation disponible et possibilités financières d'investissements complémentaires, taille et structure de l'exploitation, conditions de sol et de climat...

Effectue le choix de la (ou des) production végétale annuelle à partir d'une connaissance de la nature du sol, d'une évaluation des rendements probables et d'une spéculation par rapport aux possibilités de commercialisation.

Peut recourir, dans l'établissement de ces choix, à une assistance technico-économique extérieure.

Prend toutes les décisions concernant la conduite de l'exploitation : investissements en machines, emprunts financiers, extensions en surface...

Organise le travail sur l'exploitation, répartit la main-d'œuvre disponible et fait appel, le cas échéant, à une main-d'œuvre temporaire pour la réalisation de certains travaux.

b) Gestion de la production

Peut effectuer ou faire effectuer des travaux d'irrigation ou de drainage sur tout ou partie de l'exploitation, à partir d'une connaissance du sol (structure et réserves en eau), de la pluviométrie et de sa répartition, du coût des équipements nécessaires évalué dans le cadre d'un calcul de rentabilité.

Etablit un plan d'assolement à partir de données techniques (terrain, climat, main-d'œuvre et équipements disponibles, risques de la monoculture...) et économiques (spéculation sur les débouchés des produits...). Certaines cultures nécessitent une rotation (le colza, à cause des risques phytosanitaires, à un degré moindre, la betterave et la pomme de terre...) tandis que d'autres peuvent, sous certaines conditions, être pratiquées en monoculture (céréales, maïs...). Dans ce cas, l'exploitant doit tenir compte des risques économiques, phytosanitaires et agronomiques qu'il est appelé à courir.

Dans le cas où l'exploitation comporte aussi une production animale, l'exploitant peut adapter son plan d'assolement aux avantages agronomiques que procure la mise en prairies de certaines parcelles.

Effectue le choix de la variété et de la semence à partir de très nombreux critères : terrain et climat, date de maturité, exigences qualitatives posées par les débouchés, qualités et défauts de chaque variété, niveau de rendement... ; pour le maïs, étalement de la période de récolte, résistance aux maladies, à la verse en culture, aptitude à la récolte mécanique... ; pour la betterave, étalement de la période de récolte, teneur en sucre... ; pour la pomme de terre, type d'utilisation, féculé..., etc.

2) Travail du sol et semis

a) Préparation du sol

Effectue en temps utile les travaux de préparation du sol. Le mode de préparation du sol (labour profond ou affinement superficiel, un ou plusieurs passages...) varie suivant la culture pratiquée, l'assolement choisi, les facteurs de climat et de sol, l'équipement disponible (puissance du tracteur, outils plus ou moins bien adaptés...), la rentabilité escomptée...

Effectue le choix et le réglage des outils, assure l'entretien du matériel agricole.

Peut, dans certains cas, associer la préparation du sol à d'autres opérations (par exemple, en production céréalière, un seul passage du tracteur — sémavator — pour la préparation du sol et les semis).

b) Fumure

Effectue en temps utile la fumure des sols. Le choix des engrais et les quantités utilisées varient suivant la culture, le sol, l'assolement pratiqué, les conditions météorologiques, leur prix de revient...

Peut associer l'épandage des engrais à certaines autres opérations : désherbage, traitements...

c) Semis et plantations

Effectue, en temps utile et à l'aide d'outils adaptés (semoirs...), les semis (céréales, maïs...) ou les plantations (pommes de terre...). Peut, suivant les cultures, associer cette opération à d'autres opérations : préparation du sol, épandage d'engrais, traitements...

3) Désherbage et traitements

a) Désherbage

Effectue, à un certain stade du processus végétatif, un désherbage systématique (nécessaire pour certaines cultures) ou raisonné et sélectif, suivant des procédés mécaniques ou chimiques. Outre les facteurs dont l'exploitant doit habituellement tenir compte (type de culture, climat, sol...), le désherbage pose des problèmes particuliers : risques de toxicité des produits au moment de leur manipulation, effets secondaires de ces produits sur l'environnement naturel, rémanence de certains produits, etc. Cela exige donc de la part de l'exploitant une bonne connaissance des produits utilisés et des précautions d'emploi.

b) Traitements

Effectue les traitements insecticides et fongicides, soit sur le sol (traitement insecticide pour pommes de terre, maïs...), soit sur la semence (mais souvent les semences disponibles sur le marché sont déjà traitées), soit sur la plante (insecticide pour les betteraves, fongicide pour les pommes de terre...).

Surveille l'état phytosanitaire des cultures et s'efforce d'identifier les maladies éventuelles.

Peut aussi, par le choix de variétés résistantes, les modes de travail du sol, le recours aux engrais verts, la pratique de certains procédés biologiques, chercher à rendre moins nécessaire le recours aux produits chimiques.

L'exploitant doit tenir compte, là encore, de la toxicité des produits, des risques courus au moment de leur manipulation, de leurs effets sur l'équilibre biologique, de leur date d'application (pour qu'il n'y ait pas de résidus dans les productions commercialisées), de l'opportunité de leur emploi par rapport aux dégâts parasitaires possibles...

4) Récolte et stockage

a) Récolte

Apprécie, par l'observation directe, l'état de la récolte : propreté, maturité, siccité du grain, dressée ou versée...

Effectue ou fait effectuer la récolte au moment voulu, à l'aide de machines adaptées aux différentes cultures (blé, maïs : moissonneuse-batteuse, pomme de terre : arracheuse-chargeuse, arracheuse-trieuse-ensacheuse...).

Pour les céréales, peut laisser la paille sur place (en l'état ou broyée) ou l'enlever afin de l'utiliser pour une production animale ou de la commercialiser.

b) Conservation, stockage

Le maïs nécessite un passage obligatoire en séchoir dans les vingt-quatre heures qui suivent la récolte. Il peut ensuite être stocké à la ferme ou immédiatement livré.

Les betteraves sont en général immédiatement livrées à l'usine. Les céréales, les pommes de terre peuvent être immédiatement livrées ou stockées (et éventuellement conditionnées dans le cas des pommes de terre).

L'exploitant effectue lui-même la rentrée de la récolte. Il peut aussi assurer le transport des productions qu'il doit livrer.

Certaines productions végétales annuelles très particulières comportent des opérations spéciales au cours de leur processus de production : par exemple, castration du maïs dans la production de maïs semence, séchage des feuilles de tabac après la récolte...

5) Gestion économique

Effectue la commercialisation de ses produits, soit dans un cadre contractuel (c'est surtout vrai pour la betterave : contrats avec des producteurs de sucre...), soit au plus offrant.

Tient la comptabilité de l'exploitation.

Effectue ou fait effectuer par un prestataire de services (Centre de gestion...) des bilans économiques et des budgets prévisionnels.

Définit les nouvelles orientations à donner à la production compte tenu des résultats techniques et économiques enregistrés (de façon plus ou moins systématique et instrumentée) au cours des exercices précédents.

**SERVICES DU CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 575.62.63

CONSEILLERS

Conseiller scientifique : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse I.

Conseillers pédagogiques : Bégarra (Raphaël), inspecteur général de l'instruction publique ; Cénat (Jean-Luc), chargé de mission d'inspection générale ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Janod (Robert), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Philippe (Roger), doyen d'inspection générale ; Biencourt (Louis), chargé de mission d'inspection générale.

DIRECTION

— **Secrétariat de direction**

M^{lle} Dumoutier (Catherine)

— **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**

M. Iribarne (Alain d')

— **Mission des liaisons internationales**

M. Bertrand (Olivier)

— **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives**

N...

— **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**

M^{lle} Soullisse (Odette)

— **Chargé de mission pour les enseignements supérieurs**

M^{me} Pagès (Josette)

— **Division des enseignements technologiques**

M^{lle} Meylan (Françoise), inspectrice d'information et d'orientation

SERVICES

— **Service administratif et financier**

Chef du service :

M^{me} Ferrari (Sylviane),
conseiller administratif des
services universitaires

— **Service d'information et de documentation**

Chef du service par inter-

rim :

M. Blondet (Daniel)

— **Service informatique**

Chef du service :

M. Jagolnitzer (Edmond)

DEPARTEMENTS

— **DEPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**

Chef du département : M. Foubert (Jean-Claude), directeur du travail

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

Répertoire français des emplois :

M. Kirsch (Jean-Louis), M. Simula (Pierre)

— **DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PREVISIONS**

Chef du département : M. Menu (Dominique)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

Bureau des statistiques professionnelles

Chef de bureau : M. Maréchal (Pierre)
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'in-

formation statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapprochement et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.

— **DEPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES**

Chef du département : M. de Virville (Michel)

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

Observatoire national des entrées dans la vie active :

M. Pottier (François)

— **MISSION PEDAGOGIQUE**

Chef de la mission : M^{lle} Lantier (Françoise)

Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ

s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél. : 575.62.63 - poste 218)



**centre d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, rue Sextius Michel 75732 Paris Cedex 15

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31 QUAI VOLTAIRE - 75340 PARIS CEDEX 07
TEL : 261-50-10 - TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS

Imprimé en France

ISBN 2-11-000419-3

AM 2140